

Accents

Crises et impacts : Union, désunion et innovation



Revue du Laboratoire Face-à-face. Département Langues et cultures

Accents

Revue du Laboratoire Face à Face

Comité rédaction :

Haïfa Hubert (ESSEC). Selva Senor (ESSEC). Hero Suárez (ESSEC).

Comité de lecture international :

José Calderon Gil (France). Ernesto Fuentes (Mexique). Ivan Jiménez (France). Ricardo Pasolini (Argentine). Deerie Sariols (France). Antonio Sotgiu (France). Johannes Wetzel (France).

* Image de couverture créée avec le logiciel d'intelligence artificielle DALL-E, intitulée : *Crises et impacts : Union, désunion et innovation.*

Janvier – Décembre 2022

N°1

Publication annuelle

Département de langues et cultures de l'ESSEC

ISSN : en cours

3 Av. Bernard Hirsch, 95000 Cergy

faceface@essec.edu

Les auteurs développent librement une opinion qui n'engage qu'eux-mêmes



Présentation

Le point de départ de *Accents* est : « *Penser les marges, penser à partir des marges* ». Nous voulons étudier la pluralité des voix et des « accents » qui participent de la reproduction du social à partir des marges pour décentrer les relations de hiérarchie qui opèrent dans la culture. Le concept de « marge » est polysémique dans les langues latines. Parmi les multiples acceptions, on trouve les bords de page, de la société, ce que l'on met à l'écart ou à la périphérie, ainsi que le bénéfice dans une vente. Balzac affirme « qu'il n'y a de vie que dans les marges ». Ainsi, nous souhaiterions approfondir les questions sur le dialogue interculturel à partir de cet espace, matériel, sonore, ou symbolique, que sont les marges, et à travers lesquelles convergent les multiples accents et langues qui donnent forme à l'existence humaine.

Mettre l'*Accent*, donc, sur les marges des sociétés, les marges de la légalité, les marges du précaire, les marges de l'industrie culturelle en tant qu'espaces qui nous incitent à réfléchir sur la notion de normalité. Au niveau géopolitique, les pays du Sud ont été laissés en marge des bénéfices de la globalisation, et lorsque leurs populations essayent de se rendre dans les pays du Nord, elles sont placées dans des centres de rétention, à savoir dans des espaces qui sont en marge des Droits humains. En même temps bien même la pauvreté a reculé lors des dernières décennies, les inégalités ne cessent de s'accroître, en créant des espaces que l'on peut qualifier de marges sociales dans lesquelles une partie non négligeable des classes populaires ont été placées en marge du salariat. Parallèlement, la crise de la COVID-19 a bien montré comment les inégalités sont une cause de mort, et les réduire paraît être un impératif politique majeur, car ceux et celles qui sont en marge des soins et ne peuvent pas être confinés, sont beaucoup plus exposés au danger de mort et seront également des vecteurs des contagions futures.

Mettre l'*Accent*, aussi, sur l'industrie culturelle hégémonique qui a beaucoup investi dans l'esthétisation des espaces marginaux : les espaces marginaux de la sexualité, de villes, des lois, du marché, de la littérature. Les représentations des marges dans l'industrie culturelle mondiale sont omniprésentes et seraient une source attrayante pour les consommateurs. Cela rend compte d'une part, de la façon dont s'articulent les différents dialogues entre des cultures diverses et d'autre part, de la relation entre le centre et la périphérie, entre les sociétés et leurs marges. Quel est le rôle des marges sociales dans l'industrie culturelle actuelle, comment l'aspect inter-artistique est mis en avant ?

Mettre l'*Accent*, enfin, sur l'influence des sociétés sur leurs propres marges. A savoir, comment les marges définissent la normalité et le centre ? Comment les marges des nations déterminent-elles les États ? Quels sont les liens entre la migration, l'exclusion sociale, l'éducation, la sécurité, la diversité culturelle en société et en entreprise, et les rapports entre le centre et la périphérie ? Les espaces marginaux sont-ils in fine des espaces propices à la création ?

Crises et impacts : Union, désunion et innovation

Lors des premiers webinars de Face à Face, la réalité géopolitique a choisi pour nous le premier sujet à partir duquel on allait réfléchir. Sous le nom de *Crises et impacts : Union, désunion et innovation*, nous avons invité différents chercheurs à réfléchir sur les impacts que le covid par exemple, avait eu sur les différentes régions et comment celle-ci avait impactée les crises déjà existantes, la crise environnementale, les conflits, les migrations, les exclusions...

Réfléchir sur les crises nous semblait important car celles-ci peuvent diviser, marginaliser ou bien au contraire, créer une prise de conscience, être un élément déclencheur pour activer le développement dans un domaine donné, changer les modes de vie et inciter vers plus de solidarité. Les crises peuvent également mettre en relief des structures qui reproduisent les inégalités au niveau local et mondial et être « une période propice » pour affirmer sa puissance et son hégémonie ou au contraire montrer les failles des systèmes et des politiques actuels

En même temps, ce sujet nous permettait de prendre en compte les acteurs de la crise : ceux qui subissent la crise, ceux qui sont les responsables, ceux qui sont spectateurs de ses effets, ceux qui agissent pour la résoudre, ceux qui développent des idées ou politiques, ceux qui innovent des technologies, ceux qui trouvent des opportunités économiques ou autres...

Afin d'enrichir le débat, et en privilégiant une approche interdisciplinaire, nous avons organisé les webinars selon différents axes de travail :

- Comment les différents acteurs appréhendent-ils les crises ?
- Comment ceux qui ont fui une crise s'adaptent-ils à de nouveaux environnements ?
- Que pouvons-nous apprendre des crises ?
- Quels sont les différents acteurs, formes de la solidarité ?
- Dans quelle mesure la solidarité peut être marginalisée, criminalisée ?
- Quels projets, technologies, productions littéraires ou cinématographiques sont le produit d'une crise ?

Les textes qui suivent sont le résultat du travail de réflexion que nous avons effectué à partir de différentes perspectives transcontinentales, que nous pouvons maintenant visiter ensemble et qui, nous l'espérons, nourrira la réflexion sur les problèmes les plus pressants de notre présent.

Remerciements

« Nous adressons tous nos remerciements au Département langues et Cultures et à tous ceux qui ont contribué à l'organisation des conférences et à l'élaboration de ce numéro ».

SOMMAIRE

I. Géopolitique, Crise climatique, Spatialités des crises	6
Miguel Ibáñez Aristondo, Capitalocène et configurations coloniales de la crise socio-écologique	7
Ricardo Tejada, La « crise migratoire » Ceuta 17-18 mai 2021 : Fantômes du passé. Tensions du présent, incertitudes d'un futur partagé	19
Hasina Rambinimanana, L'articulation global-local comme moyen d'éclairage vis-à-vis de la crise à travers une pensée complexe.	31
II. Les femmes et les crises.....	47
Marie Videbien, L'itinéraire militant d'Adèle Blanche-Schweig une syndicaliste féministe défenseuse du droit au travail féminin durant la crise économique des années 1930.....	48
III. Les crises dans la philosophie et la littérature.....	60
Francisco Gordillo, L'exemplarité dans les temps sombres. Une étude introductive sur le rapport entre exemplarité, vertu et républicanisme.....	61
Fatima Zahrae El Moatacime, La guerre, la littérature et l'art : la crise comme inspiration...	72
IV. Le droit et les crises.....	79
Lucie Feutrier-Cook, De l'exil à l'hospitalité : le défi de l'accueil des déplacés d'Ukraine en France.....	80

I. Géopolitique, Crise climatique, Spatialités des crises

Capitalocène et configurations coloniales de la crise socio-écologique

Miguel Ibáñez Aristondo (Maître de conférences en études ibériques et latino-américaines à l'Université de Villanova, États-Unis)

DOI : 10.5281/zenodo.7413874

Résumé

Cet article appréhende la crise socio-écologique dans ses rapports aux formes d'exploitation et de dévaluation de la nature d'héritage colonial. La notion de « crise » est interrogée dans une perspective de longue-durée qui retrace les entrelacements de dynamiques historiques en rapport avec le passé colonial et le capitalisme industriel, lui-même fondé sur les énergies fossiles à partir du XIX^{ème} siècle. L'article explore l'enjeu d'analyser la crise socio-écologique par le prisme des conflits ayant défini les rapports des sociétés à la nature à travers les époques. Dans cette perspective, on se penchera tout particulièrement sur les théories qui visent à étudier la crise socio-écologique en rapport avec les formes de répression et de violence propres au monde colonial. Ainsi, on interrogera les discours sur le passé colonial et le colonialisme en rapport avec les discussions scientifiques autour des notions d'Anthropocène et de Capitalocène. Finalement, l'article montre comment la capacité destructrice du mode de production capitaliste fondé sur les énergies fossiles accroit et rend visible aujourd'hui des conflits sociaux et des formes d'occultation de la violence héritées de l'expansion coloniale et impériale des puissances européennes à partir du XV^{ème} siècle.

Abstract

This article captures the socio-ecological crisis in its relationship to colonial forms of exploitation and devaluation of nature. The notion of “crisis” is analyzed through a long-term perspective that traces entangled historical dynamics associated with the colonial past and the industrial capitalism developed through fossil fuels productions since the 19th century. The article interrogates the socio-ecological crisis through the lenses of conflicts defining societies' relationship to nature through different periods. From this perspective, the examination will focus on theories that study the socio-ecological crisis in relation to forms of colonial repression and violence. Thus, the analysis will interrogate discourses on the colonial past and colonialism through the lenses of scholarly discussions on the notions of Anthropocene and Capitalocene. Ultimately, the article shows how the destructive capacity of the capitalist mode of production based on fossil fuels increases today's social conflicts by making visible the violence inherited from imperialism and the European westward expansion initiated in the 15th century.

Crise écologique, mondialisation et ordre du temps

Souvent évoquée pour légitimer des positions concurrentes dans l'ordre politique global, les différentes théories sur la crise socio-écologique sont profondément entremêlées aux expériences qui relient notre présent aux multiples passés de l'Humanité. La promesse non tenue d'une notion de progrès détachée des contraintes écologiques rend aujourd'hui visible des conflits enracinés dans une longue expérience historique marquée par la minimisation de la violence propres aux récits historiques cherchant à célébrer le paradigme de la modernité

industrielle. Comme le soulignait Dipesh Chakrabarty, ce qui était « effectivement minimisé dans les histoires qui célèbrent implicitement ou explicitement l'avènement de l'État moderne et l'idée de citoyenneté, c'est la répression et la violence qui sont aussi instrumentales à la victoire de la modernité que le pouvoir de persuasion de son discours théorique. »¹ Dans un contexte historique marqué par l'accentuation de la crise socio-écologique, l'impact de nos modes de vie sur l'environnement a mis au jour la capacité destructrice d'un système qui ne peut plus occulter la face obscure d'un récit sur le progrès, désormais en crise. Dans cette perspective, le présent article discute comment la capacité destructrice du mode de production capitaliste fondé sur les énergies fossiles accroît et rend visible aujourd'hui des conflits sociaux et des formes d'occultation de la violence héritées de l'expansion coloniale et impériale des puissances européennes à partir du XV^{ème} siècle.

Parmi les transitions et crises qui définissent l'histoire de l'Anthropocène, c'est celle du passage à une économie industrielle ancrée dans les énergies fossiles au XIX^e siècle qui est le plus souvent invoquée comme étant à l'origine des dérèglements profonds des systèmes éco-sociaux. Cette mutation historique majeure, celle d'un changement du métabolisme de l'activité économique et humaine, a également entraîné une transformation profonde des rapports entre les sociétés et les limites biophysiques de la planète.² Du point de vue de la temporalité géologique de la Terre, la période d'industrialisation marque une altération au cours de laquelle les activités humaines sont devenues une force tellurique majeure à l'origine de dérèglements profonds du « système Terre ». ³ Dans cette perspective, le grand récit de l'Anthropocène qui domine aujourd'hui les discussions scientifiques nous fait prendre conscience des différents éléments historiques qui participent aussi des dérèglements des systèmes éco-sociaux. Dans ce sens, la conscience grandissante des dérèglements profonds à l'origine de la constante dégradation de l'habitabilité de la planète ébranle aussi le paradigme d'une modernité qui ne peut plus rendre invisible des violences et des formes d'oppression qui ont une généalogie longue enracinée dans les processus de colonisation initiés au XV^{ème} siècle.⁴

La modernisation et développement technoscientifique de la société au cours des deux derniers siècles ont eu pour conséquence une transformation intégrale du métabolisme énergétique et matériel qui définissent l'activité humaine. Sur cette prémisse, l'histoire de la crise socio-écologique est souvent retracée à travers les transitions, évènements, et dynamiques qui émergent tout au long du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Pourtant, du point de vue historique, la crise socio-écologique ne peut pas être entièrement saisie si l'on réduit l'histoire de l'Anthropocène à cette « origine » dans le capitalisme industriel. Pour comprendre la profondeur de cette crise, on doit se pencher sur les multiples entrelacements qui définissent

¹ Dipesh Chakrabarty (2009), p. 94. Ma propre traduction.

² Le mot métabolisme est un terme se rapportant au fonctionnement anatomique. Dans cet article, l'usage de ce terme ne présuppose pas une métaphore vitaliste du social. Au contraire, elle cherche plutôt à identifier dans le domaine social les transformations qui ont lieu à travers les transitions énergétiques et écologiques. Autrement dit, il s'agit de lire l'histoire sociale et humaine comme traversé par des conditions matérielles et écologiques en constante transformation.

³ La science du système Terre, de l'anglais Earth system science, intègre diverses disciplines académiques dans le but de comprendre la Terre, considérée comme un système et constituée de multiples relations et « feedbacks » entre l'atmosphère, l'hydrosphère, la cryosphère, la géosphère, la lithosphère et la biosphère.

⁴ Parmi les différents exemples historiques qui montrent cette double face des récits de modernisation-invisibilisation de la violence, l'histoire de l'Haïti est un exemple paradigmatique qui révèle comment la minimisation de la violence a joué un rôle instrumental dans la formation des récits célébratoires d'un paradigme de modernité aujourd'hui en crise. Pour la révolution haïtienne voir James, C. L. R. (1938) et Julius S. Scott (2018). Pour la question de l'invisibilisation de la violence, voir Michel-Rolph Trouillot (1995).

les hiérarchies et rapports de force qui marquent, bien avant l'industrialisation, une période dans laquelle les humains ont commencé à acquérir une conscience écologique à l'échelle planétaire. Les rapports qui définissent les multiples relations entre l'histoire humaine et celle du système Terre trouvent dans la conquête et appropriation du territoire colonial par les puissances européennes un épisode majeur qui a donné lieu à une nouvelle forme d'appréhender la nature dans l'univers humain, technologique, et politique. Depuis le XVI^{ème} siècle et dans les écrits des historiens et naturalistes européens, l'expansion coloniale et l'appropriation du territoire et sa transformation étaient formulées comme une histoire d'amélioration et de domination de la nature. Connecté depuis son origine à l'expansion coloniale, les idées de domination et d'amélioration d'une nature souvent imaginée comme sauvage et non travaillée étaient des lignes narratives fondamentales d'une première modernité attachée aux récits des découvertes des « nouveaux » mondes colonisés par des puissances occidentales en constante compétition.⁵

Dans un moment où les limites biophysiques marquent les relations entre les différentes puissances et réalités politiques de la planète, le rapport aux processus d'occidentalisation ainsi qu'aux différents récits de modernisation émanant de ces processus prennent à présent une nouvelle forme. Si la mondialisation était souvent traduite dans notre passé récent à l'intérieur d'un récit d'occidentalisation et modernisation du monde, la crise socio-écologique et l'absence d'un mouvement capable de guider une humanité désorientée, quoique consciente des contraintes écologiques et limites planétaires, impliquent aujourd'hui une désoccidentalisation de la mondialisation et de la modernisation de l'humanité à l'échelle global.⁶ De la même manière, les protestations et débats autour des inégalités et discriminations d'ordre social ont mis en évidence la nécessité d'interroger les violences systémiques sous un prisme historique de continuité entre le présent et le passé colonial, renforçant aussi la discontinuité avec un récit du progrès qui ne peut plus occulter la violence et les rapports de force intrinsèques à un système fondé sur la dévaluation de la nature et du travail au profit du capital. Pour cette raison, penser les crises socio-écologiques en termes de menace sur une humanité indifférenciée, occultant les rapports de force et les inégalités héritées du monde colonial, représente un obstacle pour développer une connaissance complète des liens profonds qui définissent les relations entre la dimension historique de l'Anthropocène et les crises socio-écologiques en cours et à venir.

L'Écologie-monde dans l'ordre du Capitalocène

Parmi les multiples réactions et discours que l'on peut associer à la crise socio-écologique, on trouve aujourd'hui deux perspectives distinctes : celles et ceux qui croient au récit d'une transition énergétique et écologique impulsée par une innovation technologique qui permettrait de développer une forme de croissance verte, et celles et ceux pour lesquels la crise socio-écologique nous oblige à transformer une organisation sociale et économique ancrée dans la reproduction de la croissance et la constante accumulation du capital. La confrontation de ces

⁵ Pour la question des discours sur l'amélioration de la nature dans le contexte colonial, voir Fressoz, Jean-Baptiste ; Locher, Fabien (2020).

⁶ On peut trouver cette association entre récit de mondialisation et occidentalisation dans le travail du philosophe allemand Peter Sloterdijk. Peter Sloterdijk (2010)

deux cadres conceptuels détermine aujourd'hui les rapports de force entre les différents acteurs sociaux qui cherchent à se placer comme voix légitimes en imposant des catégories historiques qui façonnent la manière dont on appréhende les causes profondes de la crise socio-écologique. Étant donné les limitations des discours écomodernistes ancrés dans l'idée d'une « transition énergétique » qui permettrait de préserver une forme de croissance verte, la conscience et l'expérience de la crise nous appellent à repenser les différents dispositifs qui organisent les rapports entre activité humaine et écologie politique.⁷ Au lieu de continuer à adopter un cadre qui ne tienne pas compte des rapports conceptuels de la crise au passé, il s'agit de penser les processus environnementaux, écologiques, et climatiques comme étant traversés par les multiples institutions, savoirs, et conflits qui régissent l'ordre social à travers l'histoire. Aujourd'hui, la crise socio-écologique fait partie d'une discussion plus large qui touche à de multiples questions sociales, culturelles, et politiques, lesquelles émanent de réflexions autour de la justice environnementale, de l'écosocialisme, de l'écoféminisme, et de l'écologie-monde. Tous ces courants de pensée ont en commun de chercher à comprendre les relations humaines de pouvoir et de production en tant que réseau dans lequel la société et la nature sont indissociables et ne peuvent être saisies de manière distincte ou séparée.

Au-delà des différentes confrontations politiques, une certitude fait aujourd'hui consensus : l'origine de la crise climatique est humaine et liée aux formes d'exploitation utilisant les énergies fossiles. Dans son rapport complet du groupe de travail III sur l'atténuation du changement climatique, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) va même plus loin en incorporant des études qui démontrent qu'il faut s'éloigner du système actuel de production et inclure des approches privilégiant la décroissance (et la post-croissance) pour ne pas franchir les limites établies par l'accord de Paris sur le climat de 2015. Plusieurs scientifiques, chercheurs, et acteurs sociaux ont désigné le capitalisme en tant que système fondé sur l'accumulation du capital productif et la recherche du profit comme source première de la crise climatique. Toutefois, c'est bien le GIEC, dont le rapport est connu pour son approche méthodique et modéré, qui associe l'origine de la crise climatique à nos modes de vie et aux contradictions du système économique.⁸ Malgré cela, le cadre conceptuel du rapport du GIEC, ainsi que les discours médiatiques sur la crise écologique, continuent à être majoritairement attachés aux concepts de transition énergétique et de croissance verte, empêchant de situer la discussion sur la crise dans la sphère de la transformation sociale et politique. Dans cette optique, il est important de souligner que c'est dans la manière d'interpréter le concept de crise, fortement attaché dans notre langage à un cadre conceptuel d'innovation techno-scientifique incapable de rendre compte des dynamiques éco-sociales et historiques profondes, que l'on voit de manière la plus évidente les limitations, à l'heure actuelle, à penser des alternatives qui intègrent le développement social et humain dans un cadre politique nouveau qui mettrait la vie, l'écologie, et la démocratisation de l'activité

⁷ Comme Jean-Baptiste Fressoz l'a démontré, la manière classique de raconter l'histoire de l'énergie s'appuie sur une notion de transition (celle du bois au charbon pendant la révolution industrielle, du charbon au pétrole au XXe siècle) qui impose un cadre conceptuel et historique faux qui « projette un passé qui n'existe pas sur un futur pour le moins fantomatique ». L'histoire de l'énergie est marquée par une dynamique d'accumulation symbiotique entre les différents usages des ressources énergétiques. Voir Jean-Baptiste Fressoz (2021)

⁸ Dans le rapport du groupe II du GIEC, « Impacts, Adaptation and Vulnerability », rendu public en février 2022, le terme *décroissance* avait déjà été utilisé quinze fois (plus douze dans la bibliographie). Dans le rapport du groupe de travail III, si bien le terme est utilisé sept fois (plus vingt-et-un dans la bibliographie), le cadre conceptuel du rapport continue à être majoritairement attaché aux concepts de transition énergétique (le terme apparaît 193 fois) et de croissance verte (49 fois). Voir dans le rapport complet du groupe de travail III sur l'atténuation du changement climatique. Dans IPCC, 2022: Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.

humaine au centre. Pour ce faire, renouveler les cadres de pensée, et identifier ce qui y fait obstacle, est donc fondamental à l'heure de refonder les discours sur les notions de progrès et de développement dans la sphère du politique et du social.

Où et comment pourrait-on mettre en place un concept de crise qui lie le développement de la société à des principes écologiques ? Selon Christophe Bonneuil, les données scientifiques « rassemblées autour du concept d'Anthropocène nous font quitter le registre environnemental et écologique pour le registre géologique ou celui de changement d'état du « système Terre ». Ce que nous vivons n'est pas une crise écologique et climatique mais un basculement géologique qui rend la Terre nettement moins habitable pour une grande partie des vivants ».⁹ Dans la perspective ouverte par le concept d'Anthropocène, lequel nous renvoie à une nouvelle manière de saisir l'ordre temporel des humains, la crise n'est pas seulement écologique et climatique, mais elle fait référence aussi à une condition humaine traversée par la manière dont une Terre de moins en moins habitable redéfinit entièrement la conscience historique dans son rapport au monde. Autrement dit, la réécriture de l'histoire au XXIème siècle est façonnée par des transformations profondes et constantes d'un système Terre qui obligent à repenser l'ordre du temps en lien avec une nouvelle compréhension des rapports entre l'histoire humaine et la nature. Comment peut-on donc réinterpréter la notion de crise socio-écologique à travers une nouvelle forme d'intégrer le système Terre dans l'écriture de l'histoire ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord signaler que le concept d'Anthropocène, entendu dans sa signification d'époque géologique marquée par l'influence de l'être humain sur les écosystèmes, ne rend pas compte de la manière dont les trois axes du temps, passé, présent, et futur, convergent et se transforment dans l'expérience du temps historique.

Les discussions scientifiques sur la datation de notre époque géologique font référence à des variables comme les émissions de CO₂, le développement de l'énergie nucléaire, l'impact des plastiques dans l'environnement, où la production massive de poulet et d'autres formes de consommation de masse. Pour les géographes Simon Louis et Mark Maslin, l'origine de l'Anthropocène peut être retracée à l'année 1610. Cette époque représente le point le plus bas de concentration de dioxyde de carbone du fait du génocide des peuples de l'Amérique pendant le XVI siècle, lesquelles aurait induit un processus de reforestation à travers le continent.¹⁰ Quoiqu'essentielles pour comprendre les variables matérielles et écologiques de l'Anthropocène, les données et datations scientifiques ne nous informent pas sur la manière dont les épisodes, transitions et crises de l'époque géologique de l'Anthropocène ont influencé les enjeux politiques ou sur la manière dont les sociétés réorganisent leur expérience du temps dans le monde. Dans cette optique, la conscience grandissante de la capacité destructrice du système capitaliste fondé sur les énergies fossiles devrait servir à réorganiser notre rapport au passé en rendant visible la violence et répression à l'origine du capitalisme industrielle.

En rapport avec la notion d'Anthropocène, le concept de Capitalocène propose une vision alternative qui cherche à rendre compte d'un registre de changement historique de la condition du « système Terre ». Pour le géographe et historien Jason W. Moore, le concept de Capitalocène ne renvoie pas uniquement à une histoire de l'écologie sous le prisme du capitalisme au sens strictement économique, mais aux rapports sociaux et politiques qui ont

⁹ Christophe Bonneuil, « Terre, Pluraliser les récits du grand dérèglement planétaire et des futurs possible », dans *La société qui vient* (2022).

¹⁰ Les peuples du continent Américain ont été réduit à une population d'environ 60 millions en 1492 à environ 6 millions en 1650 à cause de la conquête et de l'écocide lié aux circulations des maladies. Ce changement a produit une régénération forestière qui a augmenté l'absorption de carbone. Mann. (2011). Denevan, W. M. (1992).

des liens avec le colonialisme, la lutte des classes, la géopolitique, la guerre, et le nationalisme. Autrement dit, il s'agirait de lire les guerres, les insurrections et les révolutions comme des moments décisifs où ce modèle du Capitalocène, compris comme un système qui organise la nature avec des fins précises, réorganise ses propres principes en dépassant constamment les crises. Pour Moore, le concept de Capitalocène fait référence à un système qui organise la relation entre société et nature, un système de production, de travail et de consommation au profit d'un petit groupe d'individus, les élites du capital, tout en favorisant l'altération des processus et cycles naturels à l'échelle planétaire. Dans cette perspective, le Capitalocène présuppose trois prémisses constitutives: 1) la nature est bon marché, c'est-à-dire, elle occupe une place inférieure dans la hiérarchie des valeurs économiques; 2) la pensée dualiste divisant et opposant la Nature à la Société réduit la première à un objet qui peut être contrôlé et modifié par l'homme afin de la mettre au service de l'accumulation de biens matériels, et 3) les innovations technologiques requises pour développer un mode de production soutenu par les énergies fossiles depuis le dix-neuvième siècle marquent une accélération sans précédent de l'époque du Capitalocène.

À la différence du concept d'Anthropocène, lequel universalise la responsabilité de la crise écologique en la rapportant à une humanité indistincte, le Capitalocène, concept que Moore renvoie aux origines coloniales de la première modernité, permet de visualiser un régime écologique où la responsabilité incombe à ceux qui impulsent et rendent possible une forme de violence et de domination ancrée dans les stratégies du capital pour chercher et amplifier de frontières d'exploitation qui permettent perpétuer l'incessante accumulation.¹¹ En conséquence, le concept de Capitalocène et l'idée « d'Écologie-monde » proposée par Moore, laquelle est héritière de la notion de système-monde (elle-même développée par des auteurs comme Fernand Braudel et Immanuel Wallerstein), nous permet d'appréhender et de situer la mondialisation et les processus de domination coloniale en lien avec le métabolisme écologique et matériel qui donne forme à l'activité humaine et aux inégalités d'ordre social et géopolitique. Dans cette perspective, la transformation écologique que l'on va traverser au XXIème siècle convoque de manière inévitable différentes formes d'organiser le social et le politique héritées des multiples passés qui s'entremêlent dans un présent en transformation.

Les dernières « frontières » de « l'impérialisme écologique »

L'examen des stratégies récurrentes du capital pour faire du profit à partir de la nature tout en générant des formes d'appropriation et d'exploitation du territoire et de la nature par la violence et la domination permet de retracer un même motif d'exploitation à partir de 1492. Cette date, bien entendu, n'est qu'une référence symbolique pour parler d'un processus historique plus large qui, tout en commençant au XVème siècle avec l'expansion des empires ibériques, a continué à régir les formes d'exploitation de la nature jusqu'à nos jours. S'il semble évident que la crise socio-écologique est globale au moins depuis l'époque moderne, les rapports de domination qui découlent de l'exploitation de la nature qui ont lieu partout dans le monde le sont tout autant. En effet, comme Alfred W. Crosby l'avait proposé, l'échange intercontinental qui commence à cette période représente l'un des événements les plus importants de l'histoire de l'écologie humaine en tant que moment déclencheur d'un ordre qui relie l'écologie à une forme nouvelle d'impérialisme occidental. Dans *Ecological Imperialism* (1986), Alfred W.

¹¹ Pour la notion de « frontière » et ses rapports à l'entreprise coloniale, à la dévaluation de la nature et au concept de nature bon marché (*cheap nature*), voir Jason W. Moore (2015).

Crosby explique pourquoi l'expansion européenne aux Amériques a établi une domination ancrée dans la transformation de l'ordre biologique. Considéré comme l'un des ouvrages fondateurs de l'histoire environnementale, le livre de Crosby démontre le rôle crucial joué par la biologie et l'écologie depuis 1492 dans la formation d'un type de domination fondée sur la circulation des plantes, des maladies, et des animaux. Ce faisant, Crosby réfute l'idée que les Européens se seraient imposés uniquement parce qu'ils étaient techniquement supérieurs. Dans son ouvrage, les formes de domination coloniale auraient comme facteur principal une transformation écologique liée à une circulation des organismes vivant à l'échelle planétaire.

À partir d'une perspective environnementale qui est approfondie par la notion d'impérialisme écologique, on peut néanmoins questionner la séparation faite par Crosby entre ordre biologique et ordre technique et politique dans la légitimation d'une forme de domination à l'échelle planétaire. Ainsi, si l'on regarde de près l'histoire de la canne à sucre dans le monde colonial, on se rend compte que quatre éléments – biologie, technique, domination colonial et accumulation – sont profondément entremêlés dans l'histoire d'une seule plante. Introduit aux Caraïbes par Colomb dans son deuxième voyage, la canne à sucre et les *ingenios* du sucre (dispositifs destinés à la fabrication du sucre) étaient une forme d'économie privilégiée par le capitalisme dans sa forme coloniale depuis le début du XVIème jusqu'à la moitié du XIXème siècle.¹² Plus qu'une plante renfermée dans un ordre biologique global qui détermine à posteriori des éléments sociaux et politiques, le production du sucre représente avant tout une technique d'exploitation et de domination du territoire et des sociétés hiérarchisées racialement autour de son exploitation et marchandisation par les élites du capitalisme colonial. Dans ce sens, la canne à sucre devient dans le territoire colonial un dispositif et une technique de disciplinarisation et contrôle du travail et de la nature au même titre que les outils, les techniques, et les formes de domination souvent associées au capitalisme industrielle. En conséquence, la technologie, les savoirs sur la nature, la recherche du profit et la domination sont des éléments entremêlés dans l'histoire d'une plante qui est fondamentale dans la formation des rapports capitalogéniques – motivés par l'accumulation du capital – qui continuent à définir « l'Écologie-monde ».¹³

Dans cette optique, la notion d'impérialisme écologique ne peut être saisie qu'en la rapprochant des dynamiques qui cherchent à transformer la nature à travers le travail et la technologie en recherche constante de profit. Dans ce sens, la transformation de l'environnement dans l'espace colonial ne se réduit pas à une forme de domination écologique sur laquelle la société vient s'ajouter a posteriori. Plutôt, la société ainsi que la technique, la science, et les formes d'exploitation, hiérarchisation et racialisation qui opèrent dans le contexte colonial font partie d'une transformation d'ordre socio-écologique qui a comme fin ultime l'exploitation et marchandisation de la nature à travers le travail forcé, l'esclavagisme, et la technologie. Autrement dit, les formes de hiérarchisation et de racialisation de l'humain qui découlent du monde colonial font partie d'un processus de domination dont l'origine commune est la recherche du profit à travers la dévaluation constante de la nature et du travail par la technique, la science, et la force d'un marché plus imbriqué progressivement dans les dynamiques du capital. Dans ce sens, le long processus de domination d'ordre capitalogénique lie directement l'impérialisme écologique aux formes d'exploitation de la nature à travers la disciplinarisation

¹² Pour une étude sur la question du capitalisme privilégié des « ingenios » du sucre dans le contexte colonial hispanique entre le XVIème et le XIXème siècle, voir Fernando Ortiz (1940). Chapitre XVI, *Del capitalismo privilegiado que siempre ha sido el ingenio de azúcar*.

¹³ Le concept d'Écologie-monde, de l'anglais *World-Ecology*, fait référence aux relations humaines de pouvoir, de production et de création d'environnement dans le réseau de la vie. Voir Jason W. Moore (2015).

du travail et de l'activité humaine. Comme Andreas Malm l'a démontré, la transition de l'eau à la vapeur et au charbon dans l'industrie britannique dans la première moitié du XIX^{ème} s'est fondée sur des dynamiques résultant de conflits de classe. Loin d'être juste le produit d'un inéluctable progrès technologique et économique, l'adoption des machines à vapeur et du charbon a été le résultat d'un conflit de classe où les propriétaires des moyens de production ont cherché à s'assurer une offre de main-d'œuvre fiable et disciplinée tout en écrasant les mouvements et revendications syndicales de l'industrie textile du coton. En adoptant la machine à vapeur et le charbon, ils ont trouvé une technique plus développée qui leur a permis de mieux dominer à la fois les travailleurs et la nature.¹⁴

Dans le même sens, si le charbon et la machine à vapeur ont été les clés d'une forme de disciplinarisation sociale et contrôle de la force du travail en Angleterre tout au début de la révolution industrielle, la canne à sucre et les *ingenios* l'ont aussi été dans la consolidation d'une forme de domination de la nature à travers le travail forcé et l'esclavagisme dans le capitalisme colonial à partir du XV^{ème} siècle. Dans le contexte colonial, l'exploitation des indigènes et des esclaves africains à travers le travail forcé et l'esclavagisme s'est développé en plusieurs étapes et dans divers contextes de production. Dans la période de transition vers un modèle productif industriel, le capitalisme était soutenu par une expansion sans précédent des « frontières d'exploitation » et de marchandisation de la nature par la force du travail des esclaves. Particulièrement important dans le sud des États Unis, à Cuba et au Brésil, l'expansion des « frontières » d'exploitation pendant l'étape du « deuxième esclavage » représente un épisode clé dans le processus de formation du capitalisme moderne.¹⁵ Comme Jason W. Moore l'a démontré, l'expansion de « frontières d'appropriation » de l'énergie et du travail représente l'un des mécanismes principaux qui, en permettant d'introduire de nouvelles ressources naturelles, assure la résolution des crises d'accumulation du capitalisme.¹⁶ Cette expansion des « frontières » d'exploitation de la nature par le travail des esclaves représente une étape clé dans le déploiement rapide d'une forme de production enracinée dans les énergies fossiles au cours du XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Dans ce sens, le rapport intrinsèque entre capitalisme colonial et fossile est particulièrement présent dans les conflits de classe et raciaux qui ont émergé à travers la subordination du travail et de la nature au capital. Ce rapport commence bien avant la révolution industrielle. En effet, pour parvenir à développer une plus haute disciplinarisation du travail et de la nature à travers la machine à vapeur et le charbon dans l'industrie textile du coton en Angleterre, il fallait bien que la ressource naturelle de cette industrie soit tout d'abord produite par la main d'œuvre des esclaves du monde colonial dans les Amériques.¹⁷

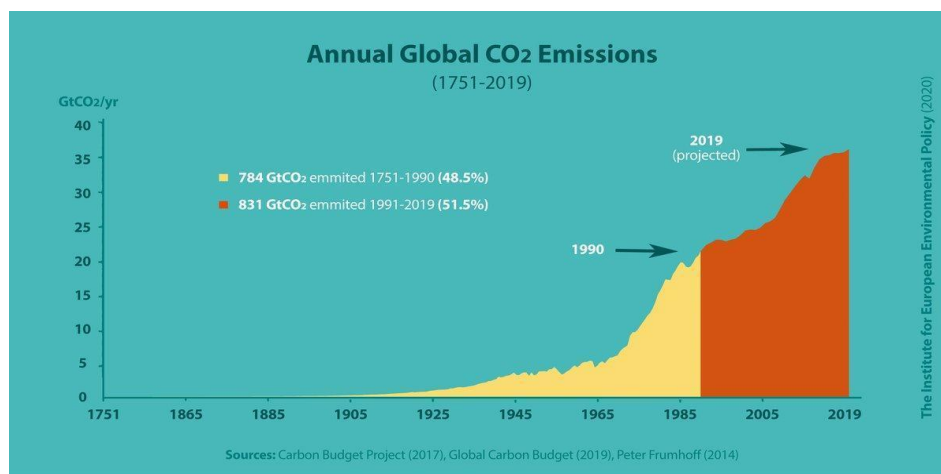
¹⁴ Andreas Malm (2015).

¹⁵ Pour le concept de « second slavery », voir Dale Tomich. (2018). Pour les connections entre capitalisme et esclavagisme, voir aussi Éric Williams (1944) et Cedric Robinson (1983). Pour les connections entre capitalisme, marchandisation de la nature dans les territoires colonisés et esclavagisme, voir Jason W. Moore (2015).

¹⁶ Comme le montre le travail de Jason W. Moore, l'expansion des frontières d'appropriation du travail et d'énergie permettant d'introduire de nouvelles ressources naturelles (par exemple le sucre et le coton à travers le travail des esclaves en Amérique) est l'un des mécanismes centraux dans la résolution de crises d'accumulation par le capitalisme. Voir Moore (2015).

¹⁷ La croissance de l'industrie britannique du coton à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle était d'abord dépendant des plantations d'esclaves brésiliennes, guyanaises britanniques et antillaises françaises, puis, très majoritairement, de celles du sud des États Unis. Dans les années 1850, plus de 70% de la récolte totale de coton du sud des États Unis allait au Lancashire. Comme le montre Mark Harvey, le nombre d'esclaves employés - atteignant trois millions - a augmenté en proportion directe du nombre de travailleurs salariés du textile en Grande-Bretagne - atteignant 460 000 dans les années 1860. Voir Harvey, M., (2019).

Au cours de notre histoire récente, les transformations de l'organisation du travail ne coïncident toujours pas avec les changements du métabolisme énergétique de l'activité humaine. En effet, lorsqu'on regarde les chiffres historiques d'émission de CO₂, on constate que plus de la moitié des émissions ont eu lieu entre 1991 et 2019, l'autre moitié s'étalant de 1751 à 1990. En 1850, plus de la moitié de l'énergie associée à l'activité humaine avait encore sa source dans la force de travail humaine et animale.¹⁸ Le modèle d'exploitation esclavagiste – lequel atteint son paroxysme dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, lors du « deuxième esclavage » – loin de s'opposer aux développements économiques et sociaux du capitalisme industriel, coexiste et rend possible une nouvelle forme de production qui lie les énergies fossiles à l'incessante recherche de dévaluation de la nature et du travail par les forces du capital. Dans cette perspective, si l'on veut prendre en compte une analyse historique long de la crise climatique et écologique, il faut porter l'attention sur la relation entre le pouvoir et le processus et transitions qui opèrent dans les rapports entre société, travail, et nature. En tant que point de contact entre l'humain et le reste de la nature, le travail est une force anthropogénique disciplinée par les techniques du capital qui fait possible insérer les ressources naturelles et biophysiques dans les mécanismes du social. Alors que les limites biophysiques de la planète sont en passe de marquer une crise d'accumulation du capitalisme sans précédent dans l'histoire, il est indispensable de rendre visible les conflits de classe qui vont découler des stratégies du capital cherchant à garantir l'accumulation du capital dans un contexte de crise climatique et écologique exacerbée. Dans une optique de visibilité croissante des relations historiques entre conflits de classe et crise climatique et écologique, de nouvelles formes d'insurrection pourraient émerger au XXI^{ème} siècle comme réponse à la constante dévaluation de la nature et du travail par le capital.



Source : Carbon Budget Project (2017), Global Carbon Budget (2019), Peter Frumhoff (2014)

Conclusions : la crise écologique face au retour du colonial

Loin d'appartenir à un passé déconnecté d'un présent postcolonial, les formes d'exploitation et les rapports de force qui ont commencé avec l'expansion coloniale au XV^{ème} siècle redeviennent à présent plus importants dans la configuration des clivages politiques. Dans ce contexte, l'épuisement des stratégies du capitalisme dans sa quête constante de nouvelles « frontières » d'appropriation du travail et d'énergie est avant tout un signe que la crise que nous vivons aujourd'hui appartient à un ordre temporel nouveau, celui d'un changement

¹⁸ Voir Alessandro Stanziani (2021).

profond d'époque où le dépassement progressif de limites planétaires marqueront l'avenir de l'humanité. La refondation du modèle productif sur un principe de décarbonisation, si elle s'accomplit, va impliquer non seulement une mutation du système économique, mais aussi un changement profond de l'organisation du travail et de la vie politique et sociale telle qu'on l'a connue depuis les origines du capitalisme. Sur le plan politique, les options qui s'ouvrent dans cette crise sont déjà en train de prendre forme à travers de multiples manifestations autoritaires et de guerres à travers le monde. Dans le passé colonial comme aujourd'hui, l'exploitation de la nature par le capital déclenche des résistances, insurrections, ainsi que de multiples stratégies pour défendre l'écologie d'une violence externe aux milieux de vie locaux. Aujourd'hui comme hier, il est possible d'avoir moins recours aux énergies fossiles et, dans le même temps, défendre une société plus juste qui dénonce les formes de répression et la violence à l'échelle global. Cependant, le capitalisme ne pourra jamais se perpétuer au XXI^{ème} siècle avec moins d'énergie fossile si ce n'est qu'en accomplissant une forme de mutation vers des formes plus autoritaires dans un monde où les excès du capital seront régulés par la guerre et les confrontations directes pour les ressources. Autrement dit, c'est en adaptant les outils de domination et d'exploitation que le capital et ses élites globalisées entendent perdurer et continuer à écrire un récit hégémonique fondé sur l'idée de croissance et d'accumulation, lequel, tout en étant irrationnel, est la source venant légitimer une forme de domination, héritée du passé colonial, et ancrée dans la conquête du territoire et l'expansion de « frontières » d'exploitation de la nature et du travail.

Au cours du XXI^{ème} siècle, la fin annoncée de la croissance économique et la fin de deux siècles d'abondance énergétique et matérielle mettent à l'épreuve la défense d'une écologie politique fondée sur la mise en place d'un projet d'émancipation sociale soucieux des contraintes écologiques. Ainsi, dans notre contexte actuel de crise, les relations historiques définissant les rapports entre conflits de classe et crise climatique et écologique sont en passe de donner forme à des formes d'insurrection qui pourraient émerger au XXI^{ème} siècle comme réponse à la constante dévaluation de la nature et du travail par le capital. Si l'on veut éviter l'expansion et la multiplication de conflits et de formes contraignantes du travail héritées du capitalisme colonial et fossile, il faut donc imaginer au présent de nouvelles formes de démocratisation des institutions à l'échelle globale, qui soient capables de refonder les rapports entre l'activité humaine et la nature. Pour ce faire, il s'agit de subordonner le capital aux besoins d'une société consciente des limites et contraintes écologiques. L'écologie politique doit ainsi rendre compte d'une justice écologique qui puisse se généraliser en prenant d'abord en compte les effets de la crise socio-écologique sur les régions et groupes les plus vulnérables aux conséquences des crises climatiques et écologiques du présent et à venir.

Bibliographie

BONNEUIL, Chr. et FRESSOZ, J.- B. (2013). *L'Événement Anthropocène : La Terre, l'histoire et nous*, Paris : Seuil.

CHAKRABARTY, D. (2009). *Provincializing Europe*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

CROSBY, A. (1993). *Ecological imperialism: The Biological Expansion of Europe, 900–1900*. Cambridge: Cambridge University Press.

DENEVAN, W. M. (1992). *The Native Population of the Americas in 1492* 2nd ed, University of Wisconsin Press.

FRESSOZ, J.- B.; LOCHER, F. (2020). *Les Révoltes du ciel Une histoire du changement climatique XVe-XXe siècle*. Paris: Seuil.

FRESSOZ, J.- B. (2021) « Pour une histoire des symbioses énergétiques et matérielles ». *Annales des mines - Série Responsabilité et environnement*, F.F.E., pp.7-11

HARVEY, M., (2019). « Slavery, Indenture and the Development of British Industrial Capitalism ». *History Workshop Journal*. 88 (1), 66-88.

IPCC, 2022: *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change*. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khourdajie, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA.

JAMES, C. L. R. (1938). *The Black Jacobins: Toussaint L'Ouverture and the San Domingo Revolution*. London: Secker & Warburg Ltd.

MALM, Andreas. (2016). *Fossil Capital, The Rise of Steam Power and the Roots of Global Warming*. London-New York: Verso Books.

MANN, C. C. (2011) *1493: How the Ecological Collision of Europe and the Americas Gave Rise to the Modern World*, Granta.

MOORE, J. W. (2009). "Madeira, Sugar, and the Conquest of Nature in the "First" Sixteenth Century: Part I: From "Island of Timber" to Sugar Revolution, 1420–1506." Review (Fernand Braudel Center), Vol. 32, No. 4, pp. 345-390.

MOORE, J.W.. (2015). *Capitalism in the Web of Life, Ecology and the Accumulation of Capital*, Verso Books.

ROBINSON, C. (2000) *Black Marxism: The Making of the Black Radical Tradition*. 1st ed., London: Zed Books, 1983. 2nd ed., Chapel Hill, NC: University of North Carolina Press.

- ORTIZ, F. (1940). *Contrapunteo cubano del tabaco y el azúcar*. La Habana: Jesús Montero.
- SCOTT, J. S. (2018). *The Common Wind: Afro-American Currents in the Age of the Haitian Revolution*, London-New York: Verso Books.
- SLOTERDIJK, P. (2010). *En el mundo interior del capital: para una teoría filosófica de la globalización*. Madrid: Siruela.
- STANZIANI, A. (2021). *Capital Terre: Une histoire longue du monde d'après (XIIe-XXIe siècle)*. Paris: Payot.
- TOMICH, D. (2018). "The Second Slavery and World Capitalism: A Perspective for Historical Inquiry." *International Review of Social History*, 63 (3), 477-501.
- TROUILLOT, M.- R. (1995). *Silencing the Past : Power and the Production of History*. Boston : Beacon Press.
- WILLIAMS, E. (1944). *Capitalism and Slavery*. Chapel Hill: Univ. of North Carolina Press.

La « crise migratoire » Ceuta 17-18 mai 2021 : Fantômes du passé. Tensions du présent, incertitudes d'un futur partagé

Ricardo Tejada (Maître de conférences HDR à l'Université du Mans, 3Lam)

DOI : 10.5281/zenodo.7413781

Résumé

L'article vise à développer les idées d'Edgar Morin sur le concept de crise dans un cas bien concret : la crise migratoire, humanitaire, politique et diplomatique entre l'Espagne et le Maroc, au mois de mai 2021. L'intérêt d'analyser une crise, c'est le fait de regarder par le biais d'un microscope, en quelque sorte, les fantômes d'un passé conflictuel et partagé, un présent incertain et un futur rempli de promesse de coopération et de craintes. Il faut concevoir les crises partagées comme des crises d'une seule civilisation, la civilisation humaine, dont le temps historique est craquelé par plusieurs types de temporalités et de mémoires, par le surgissement éruptif des temps cachés de l'histoire.

Abstract

This paper aims at developing the ideas from Edgar Morin about the concept of crisis, in the specific case: the migratory, humanitarian, political and diplomatic crisis between Spain and Morocco, in May 2021. It is very interesting to analyse one crisis because can look — as if you were seeing it with a microscope— the ghosts of the Past, the uncertain present and the future, full of demons and fears, as well as and cooperation. We must designing the shared crisis like the crisis from one Civilisation, the human civilization. The historic time is cracked by the various kinds of temporalities and memorys, by the eruptive emergence of the hiding time of history.

Autour de l'expression « crise migratoire » : les tensions du présent

Le groupe nominal « crise migratoire », puis « crise migratoire et diplomatique », a fait la une de tous les médias espagnols et, même, progressivement, de la plupart de médias en Europe et au monde¹. L'arrivée massive de près de 8 000 personnes (la plupart des Marocains) dans la

¹ Sur la une des journaux espagnols : « La tensión con Marruecos abre una crisis migratoria en Ceuta » (*El País*, Madrid, 18/05/2021), « Cronología de la crisis migratoria de Ceuta » (*El Periódico*, Barcelone, 18/05/2021), « Crisis migratoria en Ceuta » (*ABC*, Madrid, 20/05/2021), « Reacciones ante la crisis migratoria en Ceuta » (*El Faro de Ceuta*, 18/05/2021). En France, le terme n'est pas uniquement utilisé pour les questions migratoires dans le Sud de l'Europe, mais aussi dans le cas de Calais : « À Ceuta, des décennies de crise migratoire entre l'Espagne et le Maroc » (*Le Monde*, Paris, 19/05/2021), « Ceuta : 4 questions pour comprendre la crise migratoire » (*Le Figaro*, 20/05/2021), « Dossier Calais, au centre de la crise migratoire » (*Mediapart*, 14/12/2021), « A Calais, après vingt ans de crise migratoire, un épuisement généralisé » (*Le Monde*, 26/06/2021). Dans les pays hispano-américains on utilise aussi le terme : « La crisis migratoria causa preocupación de Bolivia y Chile » (*La Razón. El diario nacional de Bolivia*, 25/02/2021), “El chavismo niega la crisis migratoria y dice que los venezolanos quieren volver” (*La Nación*, Buenos Aires, 29/08/2018).

« ville autonome » espagnole de Ceuta, entre le 17 et le 20 mai 2021, a déclenché un conflit diplomatique, jamais vu depuis 1975, entre le Maroc et l'Espagne, et a révélé d'une manière dramatique la terrible situation sociale et économique de la population du Rif².

Tout d'abord, il faut rappeler que l'expression « crise migratoire » (« *crisis migratoria* » en espagnol) avait été utilisée auparavant par les médias espagnols pour faire référence aux tentatives, parfois assez massives, de franchissement de la clôture sous haute surveillance qui sépare l'enclave espagnol de Ceuta, et celui de Melilla, du territoire marocain, sans oublier les îles Canaries³. Rappelons, soit dit au passage, qu'en 2005 et en 2016 autour de 600 à 800 Africains avaient essayé de franchir la clôture, sur une seule journée, ce qui avait provoqué l'intervention des forces de l'ordre de deux pays. Ces tentatives de franchissement ainsi que ces affrontements étaient à la source de nombreuses blessures, parfois graves, chez les migrants, sans oublier, à une échelle moins importante, des dégâts physiques chez les policiers⁴. C'est sans doute la fréquence de cette expression sur la une de la plupart de journaux espagnols ces jours-là qui fait la différence par rapport aux événements du passé. Une fréquence justifiée à certains égards par l'ampleur du phénomène : jamais un nombre aussi important de personnes en provenance du Maroc avait réussi à franchir la frontière à Ceuta. Sur les cinq années précédentes, 2016-2020, le nombre de migrants irréguliers ayant atteint cette ville espagnole n'avait pas dépassé le chiffre de 8000 personnes⁵. Tout de même, l'usage de l'expression « crise migratoire » dans le passé montre bien que la rupture ou le caractère exceptionnel du phénomène signifié par le mot « crise » avait été gommé progressivement par les médias, comme si la « crise » de 2021 n'était que la crise majeure des crises préalables. Dans la presse francophone, on peut constater aussi ce glissement sémantique où la crise devient une période de crises successives. Le journal *Le Monde* intitulait un article le 26 juillet 2021, de la manière suivante : « A Calais, après vingt ans de crise migratoire, un épuisement généralisé ». L'énoncé montre bien une tendance généralisée, un peu partout, à faire du terme « crise » un synonyme de crise systémique, ce qui enlève à terme le caractère de rupture de toute crise. Le terme de crise, galvaudé, et assez souvent colportant des effets narcotiques dans l'opinion publique, donne l'impression de demander un autre terme qui le remplace, une idée de crise durable, de crise systémique, associée à un « être-ensemble » permanent.

Quid de l'adjectif « migratoire » ? L'arrivée massive d'adultes et des jeunes mineurs (ceux-ci autour de 1500) dans un pays étranger doit être considéré a priori comme un phénomène migratoire bien que le terme pourrait véhiculer l'idée erronée qu'il n'y avait pas de personnes

² Le 17 mai, il était question de 5000 personnes dont 1500 mineurs: « 5.000 personas llegan a nado a Ceuta en plena escalada de tensión diplomática con Marruecos » (*El País*, 17/05/2021). Mais le 19 mai on parlait déjà de 8000 personnes ayant franchi la frontière le 17 et le 18 mai : « Al menos 4.000 migrantes han sido regresados de Ceuta a Marruecos » (France 24 en espagnol) : <https://www.france24.com/es/europa/20210519-migrantes-ceuta-esp%C3%B1a-marruecos-pedro-sanchez>. Le 25 mai 2021, *El País* chiffrait entre 8000 et 10000 personnes ayant franchi la frontière de Ceuta : « Así le hemos contado la crisis migratoria en Ceuta y Melilla ». « À la date du 23 septembre, Ceuta compte 1 226 migrants marocains, dont 537 mineurs » affirmait le journal marocain *Yabiladi* ce jour-là.

³ Toujours sur la une des journaux espagnols: « La UE asume como desafío la crisis migratoria en la frontera sur » (*El Faro de Ceuta*, 06/11/2020), « El diputado por Ceuta apela a la unidad de los Estados europeos ante la crisis migratoria » (*El Faro de Ceuta*, 9/09/2019), « Canarias vive su tercera crisis migratoria al llegar el triple de 'sin papeles' que en 2005 » (*El País*, 5/08/2006).

⁴ Federación de asociaciones de sos racismo del estado español, *Informe frontera sur. 1995-2006: 10 años de violación de los derechos humanos* « Un grupo de 800 inmigrantes intentan saltar la valla de Melilla », *El País*, 31/12/2014.

⁵ « Número total de inmigrantes irregulares que llegaron a Ceuta por vía terrestre entre 2016 y 2021 » : <https://es.statista.com/estadisticas/1039999/entradas-de-inmigrantes-ilegales-en-ceuta-por-terrestre/>

susceptibles ou désireuses de demander l'asile, ce qui, au contraire, a été, justement le cas à Ceuta, au mois de mai 2021, puisque 1600 personnes l'ont demandé, un chiffre non négligeable⁶. Une toute autre question est celle de savoir si les personnes ayant fui le Maroc appartenaient au même type de migrants qu'autrefois. Ce que les autorités et les ONG espagnoles ont constaté sur place, c'est la présence majoritaire de Magrébins et plus particulièrement de Marocains, surtout des hommes, issus de différentes contrées du pays⁷. La présence d'Africains subsahariens était minoritaire cette fois-ci. Depuis 2019, le ministère de l'intérieur espagnol fournit l'information sur la nationalité des migrants irréguliers qui arrivent en Espagne par la mer. C'est une nouveauté ! Et ironie de l'histoire, on a réussi à le savoir pour la première fois grâce aux questions réitérées d'un député indépendantiste basque, adressées au ministre de l'Intérieur, lors d'une séance d'une commission parlementaire. On constate donc qu'en 2018 il y avait presque autant de personnes de Guinée Conakry (11 626) que du Maroc (12 871). Les ressortissants de Guinée, Mali et Côte d'Ivoire et du Sénégal étaient à eux seuls : 29 860, presque trois fois plus que les personnes du pays magrébin⁸.

Par ailleurs, il faut signaler qu'il y a eu quelques jeunes migrants interviewés à Ceuta, et au Maroc, aux mois de mai et juin 2021. On a quelques brins de ces voix, si importantes, lors des rencontres avec des journalistes espagnols, appartenant aussi bien à la presse espagnole qu'à la télévision publique espagnole. Que je sache, ces témoignages ne font pas référence aux autocars qui, dans certains cas, auraient acheminé les candidats à la migration vers l'enclave espagnol, mais ils font quasiment tous référence aux conditions de vie extrêmement précaires (100 € par mois dans le cas d'un barbier), et à leur volonté de rester sur place, ne voulant pas

⁶ « Los inmigrantes que llegaron a Ceuta en mayo han presentado 1.600 solicitudes de asilo », *El Periódico*, Barcelone, 7/09/2021. « Al menos 4.000 migrantes han sido regresados... », *op.cit.* Un nombre important de mineurs non accompagnés a été rapatrié, à partir du 13 août, ce qui a provoqué une tension au sein du gouvernement de coalition, le parti Podemos (et des ONG) pointant l'illégalité de la décision : « Mineurs à Ceuta : Podemos s'attaque à son tour au Maroc et à Grande-Marlaska », *Yabiladi*, Casablanca, 26/08/2021. Le ministre de l'intérieur, Marlaska, parlait de 45 mineurs expulsés, alors que swissinfo.ch parlait de centaines de mineurs expulsés : « Expulsión a Marruecos de menores de Ceuta prosigue y divide al gobierno español », *Swissinfo*, 14/08/2021 : <https://www.swissinfo.ch/spa/expulsi%C3%B3n-a-marruecos-de-menores-de-ceuta-prosigue-y-divide-al-gobierno-esp%C3%B3l/46868412> et « Marlaska cifra en 45 los menores devueltos a Marruecos: "No es una expulsión, es un retorno asistido" », *El País*, 16/08/2021 : <https://elpais.com/espana/2021-08-16/marlaska-cifra-en-45-los-menores-devueltos-a-marruecos-no-es-una-expulsion-es-un-retorno-asistido.html> Plusieurs ONG ont présenté des recours permettant qu'un juge de Ceuta arrête ces expulsions quelques jours après. Mais l'imbrroglio juridique a continué quelques semaines plus tard : « La Audiencia Nacional rechaza suspender de urgencia las repatriaciones de menores », *El Confidencial*, Madrid, 18/08/2021. Au 26 août 2021, les communautés espagnoles (les régions) avaient pris en charge autour de 200 mineurs, 800 restant toujours à Ceuta, sans que la ville ait les ressources pour s'occuper d'eux dignement : « Podemos boicotea el nuevo equilibrio con Marruecos: "Es un país que vulnera los derechos humanos sistemáticamente" », *El Español*, Madrid, 26/08/2021. Ce sont des expulsions qui ont été critiquées par un expert de l'ONU : « Pablo Ceriani, experto de la ONU. "Las expulsiones de menores desde Ceuta son un lamentable paso atrás para España" », *elDiario.es*, 4/09/2021 : https://www.eldiario.es/desalambre/pablo-ceriani-experto-onu-expulsiones-menores-ceuta-son-lamentable-paso-espana_128_8270683.html

⁷ « Es la 'marcha negra', venimos de todo Marruecos », *El País*, 19/05/2021. Sur la question des mineurs non accompagnés l'article de Francisco Javier Durán : « Los derechos de los menores no acompañados inmigrantes y solicitantes de asilo en la Unión Europea de las fronteras fortificadas y sus Estados miembros », *Trace*, n° 60, 2011, à l'adresse : <http://journals.openedition.org/trace/1723>

⁸ « Tres gráficos para entender de dónde vienen las pateras y a qué provincias llegan », *El Confidencial*, Madrid, 4/10/2021.

rejoindre leur famille et leurs parents au Maroc, parfois parce que les parents eux-mêmes les encourageaient à le faire⁹.

Un responsable de l'ONU disait récemment que l'il ne faut pas localiser l'appel air dans les mesures de régularisation des pays récepteurs de migrants, mais dans la situation catastrophique, à plusieurs égards, de certains pays émetteurs. En effet, on a l'impression que les personnes ayant fait le choix de quitter leur pays ne l'auraient pas fait dans une situation de contrôle de deux côtés de la frontière, comme s'il y avait une évaluation des risques et périls implicite qui peut faire éventuellement d'un migrant potentiel un migrant bien réel ou le faire demeurer migrant potentiel. On a donc le constat évident de la priorité des facteurs dits « push » qui tendent à éloigner les gens de chez eux (la guerre, la misère, le désœuvrement, le manque de libertés politiques) par rapport aux facteurs dit « pull » qui les attirent dans tel ou tels pays. Une incitation du gouvernement marocain ou une rumeur répandue aurait contribué à renforcer les premiers facteurs.

Quoi qu'il en soit, l'adjectif « migratoire » est encore plus réducteur par rapport à la complexité de l'événement du mois de mai 2021. On est en face aussi d'une crise humanitaire, comme certains médias l'avaient signalé en Espagne, c'est-à-dire la mort d'une personne, noyée, le nombre considérable de jeunes qui ne savaient que les rudiments de la nage et l'état de santé et de nutrition, déplorable, de certains migrants. En effet, 630 migrants marocains ont été soignés par les services sanitaires de la ville de Ceuta dont sept étaient toujours à l'hôpital le 24 mai 2021¹⁰.

Une crise donc migratoire et humanitaire, mais qui a été aussi une crise diplomatique et politique d'une ampleur considérable. En effet, au mois d'avril 2021, quelques semaines avant le franchissement massif de la frontière de Ceuta à travers la plage de El Tarajal, Brahim Ghali, président de la République arabe sahraouie démocratique et du Front Polisario, avait été hospitalisé à Logroño, en Espagne, pour des « raisons humanitaires », selon le gouvernement espagnol. Il était gravement atteint de la COVID. Les télévisions, les médias en Espagne, ont affirmé ces jours-là, qu'il a été enregistré sous un pseudonyme et qu'il est rentré muni d'un passeport diplomatique. Quelques jours plus tard, les médias espagnols donnent l'information qu'un juge de l'Audience Nationale espagnole, un tribunal important à compétence nationale, et chargé d'affaires graves, avait mis en examen M. Ghali suite à une plainte déposée par un collectif de femmes et hommes sahraouis qui l'accusaient d'être responsable de tortures et de certaines disparitions à Tindouf. Ghali a été interrogé à l'hôpital par un juge qui a classé l'affaire sans suites. Néanmoins, le journal *El País* a montré plus tard, en septembre, les documents prouvant la nationalité espagnole de M. Ghali, depuis 2006, ce qui d'ailleurs était donné comme information par l'entrée de Wikipédia¹¹. Il faut savoir qu'il est né au Sahara Occidental à l'époque où, sous le franquisme, c'était une province espagnole¹². On ne peut pas

⁹ C'est le journal conservateur ABC qui parle dès le début d'autocars acheminés vers Ceuta par les autorités marocaines « selon des sources très fiables » : « Rutas de autobús desde el interior de Marruecos hasta la frontera de Ceuta: "Está todo perfectamente organizado" », *ABC*, 19/08/2021. Sur les images de la vidéo offerte sur cette page, on constate la présence d'une dizaine de policiers marocains regardant tranquillement le passage des migrants vers l'enclave espagnol.

¹⁰ « Atendidos 630 migrantes en Ceuta, que habilita otra nave para acoger a 300 menores », *El Confidencial*, Madrid, 24/05/2021.

¹¹ « El documento que acredita la nacionalidad española de Brahim Gali desde 2004 », *El País*, 24/09/2021.

¹² Sur l'histoire de la colonisation espagnole du Sahara occidental, au début très modeste, puis, plus déterminée, dans les années trente du XX^e siècle, il faut consulter le livre de Martínez Milán, J. (2003). *España en el Sáhara Occidental y en la Zona Sur del Protectorado en Marruecos, 1885-1945*. Madrid: UNED. Signalons que le périmètre du territoire du Sahara est le fruit de différents traités de délimitation de frontière entre la France et

refuser l'entrée de quelqu'un dans son propre pays. La ministre des Affaires Étrangères espagnole, Mme González Laya, aurait donné le feu vert à cette entrée en Espagne, alors que le Ministre de l'Intérieur, M. Grande-Marlaska, aurait exprimé ses réticences vis-à-vis de cette initiative. Sans doute, est-ce le président du Gouvernement, Pedro Sánchez, qui a dû partager l'avis de la ministre et pris la décision finale. Ajoutons à cela le fait que l'ex-ministre des Affaires Étrangères a été quelques mois plus tard mis en examen par un juge de Saragosse et qu'elle a témoigné cette semaine devant le juge. Elle a affirmé que la décision était conforme à la loi et invoqué le secret auquel sont tenus les ministres réunis en Conseil.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement marocain et le roi du Maroc ont très mal pris ce séjour de M. Ghali, signalant deux fois aux autorités espagnoles leur irritation, d'autant plus que les autorités espagnoles n'avaient pas communiqué préalablement cette demande d'hospitalisation aux autorités marocaines. En gros, l'ami doit consulter son voisin afin de savoir s'il approuve qu'il héberge un ennemi, selon le point de vue marocain. C'est une question d'autant plus délicate qu'il y a aussi en jeu la souveraineté de chaque État. Toute proportion gardée, la présence de membres de l'ETA sur le sol français a provoqué des frictions considérables entre l'Espagne et la France, pendant les années 70 et 80. Mais le fond du problème était à la limite pour le Maroc le manque de reconnaissance espagnole de la souveraineté marocaine sur le Sahara, et son désir qu'elle s'aligne avec la politique de Trump, ce qui a été révélé clairement le premier juin par un communiqué public du Ministère des Affaires étrangères marocain renchérissant sur la nécessité de lutter aussi bien chez soi qu'à l'extérieur contre le séparatisme, une référence à la question catalane qui était plus que maladroite et erronée aux yeux des Espagnols...¹³ Cette fois-ci, l'irritation du côté espagnol a été considérable, étant donné les différences profondes entre l'histoire de la Catalogne et l'histoire du Sahara occidental¹⁴.

Les fantômes du passé : Espagne/Maroc

En 1976, Edgard Morin publie son article « Pour une crisologie », repris plus tard dans le livre publié chez Flammarion *Sur la crise*¹⁵. Il soutient qu'une crise c'est « l'accroissement du désordre et de l'incertitude »¹⁶. Lors d'un entretien réalisé en 2016, Morin revient sur la composante d'incertitude de toute crise. Il propose une autre définition complémentaire par

l'Espagne : en 1904, en 1912 (qui sonne le glas de l'indépendance du sultanat du Maroc), et en 1956 (frontière sud). Voir à ce sujet : Ruiz Miguel, C. (1995). *El Sahara occidental y España : historia, política y derecho. Análisis crítico de la política exterior española*. Madrid: Dykinson. Signalons aussi que les résolutions de l'ONU de 1979 affirment que le peuple sahraoui a le droit à son autodétermination, que sa lutte est légitime, et déplore « l'occupation » du Sahara par le Maroc. En outre, l'ONU considère que le Polisario, en tant que représentant du peuple sahraoui, doit faire partie des négociations afin de résoudre ensemble le problème. Tout le corpus juridique de l'ONU ultérieur (1980, 1982, 1983, 1984, 1987, 1995) est basé sur ces principes.

¹³ Sur la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara par le président Donald Trump, deux visions différentes: Nicolas Beau, « Le soutien de Trump à la marocanité du Sahara stabilise la région », *Monde Afrique*, 12/12/2020 et Rachid El Quaroui, « Marruecos y España frente al Sáhara Occidental », *La Vanguardia*, Barcelone, 15/12/2020, où il était question de la volonté coûte que coûte du Maroc d'arracher au gouvernement de Sánchez son approbation explicite de l'autonomie sahraoui avant la fin du mandat, ce qui a été le cas récemment : María López Belloso, « Claves para entender la decisión de España sobre el Sáhara: ¿qué y quién está detrás? », *The Conversation*, 21/03/2022. L'auteure signale que l'origine de la crise diplomatique entre le Maroc et l'Espagne en avril 2021 ne se trouvait pas dans le séjour de Gali en Espagne, mais dans le maintien de la position espagnole sur le Sahara, après la décision de Trump en 2020.

¹⁴ « Marruecos compara Cataluña con el Sáhara », *El País*, Madrid, 1/06/2021.

¹⁵ Morin, E. (2020). *Sur la crise*. Paris : Flammarion.

¹⁶ *Ibid.*, p. 19.

rapport à la première : « époque d’incertitude, notamment concernant le futur, époque où il y a des possibilités de toutes sortes, y compris des pires catastrophes, écologiques, nucléaires, politiques »¹⁷. Cette incertitude concernant le futur est renforcée par les fantômes du passé et par les perspectives fictives ou réelles qu’ils ouvrent. Je propose ici de définir les fantômes du passé comme les problèmes qu’on n’a pas réglé totalement. Les fantômes sont les crises qu’on n’a pas su ou voulu résoudre, dépasser ou plutôt soigner et qui ont la capacité de se projeter sur le présent d’une manière quasi immédiate. Ce sont les spectres qui hantent l’action collective des pays, des nations, voire des groupes humains.

La première chose à laquelle certains journalistes ont pensé lorsqu’au mois de mai des milliers de personnes ont franchi la frontière, y compris dans les réseaux sociaux, c’était à la Marche verte organisée par Hassan II, en 1975, afin d’occuper le Sahara occidental et de récupérer l’intégralité, selon lui, du territoire marocain. L’idée que le Sahara occidental était jadis rattachée au Maroc s’explique, selon les autorités de ce pays, par le concept d’allégeance que certaines tribus sahraouies avaient prêté au sultan, avant l’arrivée des Espagnols en 1884 (fondation de Villa Cisneros, Dakhla, actuellement). Or même les tribus de la région de Villa Bens (actuel Tarfaya), appartenant jadis au protectorat sud du Maroc espagnol, juste au nord du Sahara, n’avaient pas de liens de vassalité par rapport au sultan. Toujours est-il que le concept d’allégeance et le concept de souveraineté ne se recourent pas entièrement, le premier étant plutôt religieux et non territorial et le second politique, territorial et moderne. C’est sûr et certain qu’il y a un profond malentendu culturel et politique à ce niveau-là entre les deux pays.

Si le déferlement de milliers de personnes dans l’enclave espagnol faisait penser à la Marche Verte, c’est parce qu’aussi bien dans un cas comme dans l’autre, des Marocains non militaires avaient franchi illégalement une frontière. Bien entendu, en 1975 le nombre de personnes était beaucoup plus important et la situation politique en Espagne était différente. Cette association d’idée ou ce télescopage historique, assez généralisé chez les Espagnols, contribuait à renforcer chez certains secteurs de la société espagnole, situés idéologiquement à droite ou à l’extrême-droite, la crainte d’une invasion de Ceuta. L’événement était interprété ainsi comme une tentative de chantage de la part du voisin du Sud, c’est-à-dire, si l’Espagne ne reconnaît pas la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, il n’y aura plus du tout de contrôle policier du côté marocain¹⁸. Les deux questions étaient mêlées à ce moment-là, alors que pour les Espagnols c’étaient deux questions bien distinctes. Soit dit au passage, le relâchement de ces contrôles policiers a révélé à quel point sont vaines toutes les tentatives espagnoles et européennes de construire une barrière de plus en plus haute, de plus en plus cruelle (souvenons-nous des lames tranchantes installées par Zapatero, puis enlevées par Sánchez) et de plus en plus sécurisée technologiquement¹⁹. Je dirais que cette hantise d’invasion chez certains secteurs sociaux espagnols, notamment à Ceuta et à Melilla, est renforcée par l’augmentation démographique des Musulmans dans les deux enclaves, leur nombre atteignant presque la moitié de la population à Ceuta et un peu plus de la moitié à Melilla, ce qui est manipulé, d’une manière populiste et incendiaire, par le parti d’extrême-droite Vox, dont le leader s’est présenté à Ceuta le 18 mai, qualifiant l’événement comme une « véritable

¹⁷ « Entretien de François L’Yvonnet avec Edgar Morin », *ibid.*, p. 15.

¹⁸ « Marche noire » est une expression utilisée par un des migrants interviewés par le journal espagnol *El País* : « Es la ‘marcha negra’, venimos de todo Marruecos », *op.cit.*

¹⁹ « Interior sustituye las concertinas en Ceuta y Melilla por una estructura de barrotas », *El País*, 6/10/2021.

invasion » et une « attaque » contre la souveraineté espagnole. Et d'ajouter que les migrants n'étaient pas de réfugiés, mais des « soldats »²⁰.

Par ailleurs, le désespoir où se trouve un secteur non négligeable de Marocains, plus particulièrement de la jeunesse et des gens du Rif, a mis sur le tapis d'autres fantômes du passé non réglés : la responsabilité de l'État marocain, mais aussi, la passivité de l'État espagnol et de l'Union européenne dans le maintien de cette situation socio-économique injuste, notamment au Nord du Maroc. Ayons à l'esprit que la frontière hispano-marocaine est la plus inégalitaire du monde, le revenu par habitant en Espagne étant dix fois plus important qu'au Maroc ! Edgard Morin, dans le texte mentionné, insistait sur l'importance de l'antagonisme dans toute crise. C'est le système bipolaire, confus et enchevêtré, qui est derrière les crises qui équilibrent et déséquilibrent les éléments constitutifs, provoquant des antagonismes. D'après Morin, il y a « un antagonisme latent entre ce qui est actualisé et ce qui est virtualisé ». Ici, on est en face d'un triple antagonisme. Un premier antagonisme se trouve entre le Rif et l'État marocain, qui a fait tout pour l'arabiser et le franciser, au détriment de l'identité berbère et de la présence de l'espagnol comme langue coloniale. Mais aussi y-a-t-il un antagonisme politique entre le Maroc et l'Espagne et, il y a un siècle, un antagonisme militaire entre l'Espagne et le Rif.

Dans l'histoire partagée entre l'Espagne et le Maroc il y a des antagonismes latents, très forts, mais aussi des expériences complémentaires, moins assumées. Les deux pays partagent l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, point en commun, mais aussi origine de disputes, par exemple au niveau de la pêche. Aussi, les deux pays ont-ils traversé deux périodes historiques communes, très circonscrites dans le temps, quoi qu'on dise, où l'un des versants du Gibraltar dominait l'autre : la période du Califat de Cordoue, administré par le Nord (929-1031), où justement Ceuta, Melilla et Tanger sont occupées par les hispano-musulmans, et la période des Almoravides et Almohades (entre le XI^e et le XIII^e siècles), où c'est le Sud qui gouverne l'Espagne musulmane, celle-ci se réduisant déjà pratiquement à l'actuelle Andalousie, jusqu'à l'occupation de Séville par les Castillans en 1248. Mais c'est depuis les Rois Catholiques que le versant Nord du Gibraltar va s'imposer au versant sud. En effet, le messianisme chrétien, l'élan d'aventure provoqué par la colonisation de l'Amérique, puis, la nécessité de neutraliser les raids des pirates barbaresques et, au fond, d'affaiblir l'Empire ottoman, sont les moteurs fondamentaux qui expliquent l'occupation de Melilla, d'Oran et de bien d'autres enclaves et îlots de la côte maghrébine à partir du XVI^e siècle et non une volonté quelconque de les coloniser. Ceuta avait été occupée par les Portugais avant Melilla, en 1415, puis au moment de l'indépendance du Portugal de l'Espagne, en 1640, les habitants de Ceuta ont préféré rester sous la souveraineté espagnole, probablement pour des raisons de proximité, de sécurité et de fidélité au roi espagnol. De son côté, Melilla a été occupé par le Royaume de Castille en 1497²¹.

²⁰ « Abascal intensifica su discurso anti inmigración ilegal, pide una “respuesta de fuerza” y bloquear los visados marroquíes », *La Razón*, Madrid, 18/05/2021.

²¹ Zurlo, Y. (2005). *Ceuta et Melilla : histoire, représentations et devenir de deux enclaves espagnoles*, Paris : L'Harmattan. Compte tenu qu'au début du XVII^e siècle, avant la dynastie alaouite, le Maroc était morcelé en plusieurs petits États indépendants et que, même après l'établissement de cette dynastie, il y avait de nombreux territoires très réticents à être soumis à l'autorité du sultan, voire parfois en révolte (*bled-es-Siba*, pays du désordre), il faut reconnaître que la souveraineté espagnole de Ceuta et Melilla est préalable à celle de l'État marocain. Bien entendu, c'est l'exceptionnalité de sa situation géographique et culturelle (le seul territoire de l'UE en Afrique) qui fait pencher la balance en faveur d'une perception de ces deux entités comme étant des colonies, perception, pas réalité juridique. Juan Goytisolo a été, parmi les intellectuels espagnols, le seul pratiquement à revendiquer une position anticoloniale et tiers-mondiste vis-à-vis de Ceuta et Melilla. Voir « Nuestra izquierda y el Tercer Mundo », *El País*, 22/12/1977. Ses positions politiques sur cette question ont été controversées en Espagne puisqu'il montrait, en parallèle, moins d'enthousiasme vis-à-vis de l'auto-détermination sahraoui, ce qui

Par conséquent, Ceuta et Melilla ne sont pas, stricto sensu, des colonies, puisqu'à l'époque le système colonial n'existait pas au sens moderne du terme, notamment au niveau économique et politique ; néanmoins elles sont vues par le régime marocain comme étant des colonies ou du moins une partie de l'intégralité de son territoire²². Si l'ONU ne reconnaît pas ces deux enclaves comme étant des colonies, la perception en Europe, et notamment en France, c'est qu'elles sont des colonies, certes un peu particulières, puisqu'elles sont en Afrique, malgré le fait que la population, et surtout l'urbanisme et les coutumes, soient majoritairement espagnoles, alors que personne ne songerait en Europe à identifier la Martinique ou la Guadeloupe comme des colonies, bien que l'origine de l'occupation française soit clairement coloniale. C'est là où se trouve toute l'ambiguïté de leur statut²³.

En 1492, c'est l'expulsion des Juifs dont quelques-uns vont s'installer à Melilla, puis à Ceuta, constituant une communauté qui va rester sur place jusqu'aujourd'hui, tout en préservant sa liberté de culte. Au début du XVII^e, c'est l'expulsion des Morisques de l'Espagne²⁴. Une partie considérable de cette communauté va s'implanter au Maroc, façonnant par la suite, presque trois siècles plus tard, par le biais surtout de certains arabistes espagnols installés sans le protectorat espagnol, un imaginaire bien particulier, celui d'une origine andalouse du Maroc, analysé brillamment par Eric Calderwood²⁵. Quoi qu'il en soit, ces enclaves vont devenir par la suite des présides ou des bagnes et ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'on peut parler d'une population stable et solide, de deux petites villes. C'est précisément à cette époque-là que les gouvernements espagnols commencent à avoir une mainmise impérialiste sur les affaires marocaines : invasion de Tétouan en 1860, puis protectorat espagnol du Nord du Maroc. Mais pour que ce protectorat soit consolidé il faudra, entre 1909 et 1925, une guerre atroce, d'une grande brutalité, où les militaires espagnols font usage d'armes chimiques²⁶. Les blessures de cette guerre sont toujours là, même si le football, la télévision espagnole et le mirage des serres d'Almería (où d'ailleurs, à l'Ejido, des émeutes racistes s'étaient produits en février 2000) créent une certaine amnésie chez les jeunes rifains. Un autre facteur d'oubli de ces blessures,

était reproché, à tort ou à raison, comme une position complaisante par rapport à son hôte marocain, voire pro-marocaine. Il est vrai que de la part de Goytisolo il y a eu des silences par rapport aux dérives autoritaires du régime marocain, mais il est aussi vrai que parfois il avait déploré le manque de démocratie dans ce pays maghrébin, comme le montre l'article bien documenté de Bernabé López García, « Juan Goytisolo y Marruecos », *Revista de estudios internacionales mediterráneos*, 22, p. 187-201.

²² Bien entendu, avant l'arrivée des Portugais à Ceuta et des Castellans à Melilla ces enclaves n'étaient pas un *no man's land*, ou *terra nullius*, d'autant plus que les habitants du Rif, parfois sujets du sultan, ont tenté à plusieurs reprises dans le passé, surtout au XVIII^e siècle, de les récupérer et, à son tour, les Espagnols de les rétrocéder. C'est un point non négligeable.

²³ Une vision assez exhaustive de la situation actuelle de ces deux villes : Novosseloff, A. «Melilla, Ceuta y Gibraltar, ciudades enclave en el Mediterráneo», *HispanismeS*, n° 16, 2020, à l'adresse: <http://journals.openedition.org/hispanismes/735>; DOI: <https://doi.org/10.4000/hispanismes.735>

²⁴ Caro Baroja, J. (2003). *Los moriscos del reino de Granada*. Madrid: Alianza Editorial. Márquez Villanueva, F. (1998). *El problema morisco (Desde otras laderas)*. Madrid: Libertarias. Vincent, B. (2020). *Comprendre la expulsión de los moriscos de España (1609-1614)*. Madrid: Ediuno.

²⁵ Calderwood, E. *Al-Ándalus en Marruecos. El verdadero legado del colonialismo español en el Marruecos contemporáneo* (2019). Cordoue: Almuzara.

²⁶ Courcelle-Labrousse, V. Marmié-Maniglier, N. (2018). *La guerre du Rif : Maroc 1921-1926*. Paris : Tallandier. Balfour, S. (2002). *Abrazo mortal : de la Guerra Colonial a la Guerra Civil en España y Marruecos (1909-1939)*. Barcelone : Península. Sur les effets toujours actuels des armes chimiques utilisées et leurs victimes, il faut visionner le documentaire *Arrash (Veneno)*, dirigé par Javier Rada et Tarik el Idrissi, en 2008. Même si le général Lyautey demanda l'approvisionnement en armes chimiques, il n'est pas avéré que l'armée française ait fait usage d'elles, d'après Lion, O. « Des armes maudites pour les sales guerres ? L'emploi des armes chimiques dans les conflits asymétriques », *Stratégique*, 2009, n°93-96, p. 491-531. Et : Messari, N. « L'utilisation des armes chimiques pendant la guerre du Rif (1921-1926) ou de l'ambiguïté des frontières et des séparations en politique », *Cultures & Conflits*, 2014, à l'adresse: <http://journals.openedition.org/conflits/18827>

c'est la volonté du gouvernement marocain de ne pas en parler, pour éviter la question embarrassante de la république du Rif et de la figure presque légendaire d'Abdelkrim, ainsi que pour ne pas froisser le voisin espagnol²⁷. Les manifestations menées par le mouvement « HIRAK » en 2017 et 2018 ont mis en lumière la détresse et le manque d'espoir de la jeunesse rifaine²⁸. N'oublions pas qu'un des leaders du mouvement, Zefzazi, emprisonné plus tard, faisait des nombreuses références dans ses discours à Abdelkrim. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que depuis la nouvelle loi d'immigration, dite d'*Extranjería*, en 1985, et l'adhésion de l'Espagne au Traité de Schengen, en 1990, et la généralisation des visas (pour accéder en Europe) a changé substantiellement la nature de la frontière entre les deux enclaves et le Maroc et ont favorisé, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, des discriminations envers la population maghrébine²⁹. Enfin, la guerre picocholine de l'îlot Persil, en 2002, malgré le fait qu'elle n'ait pas provoqué des victimes mortelles, juste quelques soldats marocains arrêtés par l'armée espagnole, a contribué, bien évidemment, à renforcer ces craintes et à orienter ces fantômes du passé en direction d'un risque de guerre, pour certains probable, pour d'autres improbable³⁰.

La guerre ou la coopération comme futur partagé entre les deux pays ?

La guerre entre l'Espagne et le Maroc est bel et bien un événement (à éviter) qui pointe dans l'horizon futur et qui régit, d'une manière inconsciente ou non, les attitudes et les comportements des gouvernements aussi bien marocains qu'espagnols. Une guerre qui serait provoquée par un incident, prémédité ou non, où le régime marocain aurait tout à gagner, compte tenu du soutien international, psychologique, émotionnelle, qu'il pourrait recevoir³¹. Dans une guerre entre David et Goliath, c'est David, vu par la communauté internationale comme le pays pauvre et faible, qui a toutes les chances de gagner, ne serait-ce que symboliquement, d'autant plus que —contrairement au David palestinien contre Israël— le David marocain a le soutien ferme des États-Unis, surtout depuis Trump, de la France, d'une autre manière, et d'une opinion publique internationale qui pourrait véhiculer tous les préjugés contre « l'impérialisme espagnol » et sa « légende noire ». Certes, l'Espagne fait partie de l'UE et de l'OTAN, ce qui pourrait amenuiser ou éroder ce soutien. Toujours est-il que le

²⁷ Madariaga, M.R. (2009). *Abd-el-Krim El Jatabi*. Madrid: Alianza Editorial.

²⁸ Faustino Eguberri, « El hirak o la revuelta en el Rif, tras las huellas de Abd-El-Krim », *Viento Sur*, 9/06/2017; Sara Doublier, « Maroc: les révoltés du Rif «sont des gens normaux, qui veulent vivre bien» », *Libération*, 7/06/2017. Suárez-Collado, Á. «Le temps des cerises» en el Rif: análisis de un año de protestas en el norte de Marruecos», *Notes Internacionales CIDOB*, Barcelone, n°184, 11/2017. Et Daoudi, A. (2020). *Le «Hirak» du RIF en questionnement: Gouvernance de la crise et crise de la gouvernance*. Paris : Les Éditions du Panthéon.

²⁹ Célia Barbosa « La question des étrangers, enjeu du contrôle du territoire en Espagne » in Ritaine, É. (dir.). (2005). *L'Europe du Sud face à l'immigration : politique de l'Étranger*, Paris : Presses universitaires de France, pp.71-107. D'après Pierre Vermeren, avant la mise en place de l'espace Schengen, ces villes espagnoles « étaient des zones franches relativement paisibles », p. 97. In (2002). *Le Maroc en transition* Paris : La Découverte. Juan Goytisolo a été un des premiers intellectuels espagnols à dénoncer ces discriminations, ainsi que la xénophobie et le racisme qui l'accompagnent : « De la OTAN a la ley de extranjería », *El País*, 6/03/1986 ; « La Europa del miedo » *El País*, 21/05/1987 ; (2001) *Pájaro que ensucia su propio nido. Artículos y ensayos*. Barcelone : Galaxia Gutenberg/Círculo de Lectores; (2003) *España y sus Ejidos*. Madrid: Editorial Hijos de Muley-Rubio.

³⁰ Garcés E. (2017). *Perejil, la guerra que no fue*, Madrid: Lulú. Ce chercheur militaire soutient que cet incident ne peut pas être expliqué sans les manipulations mutuelles, aussi bien du gouvernement espagnol que du gouvernement marocain.

³¹ Martín Alarcón, J., "Si Marruecos ataca, Ceuta y Melilla caerían en pocas horas, son indefendibles", *El Confidencial*, Madrid, 12/12/2021. González, M. «La cuarta parte de las tropas en Ceuta y Melilla son ya de origen marroquí», *El País*, 31/10/2001.

gouvernement espagnol actuel tremble et la preuve c'est la lettre envoyée par Sánchez au roi du Maroc en mars 2022 où, pour la première fois, il accepte le projet d'autonomie du Sahara comme étant « la base la plus sérieuse, crédible et réaliste » pour la résolution du problème³². La lettre du 14 mars affirme que l'objectif est de « garantir la stabilité et l'intégrité territoriale de nos deux pays ». En gros, en échange de renoncer à la défense de la souveraineté du Sahara, considéré par l'ONU comme territoire à décoloniser, l'Espagne veut s'assurer que le Maroc reconnaisse les frontières de l'Espagne, vieilles de plusieurs siècles... Au niveau du Droit international, on est sans aucun doute face à une grosse anomalie dont la lettre de Sánchez n'est que la pointe d'un iceberg ultrasecret : *arcana imperii*. Elle reconnaît implicitement que le régime alaouite met en question ces frontières, non seulement parce qu'il y a eu des déclarations dans le passé d'hommes politiques marocains dans ce sens-là, mais aussi parce que ce n'est pas exclu que le gouvernement espagnol ait reçu des menaces, implicites ou explicites, de la part du voisin du Sud.

Je voudrais aussi mentionner d'autres éléments de la crise diplomatique, pendant ces dernières années, entre l'Espagne et le Maroc, qui font partie de cette crise des crises et qui contribuent par leur anomalie à provoquer des dysfonctionnements importants : les composants autoritaires et opaques du régime marocain, l'absence de douanes du côté marocain, l'appel à des consultations de l'ambassadrice du Maroc à Madrid en mai 2021, la fermeture unilatérale du côté marocain de la frontière avec Ceuta, depuis le mois de mars 2020, sous prétexte de la pandémie, sans oublier la prolongation actuelle de la fermeture de la frontière du côté espagnol décrétée par le Gouvernement de Pedro Sánchez, des facteurs qui contribuent au désarroi des populations du Rif, qui avaient besoin de l'ouverture des frontières pour le colportage de maintes denrées essentielles, et au malaise des autorités et de la population de Ceuta et Melilla³³.

La crise est-elle finie ? Ou, sommes-nous en train de franchir une nouvelle étape de la crise permanente qui caractérise les relations entre le Maroc et l'Espagne ? Ou, maintenant, en mars 2022, une nouvelle étape de stabilité s'ouvre-t-elle, avant la prochaine crise ? À vrai dire, la coopération entre les deux pays, à tous les niveaux, a été ces dernières années, considérable, même si les méfiances mutuelles ne permettent pas de parler d'un véritable partenariat conjoint. Il faut mentionner en premier lieu la coopération anti-terroriste³⁴. Certes, trois auteurs (dont le chef présumé) des attentats terroristes d'Atocha étaient des Marocains (deux de Tanger, un de Tétouan), mais les Espagnols n'ont pas oublié que parmi les victimes de cet effroyable attentat il y avait des immigrants marocains. Ni l'Islam, ni les musulmans (Espagnols ou immigrants) sont pointés du doigt dans la presse et les médias, comme en France, ce qui facilite beaucoup la « *convivencia* ». L'Espagne est le deuxième investisseur au Maroc, après la France. La

³² Elle est reproduite sur le journal espagnol *El País* : <https://elpais.com/espana/2022-03-23/la-carta-de-pedro-sanchez-a-mohamed-vi-debemos-construir-una-nueva-relacion-que-evite-futuras-crisis.html> Y-a-t-il une expérience fédéraliste ou de décentralisation dans un pays arabe, quelle qu'elle soit ? Le désir d'autonomie des Rifains a-t-il été écouté, politiquement parlant, de la part du régime marocain ? Ces questions légitimes laissent planer beaucoup de doutes sur la nature de cette soi-disant autonomie octroyée dans l'avenir aux Sahraouis (ou plutôt aux Marocains installés au Sahara) et même sur les perspectives de pacification entre le Polisario et l'Algérie, d'un côté, et le Maroc, d'un autre côté.

³³ « L'Espagne maintient la fermeture des frontières de Ceuta et Melilla avec le Maroc », *ObservAlgérie*, 31/03/2022. On estime à 10 000-30 000 personnes le nombre de marocains sans travail à cause de la fermeture des frontières à Ceuta et Melilla. « El miedo al incontrolable vecino marroquí en Ceuta y Melilla », *El País*, 31 mars 2022: https://elpais.com/espana/2022-03-31/ceuta-y-melilla-el-miedo-a-un-vecino-incontrolable.html?utm_source=Twitter&ssm=TW_CM_ESP#Echobox=1648708012-1

³⁴ « España y Marruecos exportan su modelo de cooperación antiterrorista », *El País*, 30 mars 2016: https://elpais.com/politica/2016/03/29/actualidad/1459267608_602310.html

communauté étrangère la plus nombreuse en Espagne, c'est la marocaine (864 546 en 2020). Le Maroc était (avant la pandémie du COVID) le pays préféré par les touristes espagnols, hors de l'Europe : 2,2 M en 2019, c'est-à-dire 17% des touristes. Alors, crise permanente ou coopération permanente ? Probablement, il faut préserver les deux bouts de la réalité.

« Aucune étoile ne guide l'avenir », nous disait Edgar Morin. Sans doute, faudra-t-il faire l'effort collectif et partagé de soigner délicatement les blessures du passé, de faciliter le développement, la justice sociale et la démocratie dans la région du Rif, de changer d'une manière inventive et plus conforme aux droits de l'homme la façon dont on gère les frontières des enclaves et de respecter réellement aussi bien les frontières que le droit d'asile et la libre volonté de quitter le pays natal. Le Quichotte utopique dont parlait Juan Goytisolo, au moment du décernement du Prix Cervantès en 2014, pourra-t-il foncer sur les moulins-clôtures des enclaves et aller au secours des migrants et exilés « dont le seul crime est son instinct de survie et son désir de liberté »?³⁵ Bref, il faudra traiter les crises partagées comme des crises d'une seule civilisation, la civilisation humaine, dont le temps historique est craquelé par plusieurs types de temporalités et de mémoires, par le surgissement éruptif des temps cachés de l'histoire, en suivant les suggestions d'une grande intellectuelle espagnole, María Zambrano : « Une crise est le moment, longue ou court, intriqué ou confus, toujours, où le passé et le futur luttent entre eux »³⁶. On est face à des crises d'un monde entièrement globalisé, mais aussi fragmenté de plus en plus par des frontières dures entre le « monde riche » et le « monde pauvre », entre le monde où se trouvent les émigrants et les exilés et le monde où se trouvent les immigrants et les réfugiés, entre le monde renfermé sur lui-même et le monde ouvert et pluriel. J'ai essayé de dévoiler ce que le mot « crise » cache et neutralise afin de mieux comprendre ce qui s'est passé et ce qui est toujours en jeu.

³⁵ « ...imagino al hidalgo manchego montado a lomos de Rocinante acometiendo lanza en ristre contra los esbirros de la Santa Hermandad que proceden al desalojo de los desahuciados, contra los corruptos de la ingeniería financiera o, a Estrecho traviesa, al pie de las verjas de Ceuta y Melilla que él toma por encantados castillos con puentes levadizos y torres almenadas socorriendo a unos inmigrantes cuyo único crimen es su instinto de vida y el ansia de libertad », « Discurso completo de Juan Goytisolo en el Premio Cervantes 2014 », 23/04/2015, à l'adresse <https://www.europapress.es/cultura/noticia-discurso-completo-juan-goytisolo-premio-cervantes-2014-20150423163314.html>

³⁶ Zambrano, M. (2011). *Persona y democracia*, in *Obras Completas, vol. III (1955-1973)*, Barcelone: Galaxia Gutenberg, p. 391.

Bibliographie

Livres

- ALVARADO, D. (2017). *Rif : De Abdelkrim a los indignados de Alhucemas*. Madrid: Los Libros de la Catarata.
- BALFOUR, S. (2002). *Abrazo mortal : de la Guerra Colonial a la Guerra Civil en España y Marruecos (1909-1939)*. Barcelone : Península.
- BLANCHARD, E. et WENDER, A-S. (Migreurop). (2007). *Guerre aux migrants: Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Paris : Editions Syllepse.
- CALDERWOOD, E. *Al-Ándalus en Marruecos. El verdadero legado del colonialismo español en el Marruecos contemporáneo* (2019). Cordoue: Almuzara.
- COURCELLE-LABROUSSE, V. Marmié-Maniglier, N. (2018). *La guerre du Rif : Maroc 1921-1926*. Paris : Tallandier.
- CARO BAROJA, J. (2003). *Los moriscos del reino de Granada*. Madrid: Alianza Editorial.
- DAOUDI, A. (2020). *Le «Hirak» du RIF en questionnement: Gouvernance de la crise et crise de la gouvernance*. Paris : Les Éditions du Panthéon.
- GARCÉS, E. (2017). *Perejil, la guerra que no fue*, Madrid: Lulú.
- GOYTISOLO, J. *Pájaro que ensucia su propio nido. Artículos y ensayos*. (2001) Barcelone : Galaxia Gutenberg/Círculo de Lectores;
- GOYTISOLO, J. (2003) *España y sus Ejidos*. Madrid: Editorial Hijos de Muley-Rubio.
- MADARIAGA, M.R. (2009). *Abd-el-Krim El Jatabi*. Madrid: Alianza Editorial.
- MÁRQUEZ VILLANUEVA, F. (1998). *El problema morisco (Desde otras laderas)*. Madrid: Libertarias.
- MARTÍNEZ MILÁN, J. (2003). *España en el Sáhara Occidental y en la Zona Sur del Protectorado en Marruecos, 1885-1945*. Madrid: UNED
- MORIN Edgar, *Sur la crise*, Paris, Flammarion, 2020.
- MORIN Edgar et BIBARD Laurent (sous la dir.), *Complexité et organisations. Faire face aux défis de demain*, Eyrolle/ESSEC, 2018.
- RUIZ MIGUEL, C. (1995). *El Sahara occidental y España : historia, política y derecho. Análisis crítico de la política exterior española*. Madrid: Dykinson.
- VERMEREN, P. (2002). *Le Maroc en transition* Paris : La Découverte.

VINCENT, B. (2020). *Comprendre la expulsión de los moriscos de España (1609-1614)*. Madrid: Ediuno.

WIHTOL DE WENDEN Catherine. « Crise des migrations ou crise des politiques d'asile et ses effets sur les territoires d'accueil », *Hommes & Migrations*, vol. 1323, no. 4, 2018, pp. 23-29.

ZAMBRANO, M. (2011). *Persona y democracia*, in *Obras Completas, vol. III (1955-1973)*, Barcelone: Galaxia Gutenberg.

ZURLO, Y. (2005). *Ceuta et Melilla : histoire, représentations et devenir de deux enclaves espagnoles*, Paris : L'Harmattan.

Articles et sitographie (excepté les articles des journaux)

DURÁN, F.J. (2011). « Los derechos de los menores no acompañados inmigrantes y solicitantes de asilo en la Unión Europea de las fronteras fortificadas y sus Estados miembros », *Trace*, 60, à l'adresse: <http://journals.openedition.org/trace/1723>

BARBOSA, C. (2005). « La question des étrangers, enjeu du contrôle du territoire en Espagne » dans Ritaine, É. (dir.). *L'Europe du Sud face à l'immigration : politique de l'Étranger*, Paris : Presses universitaires de France, 71-107.

GOYTISOLO, J. « Discurso completo de Juan Goytisolo en el Premio Cervantes 2014 », 23/04/2015: <https://www.europapress.es/cultura/noticia-discurso-completo-juan-goytisolo-premio-cervantes-2014-20150423163314.html>

LÓPEZ GARCÍA, B. « Juan Goytisolo y Marruecos », *Revista de estudios internacionales mediterráneos*, 22, 187-201.

MESSARI, N. « L'utilisation des armes chimiques pendant la guerre du Rif (1921-1926) ou de l'ambiguïté des frontières et des séparations en politique », *Cultures & Conflits*, 2014, à l'adresse: <http://journals.openedition.org/conflits/18827>

NOVOSSELOFF, A. «Melilla, Ceuta y Gibraltar, ciudades enclave en el Mediterráneo», *HispanismeS*, 16, 2020, à l'adresse: <http://journals.openedition.org/hispanismes/735>; DOI: <https://doi.org/10.4000/hispanismes.735>

SUÁREZ-COLLADO, Á. « *Le temps des cerises* en el Rif: análisis de un año de protestas en el norte de Marruecos », *Notes Internacional CIDOB*, Barcelone, 184, 11/2017, à l'adresse https://www.cidob.org/publicaciones/serie_de_publicacion/notes_internacionales/n1_184/le_temps_des_cerises_en_el_rif_analisis_de_un_ano_de_protestas_en_el_norte_de_marruecos

« La frontière » par Catherine WIHTOLD DE WENDEN, collection d'entretiens du programme MIGROBJETS "Un objet / Un acteur", à l'adresse <https://hal.campus-aar.fr/MIGROBJETS/medihal-01914463v1>

L'articulation « global-local » comme moyen d'éclairage vis-à-vis de la crise à travers une pensée complexe

Hasina Rambinimanana (doctorante, sociologie, Université d'Antananarivo, Madagascar)

DOI : 10.5281/zenodo.7413908

Résumé

Maintenant que la crise tend à se révéler d'autant plus comme le propre de la mondialisation, tout en gardant ses symptômes marquants localisés, chercheurs et acteurs de différents niveaux, bref tous les protagonistes de la dynamique du cogito, doivent trouver, élaborer et établir les meilleurs regards et langages du moins adaptés afin de mener les réflexions sur le bon pas. Ce présent texte, voulant réfléchir sur la question de comment les acteurs appréhendent la crise, tente justement d'analyser la manière de comprendre la dynamique de la crise à travers l'articulation entre le global et le local. Animé par une même pulsion intellectuelle amorcée par le philosophe résistant, Edgar Morin, nous sommes ici amenés à repenser la crise dans un ordre épistémologique, à redéfinir sa spatialité et à repenser la place des acteurs et parties prenantes.

Abstract

Now, as the crisis is going to be revealed as the proper of globalization despite it preserve its localized mark; researchers and actors from different area have to find and elaborate more adapted discourse and reflexions. This article wants to contribute to the discussion about how actors apprehend the crisis. In this way, we seek to do analysis of articulation between « Global » and « Local » in order to understand the crisis 'dynamic. As we were involved by the same intellectual impulse primed by Resistant philosopher Edgar Morin, we are going now to re-think about crisis in epistemological order, to redefine its spatiality and each actor's place in that way.

Introduction

La crise est maintenant un sujet qui se présente davantage comme le propre de la mondialisation. Or, tous les acteurs qui se trouvent concernés, voire même touchés, de près ou de loin par elle, vont devoir l'appréhender de manière située, localisée. Les questions que nous sommes en train de nous poser demeurent : Quelle réflexion doit être menée dans le sens de repenser la spatialité de la crise et la place de chaque acteur et de chaque penseur devant cette situation ? Allons-nous devoir chercher la manière de repenser cette notion de la crise même ? Sommes-nous sur le point de réexaminer un positionnement épistémologique plus adapté, ou encore même une armature théorico-méthodologique plus étoffée pour faire avancer les débats et réflexions, du moins académiques, devant ce thème de crise ? L'objectif établi à travers ce texte est de contribuer à mettre davantage d'éclairage parmi l'entrelacement du concept de la crise et de la mondialisation et de chercher à soulever l'intérêt de ce mariage conceptuel.

Afin de mener à bien notre réflexion allant dans le sens de l'atteinte de l'objectif cité dessus, j'exposerai ici deux postulats majeurs d'où prennent racine les discussions qui peuvent naître dans le cadre de cette contribution. Le premier postulat consiste à considérer la crise désormais telle que la partie intégrante d'une approche scientifique ; et le second s'agit d'un mariage entre cette approche et les caractéristiques du phénomène global pour arriver à une lecture plus probante du contexte actuel auquel nous faisons face et voulons entendre par crise en tant que phénomène. Dans la dernière partie, nous discuterons sur la manière dont l'articulation « global-local », véritable incarnation d'une lecture complexe à la morinnienne implique sur la manière dont chaque acteur fait face à la réalité actuelle.

De l'approche crisisque

D'emblée, par souci de manier avec prudence ce vocable de crise et la rhétorique qui peut s'en rapporter, je vais devoir à mon tour bien faire la part des choses sur ce à quoi je fais justement allusion en faisant usage de ce terme dans ce texte. Comme MORIN (1987) l'a déjà bien remarqué, la « crise » risque d'être brouillée et ne devenir qu'un terme « vide de sens » à force d'être évoquée dans différents domaines, en différents moments et à différentes situations. Pour lui, en vue de dépasser ceci la bonne piste à creuser se trouve du côté épistémologique. Plus proprement dit, cet auteur voudrait bien que la crise ne soit plus simplement comprise comme le mal à soigner, ni le trouble à évincer, ni l'obstacle à écarter devant le bonheur du monde. Elle devrait être plutôt la mise en application du principe de complexité et d'incertitude que toutes tentatives de réflexion à l'égard de notre ère actuelle doivent faire siennes, notre temps est déjà un temps de l'incertitude ; il faudrait accepter cela pour pouvoir voir le monde d'un bon œil se référant à la crise ; « partir de la crise et retomber sur la crise elle-même », si cela peut bien être la formule qui résumerait sa thèse, et passant je suis ici bien en train à suivre cette voie empruntée par Edgar Morin. Mais, en partant du concept de crise comme point de départ épistémologique de réflexion au nom de la complexité et de l'incertitude, reste-t-il que nous ne pouvons-nous empêcher de nous interroger : que devrait donc être plus exactement le contenu du discours qui en découle ? Quelle démarche devra être suivie ?

La nature de la démarche et du discours en sciences sociales selon l'approche par la crise

Ainsi, une fois que la crise est comprise dans ce sens-là, toute entreprise scientifique qui fait référence à ce terme, doit se montrer davantage telle qu'une science ouverte ; et le chercheur qui s'y atèle devra s'attendre à emprunter une démarche spirale. Puisqu'il va falloir intégrer la crise au sein du langage scientifique, en l'occurrence des sciences sociales, tant au niveau des outils d'observation et d'analyse, qu'au niveau même de l'objet d'étude traité, tous ce qui veulent entreprendre en ce sens devraient, à suivre les lignes d'idée de Morin, selon le principe de la complexité, de l'incertitude, savoir trouver parfois autres choses que ce qu'ils allaient chercher initialement, qu'on peut bien aussi appeler, sous un vocable très réputé, « serendipity ». Les temps des études réductrices, simplifiant, simplifiées se trouvent révolus ; place maintenant aux temps des théories complexes, de la méthodologie complexe, bref à une science complexe, qui cherche à s'approprier de la crise dans l'intérêt des connaissances produites au lieu de l'exclure par peur de ne plus trouver le langage approprié au contexte. C'est ce qu'on veut entendre par sciences ouvertes. Cette idée d'ouverture des sciences, en l'occurrence des sciences sociales, suppose aussi une profonde remise en question du cloisonnement des spécialités. Adopter une approche par la crise de la réalité sera moins difficile à condition que les frontières interdisciplinaires soient plus ou moins perméables. Mais que pourrait impliquer donc cette porosité au niveau de la compartimentation des spécialités et des branches d'études ? En principe, cela peut consister à cesser tout simplement toute forme

de revendications exclusives de la part des spécialistes de s'appropriier certains champs d'études, certaines théories, certains concepts ou bien même certaines méthodes et techniques. Il va falloir maintenant rendre possible la circulation des pensées, des concepts et des discours pour permettre à chacun des chercheurs de se munir d'un regard triangulé et croisé et de ne pas être facilement à court de mots afin de mieux cerner les grandes questions qui taraudent à l'ère actuelle.

Nous évoquons ici une démarche spirale dans le sens où nous voulons bien admettre que l'intérêt d'une découverte scientifique, au lieu de reposer sur un protocole de recherche trop bien préétabli en vue de résultat prévu, voire prédit, en suivant des étapes de recherche linéaire, se trouve là où la complexité du réel a permis au chercheur de dépasser la crise d'une position épistémologique plus adaptée à ce contexte de recherche houleux. D'ailleurs, Morin a bien mis en évidence dans son analyse sur la crise la place centrale et charnière de l'antagonisme. Pour être plus claire sur ce point, traiter de la crise ne peut pas forcément signifier laminer les antagonismes qui pourrait être jugés comme mettant en cause la stabilité du système pour retourner à l'ordre initialement établi, mais parfois il est question de les traiter même en s'efforçant de voir à quel niveau ils se situent et quel rôle ils peuvent jouer par rapport au système même. Opérer dans ce sens nécessite parfois de changer de paradigme pour dépasser une des limites de la démarche classique qui n'intègre pas ce genre de complexité ; une raison de plus pour prendre le concept même de crise comme partie intégrante de l'approche de recherche.

Après avoir élevé ainsi la crise sur une dimension plus épistémologique, nous nous efforcerons maintenant de procéder à un mariage conceptuel de celle-ci avec la mondialisation. Nos efforts consistent ici à faire en sorte que cette thématique de crise soit davantage opérationnelle dans le domaine de la recherche scientifique et de la circulation des idées et réflexions sur le plan académique en l'occurrence des sciences sociales en l'espèce de la sociologie. Ce qui nous permet d'évoquer le deuxième postulat d'où partent les réflexions et les discussions qui se concoctent à travers cette présente contribution qui s'agit de contribuer à repenser la spatialité de la crise.

La pertinence de la dualité global/local par rapport au thématique de l'approche par la crise d'après une pensée complexe

Le premier postulat nous est d'une certaine aide en palliant la limite de l'approche scientifique classique qui intègre mal l'idée de l'incertitude et de complexité que porte le sujet de la crise ; ce second postulat va nous faire avancer encore plus loin dans l'appréciation de cette notion de crise en faisant marier celle-ci avec le phénomène global qui englobe un aspect tout aussi complexe qu'est la dualité local/global. Cette dernière initiative, nous en trouvons la racine dans le fait même que la complexité revêtue par la crise à notre ère a fait ressentir, en l'occurrence au sein du domaine des sciences sociales (hormis la science économique), sinon de la sociologie, le manque d'emprise de celles-ci sur la réalité observable désignée par ce terme même de crise. Michel WIEWIORKA (2009) fait partie de ses penseurs qui ont déjà signaler cette distanciation des sciences sociales, surtout de la sociologie, à l'égard de la crise comme sujet d'étude en remarquant un retard de l'apparition, sinon l'absence, de travaux sociologiques qui se focalisent de manière pertinente au sujet de la crise. Pour remédier à cette situation, il se propose lui aussi de passer à un renouvellement d'approche (là où il rejoint un peu en quelque sorte les initiatives d'Edgar MORIN).

Pourtant, quant à ce premier, il a préféré ne pas creuser du côté de l'appréhension de la crise sur le plan épistémologique, mais plutôt d'aller chercher du côté de l'appréciation de la crise au niveau de sa spatialité. Pour avoir un meilleur positionnement scientifique dans la noble volonté de produire des analyses et des discours scientifiques plus intéressants et dynamiques à ce sujet, il peut s'avérer opportun, sur le plan académique surtout, de repenser désormais la crise en terme de la dualité local/global, ou bien, autrement dit, à travers l'imbrication de ses deux dimensions à prendre en compte. Actuellement, les faits ont tendance à se présenter sous nos yeux de manière, à la fois, globalement situés et, inversement, localement globalisés. Ce genre de jeu de mots, peut très vite nous faire perdre dans un paradoxe d'échelle d'appréhension ; puisque sur le plan physique il est difficile de rapprocher ces deux aspects que peut avoir un phénomène, ou bien encore de ces faits systématiquement incongrus et apparemment troublant que nous avons le réflexe d'appeler situation de crise. Cependant, pour être plus claire et plus précis dans cette approche-ci, nous pourrions, tout juste comprendre que ceux qui se passent ailleurs peut nous affecter localement et ceux se passent à un niveau local peut bel et bien prendre une propension globale ; et tous ceux-ci ont tendance à se faire à une vitesse impressionnante et en un temps records. La pandémie de COVID peut en être une parfaite illustration. On peut très bien entendre par là la manifestation incontestable de la mondialisation. Celle-ci, montrée au départ de manière à être le propre d'une initiative souvent économique et socioculturelle, parfois même politique, marquée et voire signée de l'occident. Ce dernier point évoqué est l'une des arguments forts des critiques qui peuvent aller à son rencontre. La mondialisation se présente maintenant tel qu'un phénomène qui se fait sentir et ressentir, et ce de manière progressive. Face à cela, nous pouvons bien nous demander qu'est-ce qui a pu donner à celle-là le pouvoir de compresser le temps et l'espace. Au premier rang, il est à citer la fulgurante révolution de la technologie télé-communicationnelle et médiatique. Au second rang peut se mettre l'essor de l'économie libérale et capitaliste. Tous ceux-ci ne vont pas sans affecter en quelque sorte les sciences sociales dans leurs manières de saisir les objets d'étude qui se construisent en ce genre de contexte, à savoir, par exemple, la thématique en notre présence, à savoir la crise. Or, pour que nous puissions faire joindre la mondialisation à ce sujet de la crise même, nous pouvons encore creuser un peu plus loin dans les aspects qui caractérisent foncièrement la mondialisation à savoir l'interchangeabilité et l'interdépendance. La première peut s'expliquer par le fait que la mondialisation a rendu possible la création et l'extension spectaculaire du monde virtuel au point de faire en sorte qu'une personne peut être présente à tout moment dans différents lieux par le biais de navigation internet par exemple, ou encore par la médiatisation des actualités internationales. Dû à cet effet d'écho que produit la vie globalisée, rien ni personne ne peut plus se trouver isolé des choses qui peuvent se passer dans divers coins de la planète ; c'est là qu'il devient possible de parler d'interdépendance. Nous avons vu, par exemple, au temps de la pandémie de COVID, comment les médias et réseaux sociaux ont rendu le niveau d'alerte très rapidement, sinon instantanément, planétaire sachant que plusieurs pays d'Afrique étaient encore statistiquement peu concernés. Ce qui justifie que dans la dualité local/global, il faut à présent regarder au-delà d'un simple découpage spatial, mais plutôt une véritable dynamique qui s'engrène s'avérant intéressant sur le plan académique.

Dans ce cas, nombre de réflexions évoquent la déterritorialisation, voire avec une formule plus extrême l'effacement de la géographie. Pourtant, ici nous ne creuserons pas de ce côté du débat sur la mondialisation. Nous nous contentons ici d'admettre que les faits observables à nos yeux ont dernièrement tendance à être apprécié dans un aspect à la fois plus situé et plus globalisé. Pour aller plus loin dans cette réflexion, d'autres analyses ont aussi soulevé que cette dynamique entre local et global provoquée par le contexte mondialisé peut ne pas être vue exclusivement selon une échelle spatiale. Elle peut être aussi saisie sous un autre point de vue

qui consiste à comprendre davantage le local comme ce qui est plus intime vis-à-vis de l'acteur qui expérimente les faits, en l'occurrence dans la situation de crise (Dimitrov, 2005). Autrement dit, par local, on peut de même entendre le monde conçu à travers la subjectivité d'un acteur, tandis que le global peut être entendu comme le monde qui se présente objectivement à lui. Si nous tentons d'appliquer ce raisonnement dans l'appréhension de la crise, puisque la crise, selon une épistémologie complexe, en office d'une démarche ouverte et spirale, est une affaire d'antagonisme ainsi que de ses dimensions, suivant les réflexions de Morin, il peut être donc possible d'entreprendre, dans un premier temps, à étudier comment se structurent lesdits antagonismes dans l'organisation objective de la vie sociale dans un premier temps ; quel rôle ils jouent par rapport à la dynamique systémique et l'homéostasie sociale. Dans un second temps, il est tout aussi donc intéressant de savoir comment les acteurs et parties prenantes conçoivent subjectivement ces antagonismes même ainsi que leur imbrication ; comment ils donnent sens à ce complexe antagonique enveloppé dans la situation dite de crise ou bien en crise.

Cette articulation entre local et global peut s'avérer opportun dans la mesure où, vis-à-vis des événements perturbateurs ou des temps de trouble, comme la pandémie de COVID, à part le fait d'analyser ses origines et ses bilans techniques sur le plan systématiquement objectif à une échelle géographiquement globale, il est tout aussi intéressant de voir ses implications intimes et symboliques sur un plan subjectivement local à l'égard des acteurs sociaux surtout les individus-sujets.

Implication de la dualité complexe global-local sur la confrontation de l'individu-acteur au monde présent

Il existe deux points auxquels la présente partie veut attirer notre attention. Le premier consiste en la réflexion sur la manière dont l'individu va percevoir cette nouvelle dynamique de la dualité local/global et dont il va s'identifier par rapport au monde configuré selon cette dite dynamique. Le second point à partir duquel une autre piste de réflexion va pouvoir se tracer concerne la façon selon laquelle les choix et les prises de décision pourront se faire.

Individu-acteur face au monde présent

Auparavant, nous avons déjà remarqué que le rapport entre le local et le global peut être vu comme le rapport entre la dimension subjective et objective de l'appréhension par le sujet-acteur du monde qui l'entoure. Il est aussi révélé précédemment l'effritement progressif sous certaines conditions de la séparation entre l'espace physique local et global. Pour se remettre dans le fil de la discussion qui va suivre, il serait plus opportun de réitérer brièvement dans quelle mesure le phénomène de mondialisation amplifié surtout par l'économie libérale de marché, la révolution de la technologie de l'information et de la communication et l'apparition de nouveaux mouvements sociaux nourris par des idéologies à caractère tendanciellement universaliste, pour ne citer que ces faits, a fait en sorte que personne ne peut plus rester isolée des courants d'évènement qui secouent la société-monde ; et que dans ce cas, le niveau communautaire restreint ne pourra plus être préservé de nombre de mouvements globalisants. Cela ne va pas sans provoquer des questionnements sur le mode de perception de l'individu de la réalité sociale actuelle transformée par et imprégnée de nombreuses manifestations globales sinon globalisantes. Certains chercheurs ont par exemple réfléchi à ce point en se concentrant sur la façon dont les habitants d'une localité touristique mondialement réputée ménagent entre la représentation pour soi et l'image pour autrui de leur ville (Cuturello et Rinaudo, 2002). Le nouveau marketing touristique et même culturel mis en place par les entrepreneurs de ce secteur

doit désormais prendre en considération la correspondance aux attentes d'une clientèle d'envergure multinationale. Attirer des touristes venant des quatre coins de la planète impose donc de rechercher un dénominateur commun aux différentes images et couvertures du site bref aux diverses façons de présenter la ville au monde. Il est à admettre dans la présente réflexion que les choses, que ce soit au niveau des pratiques sociales ou au niveau du milieu physique où l'homme évolue et les objets qui subissent ses actions, ne demeurent plus les mêmes dès qu'elles ont été prises en confrontation à la logique globalisante. Nous assistons de plus en plus maintenant à l'essor des firmes multinationales, véritable expression de la mondialisation. Si nous prenons, à titre d'illustration, des chaînes mondiales de fast-food telles que KFC. Ces dernières suscitent non seulement de rendre planétaire certains produits alimentaires, mais impliquent de plus une réappropriation des modes de nutrition, voire une réappropriation locale de la gastronomie « fast-food ». Ce type de scénario nous montre suffisamment à quel point le global peut être très efficace dans sa façon « d'envahir » la cour restreinte de l'intimité en modelant, ou du moins en influant considérablement sur les différentes possibilités offertes devant les consommateurs locaux pour les goûts et les préférences alimentaires. Ce phénomène est davantage rendu problématique par rapport à l'enjeu de l'authenticité à partir du moment où celle-ci est mise au centre de la question.

L'individu se positionne à présent constamment dans une situation où il devra retrouver l'élément qui le rattache intimement à la chose locale qui est sous l'effet du courant globalisant. Deux éventualités se présentent quant aux réactions possibles que peuvent avoir un sujet-acteur face à l'amalgame provoqué par l'interpénétration entre la globalisation et le niveau local. D'une part, les transformations des pratiques et des perceptions du monde chez l'individu insufflées par le courant globalisant peuvent lui être les bienvenus ; dans ce premier cas, si nous recourons à un langage plus ou moins extrême, l'individu en question a bien pu opérer une table-rase de ces anciens habitus culturels et symboliques, pour reprendre un terme cher à la réflexion bourdieusienne, qui ont pris forme suite à des exercices exclusivement localisés ; autrement dit, à travers les actes communautaires. Place donc maintenant, dans cette première situation, à l'acceptation totale de la réalité entièrement globalisée. Certains individus, d'autre part, peuvent se sentir perdus dans cette situation où la globalisation a pu s'incruster dans des parties qu'ils ont toujours jugées intimes de leur vie, leur bulle personnelle inviolable. Pendant longtemps, ils ont cru que le local, c'est-à-dire ce qui peut constituer la dimension subjective de leur rapport au monde, a été forgé pour être plus ou moins figé ; et peut se concevoir comme une sorte de matrice qui peut se servir de point d'ancrage pour leur esprit afin de reconnaître le monde et de se reconnaître à l'intérieur de celui-ci. L'effritement de la géographie a en quelque sorte et de temps à autres risqué de produire, chez cette seconde catégorie d'individus suivant leur réaction par rapport au courant globalisants, un hiatus entre leur matrice de reconnaissance du monde et leur perception actuelle des faits globalisés. C'est pourquoi en ce moment des vagues de particularisme ou bien de « localisme » resurgissent pour prôner la valeur de l'authenticité (Cuturellon et Rinaudo, op.cit). Pour certaines personnes, plus précisément, qui présentent la deuxième figure de réaction face à la vie globalisée, il y aurait toujours forcément cet élément, infime soit-il, qui doit rester identique à soi, fidèle à son paternel original, afin d'éviter les pertes symboliques des objets et des idées liées aux actions humaines vis-à-vis de sa conscience.

Cependant, derrière ce problème d'authenticité se cache un grand débat théorique sur le concept d'identité. Nombre de chercheurs ont déjà fait des réflexions de portée déterminante sur ce concept d'identité. Dans ce débat, deux conceptions antagoniques de l'identité entrent en collision (Dubar, 2000). Sans aller trop loin dans ce débat, d'autant plus que le centre d'intérêt du présent article en est tout autre, il peut certes s'avérer opportun de faire mention de cet

antagonisme philosophique concernant l'approche par rapport au terme d'identité. Cette dernière-ci reste tiraillée entre la vision essentialiste et existentialiste du monde et des idées. Allons donc voir d'une manière un peu plus consistante comment se manifeste cette opposition de principes philosophique qui guident l'observation et la réflexion sur le réel. La première vision du monde considère davantage qu'à l'intérieur des choses, réside une essence qui leur permettrait de se distinguer et de se faire reconnaître parmi tous les existants. En réorientant donc cette vision à l'endroit de la notion d'identité, dans une posture essentialiste, celle-ci peut être vu comme un tout compact dans le substrat de la personnalité par lequel l'individu sera aisément reconnaissable et servira donc tant à lui-même qu'à son entourage de point de repère. Dans ce sens-là, l'identité, considérablement façonnée de l'extérieur, est une propriété davantage immuable surtout dans le temps, à mettre en évidence et bien sûr capable de se perdre. Ainsi, dans cette posture, ce qui constitue de plus problématique concernant le sujet de l'identité s'agit de cette perte. Une grande importance reste en ce sens accordée au poids du passé et des héritages ancestraux. L'alerte devant la perte pourrait virer inéluctablement au rouge face à l'amalgame factuel entre le global et le local pour les personnes ou les communautés gagnées par cette vision essentialiste de l'identité. Si nous revenons alors sur l'exemple du Fast-food, l'identité-essence qui devrait être apercevable à travers les plats et les recettes typiques ou légendaires d'une région peut se trouver menacée par cette prolifération mondialisée de certains types d'aliment tels les Burgers. Le risque de ce genre de positionnement réside dans le fait qu'il amène illico à une sorte de renfermement sur soi, ou de repli sur soi. Il devient du coup très difficile d'installer le dialogue entre l'égo et l'autre ; l'ici et l'ailleurs, ou encore le dedans et le dehors. La nouvelle dynamique de la spatialité des phénomènes et des concepts constatés dans cette logique de la globalisation peut signifier souffrance, ou du moins mal-être identitaire pour les sociétés, sinon les communautés, à penchant anthropologique.

En revanche, une autre vision plus existentialiste à l'égard de la notion d'identité considère que celle-ci est plutôt un construit susceptible de subir des évolutions à travers le temps. Les différents contextes, et bref l'Histoire, y est vraiment pour quelque chose en parlant de cette évolution identitaire. L'identité est donc ici le fruit d'une constante interaction entre l'individu ou le groupe et le milieu, que ce soit social ou physique, dans lequel il vit. C'est à travers cette seconde vision de la notion d'identité qu'on se permet souvent de parler de processus d'identification. Ce rapport d'interaction peut s'entretenir sur des tons nuancés selon la dynamique impulsée par la suite d'évènements qui constitue le fil de l'histoire. Ce premier peut s'avérer en premier lieu d'un ton conflictuel dans la mesure où l'affirmation de soi que veut exprimer l'individu ne pourra se faire qu'à l'issue d'une lutte acharnée. Et, dans un second temps, le processus d'identification peut s'effectuer progressivement sur le long terme d'une manière intégrative ; c'est-à-dire que l'identité, sans être totalement définie avec des contours bien dessinés, va pouvoir être revendiquée dans un échange plus ou moins pacifique entre le soi et l'autre. Nous pouvons constater par exemple ces deux cas de figure dans les manières dont s'était la décolonisation en Afrique. L'espoir de reconstituer une nation post-occupation coloniale a conduit chez les uns au choix de la voie de la violence et de la guerre ; tandis que, chez les autres, celui-ci a emmené autour d'une table et que l'indépendance a été retrouvée suivant nombreuses étapes de négociation, et pouvant même déboucher sur un référendum. Asserter que l'identité, étant ici comprise comme un résultat historique, est exclusivement le produit d'une opération individuelle peut appauvrir drastiquement notre réflexion au sujet de l'identité. Il s'avère impératif d'admettre, si l'on veut en tirer un intérêt par rapport à la présente discussion, que deux travaux est au moins en œuvre pour la formation identitaire. Le premier travail de formation identitaire peut de prime abord se focaliser sur la manière dont cette identité est définie et perçue par autrui alors que le second consiste au travail de constitution

identitaire par soi. A titre de remarque, selon les courants d'idée majeure qui gagnaient le monde à travers les grandes époques de l'histoire, l'affirmation identitaire peut s'opérer soit davantage dans la prépondérance du premier type de travail, soit dans celle du second. Ce qui reste à retenir, c'est que cette double opération de configuration identitaire a toujours coexisté et qu'il serait difficile de démêler une bonne fois pour toute de quelle manière un individu a pu s'identifier par rapport à certaines catégories construites et institutionnalisées au niveau des domaines de la vie où il peut exprimer son humanité. Si nous allons chercher comment tracer une voie conciliable pour dépasser l'opposition entre la vision essentialiste et existentialiste de l'identité, nous pouvons dire que chacune d'elle mérite leur part de respect à nos yeux dans la présente réflexion. Il faut bien dans un premier temps admettre que chaque individu, une fois arrivée au monde, est bel et bien accueilli par une réalité préexistante à lui. Ainsi, cette réalité qui le précède revêt souvent un caractère déterministe et conditionnant que l'individu en question ne peut pas totalement ignorer. Ceci dit, l'homme semble néanmoins jusqu'ici le seul être vivant capable de développer une capacité d'adaptation à des conditions et des milieux très diversifiés. Cela peut s'expliquer par le fait que nous, humains, nous nous distinguons de toutes autres espèces vivantes par notre faculté créative. L'homme peut inventer un système politique, voire une culture quoique passagère soit elle. En ce qui concerne la question de l'identité, le parcours historique de l'organisation sociale de l'être humain nous témoigne que l'homme passe d'une configuration identitaire assignée vers celle qui est plus construite, acquise. Dans cette dernière situation, les individus ont pu progressivement aménager plus de marge de manœuvre de sorte qu'ils peuvent résister tant bien que mal aux divers conditionnements sociaux extérieurs. Tout un chacun veut à présent écrire sa propre histoire et faire en sorte qu'on se définit soi-même à travers celle-ci ; mais comme nous venons de signaler, aucun individu ne peut vraiment sous-évaluer ou sous-estimer le cadre préexistant qui l'accueil en ce monde. Ce qui lui reste à faire donc, c'est plutôt de négocier avec sa finitude contextuelle et historique. L'homme ne peut qu'appartenir à une époque déterminée où des tas d'idéologies, d'évènements le survolent lui-même, son esprit, ou voire même influent sur la constitution de son propre « Moi », à l'image de sa personnalité, sinon de son identité. Or, une chose est sûre ; il demeure créatif et cherchera toujours à détourner la pression externe, globalisante par le biais d'une meilleure exploitation de sa faculté d'opérer un choix, de développer une stratégie. Il y en a même des auteurs qui parle de l'émergence d'un soi stratégique. En ce sens-là, le processus d'identification peut être réalisé dans une logique justement instrumentaliste où les étiquettes sociales que chacun veut assumer de porter vont pouvoir lui permettre de mieux s'adapter au monde à la fois globalement configuré et localement affirmé. En fait, nous ne pouvons contribuer à mettre davantage de lumière à l'endroit de la problématique de l'authenticité, passant par quelques points de débat identitaire, en répondant simplement à la question de nature comment recouvrir l'état original, sinon originel face à la secousse provenant de l'amalgame du global et du local au sein d'un même objet, d'un même phénomène, d'une même réalité. On doit aussi réfléchir sur la question de nature dans quelle mesure et jusqu'où serions-nous prêts à être inventif, stratège pour survivre dans cette compression spatiale.

Néanmoins, nous nous posons quand même une question : qu'y a-t-il en ce dit monde présent qui mérite tellement qu'on réexamine la subjectivité de l'individu contemporain ? Il convient de noter que s'en tenir uniquement à la compression spatiale dû à la globalisation serait une foulé trop modeste dans l'effort de prendre conscience des traits qui caractérisent le monde actuel. En fait, à part le fait de mettre davantage l'accent sur la complexité en s'intéressant à la crise, il serait aussi d'autant plus avantageux dans notre réflexion de ne pas oublier de vue le sens conventionnellement admis au terme de crise, c'est-à-dire dans son sens de la détérioration. Cela peut nous aider à révéler à quel point la situation de notre monde actuel est problématique.

En ce sens, il nous arrive de se demander : si relever la configuration spatiale où nous vivons en ce moment ne suffit pas pour caractériser notre monde présent et pousser plus loin la dynamique de la discussion, quel autre élément est à mettre au jour ? Nous avons déjà remarqué un peu plus haut le double état d'esprit possible des observateurs face à la crise, on va brièvement le rappeler ici pour davantage de fluidité dans notre enchaînement d'idées. Une acception voit la crise telle qu'un épisode sombre à la cyclique dans le cours de l'histoire qui pourrait atteindre un pic et retrouver la stabilité de façon d'un reboot systémique ; tandis qu'une autre voit en celle-ci un aspect inédit qui serait synonyme de temps révolu et aurait besoin d'un acte historique novatrice. Evidemment notre souci dans l'immédiat n'est pas de chercher à trancher définitivement sur cette double acception de la crise en s'intéressant à notre époque actuelle. Pour notre part, en réfléchissant sur ce point, nous dirons que s'agissant de l'époque moderne nous sommes arrivés à un stade critique de notre existence. Nous vivons désormais dans un « âge sombre » d'après les réflexions amorcées par René Guénon lors qu'il faisait référence à la conception indoue de temps cyclique humain (Guénon, 1994). A suivre l'idée de cet auteur, l'époque moderne correspond plus à une phase de notre vie où il est de plus en plus difficile pour l'esprit humain de garder une connexion avec, sinon d'incorporer les grands principes philosophiques de la vie. Dans un langage platonicien, nous nous éloignons drastiquement des mondes des Idées ; nous peinons à acquérir les sagesse, à retrouver et cerner les valeurs fondatrices de notre civilisation. Bref, nous sommes actuellement face à une impasse idéologique. Et cela peut être lié à un autre bouleversement qui marque le temps présent ; c'est celui même de la conception de la temporalité. Autrement dit, et de manière plus concise, nous assistons de plus en plus à une rupture avec le passé (Revault d'Allones, 2013). La génération présente se lance dans un processus de rejet de la tradition, des cultures des ères lointaines. Les savoirs et les pratiques légués par nos ancêtres sont abandonnés, sinon du moins mis de côté, au nom du progrès et de l'innovation. Cette génération serait résolue pour se projeter dans le futur ; celui qui est de plus en plus maîtrisé, chassé de toute incertitude. Ce qui fait place à un portrait de la situation actuelle pouvant être dressé comme suit : un passé renié et un présent mal pris en conscience. La crise de l'époque présente, moderne, est donc dans un premier temps celle d'une impasse idéologique à cause de la difficulté à se rattacher aux valeurs cardinales sur lesquelles sont basées les civilisations héritées jusqu'ici sans assurance de pouvoir retrouver ou reconstruire un système axiologique nouvellement adéquat. Ce qui implique le fait de ne s'en remettre qu'au futur jugé plus prometteur dans le sens d'un avenir certain, voire façonnable. La modernité présente a fait croire aux générations qui vivent en son sein une idée de maîtrise par l'homme de son monde par son esprit novateur intarissable. Dans un second temps d'ailleurs, le monde présent est de même en crise par rapport à la conception du temps et de la temporalité. Ainsi, on peut se demander en quoi tout cela peut être déduite en une situation concrètement décadente du temps présent. Sur la réalité concrète, donc, cette sensation actuelle de maîtrise étendue du monde actuel, au nom du progrès et de l'innovation, a entraîné la société actuellement dans une forme d'illusion technique. Les solutions pratiques qui semblent être données dans notre vie courante, et même au quotidien, nous enferment progressivement dans un mode de production et de consommation conditionnée autour de besoins et de confort matériel encore plus grandissant et plus pullulant. Chaque produit technologique proposé aux consommateurs se présenterait à eux telle une poupée russe infinie de façon à ce que le besoin immédiat assouvi par un tel renferme et en crée d'autres, ce de manière interminable jusqu'au point où on se retrouve encombré, voire ligoté, par l'univers matériel. Ce qui amène à alarmer que les avancées technologiques qui ont vu jour jusqu'ici nous ont conduit vers un mal-être et une solitude encore plus profonde. Prenons l'exemple d'une voiture, la majorité du temps occupée d'une personne au cas où il entretient une automobile est plus accordée à celle-ci qu'à ses proches et surtout sa famille. Et c'est loin d'être limité au véhicule. Ce phénomène est valable pour tout objet « High Tech » que nous possédons

et entretenons. De ce fait, nous assistons aussi à ce qu'Ivan Illich appelle « contre-productivité » puisque les outils et les techniques s'en prennent davantage à l'autonomie de l'homme et même de la société (Tordjman, 2009). A ceci j'ajoute d'autres problèmes environnementaux plus directs et plus urgents à savoir celui de la pollution, de la surconsommation énergétique, de l'épuisement des ressources naturelles et du coup en somme de la dégradation de l'écosystème naturel terrestre. Les efforts internationaux et transnationaux solidaires sont déjà un grand bond positif pour limiter au mieux tant qu'on peut les répercussions directes surtout sur les couches sociales très vulnérables.

Or, tous ces bouleversements semblent affecter aussi la manière de concevoir ce concept de crise même. Celle-ci, comme Paul Ricœur vient de l'interroger, tendrait à revêtir un trait permanent et constant (Ricœur, 1988). En d'autres termes, nous sommes portés à envisager que l'époque actuelle serait dans sa quasi-entièreté une ère de crise ; comme si celle-ci survient pour s'installer indéfiniment dû au fait que l'illusion d'épanouissement occasionnée par le progrès technique et l'esprit novateur fulgurant n'a pas assez aidé pour dissiper le sentiment d'insécurité offert par notre incapacité à déterminer et conditionner pour de bon le présent et le futur. Dans ce cas, les incertitudes à l'endroit de ladite maîtrise par l'homme de son monde actuel vu la situation que nous venons d'exposer porte à confirmer le repositionnement dans l'acception de ce mot-valise, presque une métaphore du terme de crise. Ce qui revient à dire qu'aborder le terme de crise entant que complexité serait intéressant dans le mouvement des réflexions et débats sur le plan académique.

Force est donc de marteler que l'homme ainsi que le réel qui s'offre à ses sens et sa conscience est beaucoup plus complexe et donc difficilement définissable et prévisible suivant des paramètres hétéroclites et éparses. La discussion qui va suivre traitera dans ce cas de la manière dont le choix et la stratégie du sujet-acteur va pouvoir se formuler parmi cette complexité.

Choix et prise de décision adaptés à la complexité

Nous pouvons dire que cette idée de complexité nous a permis depuis le début de se frayer un meilleur angle d'attaque en ce qui concerne la réflexion à propos du sujet de la crise. Il convient ici de mettre plus de lumière sur le concept de pensée complexe prôné par Morin qui se trouve à la base de nombreuses propositions de réflexion, y compris celle qui porte sur la thématique de la crise, dont cet auteur ancien résistant essaye de nous faire prendre conscience. Il a justement déjà donné plusieurs conférences dans le but d'étayer davantage ce qu'il veut qu'on comprenne à travers cette pensée complexe¹. Pour l'intérêt de la clarté de ce que nous allons avancer, il peut nous être d'une grande utilité d'évoquer d'abord les grandes lignes que le philosophe développe dans cette pensée. Alors, comme lui, il nous convient de prime abord de préciser que complexité n'est pas toujours synonyme de complication même si les choses complexes ne sont pas vraiment abordables par une approche simple. En fait, ce qui reste à retenir dans un premier temps de la complexité, à revenir sur son acception étymologique où complexe signifie « ce qui est tissé ensemble », c'est qu'adopter une pensée complexe pour mieux comprendre le monde actuel implique en même temps de mieux comprendre la nature et la dynamique des liens ainsi que leur enchevêtrement qui tiennent ensemble les différents éléments et acteurs qui constituent le système, en l'occurrence du système social. Dans ce

¹ Pour en savoir plus sur les conférences données par Edgar Morin, Cf. par exemple USI Events. (2014, 20 Juin). Le défi de la complexité-Edgar Morin, à l'USI [Vidéo]. Youtube. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=6UT57Jm371w>

présent positionnement, donc, l'observateur animé par la pensée complexe serait invité à rapprocher les différents éléments, et dans ce sens à prendre en considération les diverses dimensions de la réalité quoi qu'elles soient à première vue apparemment éloignées. Or, cette mise en lien des différents aspects de la réalité implique aussi de réfléchir sur la manière dont ces liens se constituent. Les liens complexes qu'entretiennent les éléments du système social peuvent être abordés suivant plusieurs points de vue. Si nous poursuivons donc dans cette approche cybernétique de la complexité, nous pouvons signaler la coexistence de la force destructrice et créatrice dans le maintien en équilibre du système. A titre d'exemple, sur le plan psychanalytique, l'esprit humain est cohabité par deux pulsions majeures en espèce de la pulsion de mort et celle de la vie. Ce type de figure complexe peut nous amener à expliquer les différentes prouesses dont un être humain, tant en pire qu'en meilleur, est capable de faire ainsi que ses changements d'humeur. Si nous revenons sur le rapport entre l'individu et le monde actuel reconfiguré par la dualité complexe local/global, nous pouvons dire que le courant globalisant porte en lui ses propres forces à la fois constructrices et désintégratrices vis-à-vis de l'humanité. Sa force constructrice réside dans le fait que ce courant globalisant laisse devant l'homme différentes possibilités, offertes par la multiculturalité des sociétés dans le monde de réagir face à la transformation de la réalité globalisante et de se montrer plus créatif dans son petit coin localisé. En revanche, la force destructrice du courant globalisant se situe là où l'incertitude du temps présent l'emprisonne dans un constant sentiment d'angoisse qui étouffe l'esprit humain au point d'être moins créatif.

Il semble que cette créativité s'avère être l'enjeu actuel de l'adaptation de l'homme face au monde actuel prise dans le complexe spatial constitué par le global et le local. Chez chaque individu, cette créativité se reflète davantage par ses choix et ses prises de décision. Un des points focaux sur lequel Morin prend appui dans sa promotion de la pensée complexe qu'il juge potentiellement chère aux décideurs de notre temps, s'agit de l'incertitude. C'est-à-dire que désormais il est plus difficile de prévoir et de prédire les choses à l'avance. Ce qui ne laisse d'autre choix à chaque acteur que d'être plus souple. L'auteur auquel nous nous référons ici depuis le début de notre développement, nous révèle bien que chaque choix fait, chaque décision prise semble davantage maintenant « un pari ». Cela s'explique par le fait que chaque action humaine est la partie intégrante d'un écosystème d'actions qui des fois, voire simultanément, peuvent entrer en conflit ou se mettre en connivence. Ce qui implique en ce sens qu'une fois qu'un individu a pris une telle ou telle décision ou a choisi d'entreprendre telle ou telle action, il est fort probable que celle-là échappe à son contrôle exclusif et venir s'engrainer dans un dynamique donnant lieu à une suite d'évènements imprévus, sinon à divers effets pervers. D'où l'importance capitale de tenir compte des différentes dimensions que peut composer une réalité ou un phénomène dans l'affrontement de ce monde complexe.

De ce fait, de quelle manière l'acteur peut à présent réagir et donc décider de ses actions tenant compte de cette complexité ? En restant sur le fil des propos avancés par le philosophe et sociologue résistant, nous pouvons argumenter de la même façon que lui, et dire que chaque décision prise devrait être suivie d'une stratégie. Si, la décision programmatique, elle est issue d'une planification selon différentes échelles d'objectifs ; une décision stratégique, quant à celle-ci, doit se faire en tenant compte de l'incertitude, et étant comprise comme élément intégré dans un écosystème d'actions provoquant des évènements imprévus. A part la capacité d'agir et de décider, il importe alors en même temps de réfléchir à sa réactivité. Cependant, espérer avoir une certaine lucidité pour cette dernière implique aussi la conscience des liens existant entre les faits et les contextes de natures diverses soutenus par la vision du monde selon une pensée complexe. C'est ici que réside un autre grand défi qui se pose aux acteurs de l'époque actuelle. L'esprit humain a été toujours cultivé et formé selon une logique de

classification, de catégorisation, et donc de décomposition alors qu'adopter une vision complexe des choses exige le rapprochement, la mise en lien entre les sphères de la vie. Avoir l'habileté de prendre une décision stratégique complexe implique ainsi une réforme de l'éducation. A y mettre quelques mots, il est vrai que l'ère actuelle doit beaucoup à la division de travail social qui a participé considérablement à la fondation et la formation des institutions qui ont marquées l'évolution de l'humanité. Mais les spécialisations accrues semblent montrer désormais ses revers cloisonnant chacun des individus dans des sous-secteurs d'activité et les conduisant quasiment à l'isolement. Le chavirement des particules d'acteurs isolés ainsi que leurs efforts hétéroclites par les courants globalisants leur rendant parfois paumé dévoile bien leur vulnérabilité. Il va falloir faire quelque chose. Que faire concernant cette réforme de l'éducation ?

Notre auteur de référence dans cette contribution est même allé plus loin concernant cette discussion sur la réforme éducationnelle à la vue d'une meilleure adaptation à la complexité. Morin, lui a proposé des contenus programmés pour les apprentissages au niveau des établissements de différents niveaux allant des collèges jusque même dans les universités. Ces programmes proposés auprès des institutions formelles portent sur des thématiques où l'on peut retrouver ces différents liens et différentes interdépendances entre les dimensions des phénomènes. Il sollicite même la participation dans ce sens à cet effort de la part tous ceux qui se sentent acquis par cette approche complexe du monde actuel. Pour notre part, nous comptons contribuer à animer les réflexions dans cet élan de réforme de l'éducation en s'efforçant de creuser une autre piste. Plus précisément, cela consiste à insuffler depuis une éducation réformée la culture de l'intelligence collective. Force est à cet effet d'admettre que chaque individu bien que créatif et porteur de remarquable capacité d'adaptation soit-il, peut se trouver quand même dans l'embarras pour absorber et traiter une trop grosse quantité d'informations amenées par les courants globalisants. Un dicton en dit déjà assez et d'une manière très consistante sur l'intelligence collective : « personne ne sait tout mais tout le monde sait forcément quelque chose ». Par définition, elle peut désigner le déploiement des efforts, des compétences de manière collaborative et solidaire afin d'optimiser, voire de maximiser les résultats obtenus à l'issue des travaux effectués. On entend parler dans la majeure partie du temps de ce concept d'intelligence collective dans le domaine du management, du développement des ressources humaines au sein des entreprises et des différentes organisations. Il serait maintenant temps que tous les acteurs de toute part prennent conscience, et ce depuis le jeune âge, de cet impératif de se rapprocher et d'agir de concert. Face justement à la globalisation laissant place à une nouvelle configuration de la spatialité. Tout type de savoir mérite grande considération qu'il ait débouché d'un procédé scientifique et technique ou qu'il ait pris forme d'une manière plus située, plus localisée. Il convient entre temps en ce sens de noter que chaque connaissance prise isolément dans sa singularité n'a pas grand intérêt et n'attire donc ici davantage d'attention. Les maître-mots dans cette réflexion sur l'intelligence collective ; ce sont l'interaction et la communication. Qu'on les rende plus fluides et moins conflictuelles. Cependant, force est de prendre garde face à un risque d'engloutissement des acteurs dans le tout interactionnel produit par la collaboration². Ils pourront y perdre son autonomie et n'être plus vraiment conscients de ses responsabilités. La compression spatiale à laquelle nous sommes en train d'assister actuellement peut être une opportunité plus que jamais

²A part ce problème, on peut aussi souligner le risque d'une forte indécision vue que l'avis de tout le monde compte laissant place souvent à des discussions interminables. Cf. Chiquet, B.M. (2019) « Pourquoi l'intelligence collective ne suffit pas ». Harvard Business Review. Consulté le 31-03-2022 à l'adresse <https://www.hbrfrance.fr/chroniques-experts/2019/03/24863-pourquoi-lintelligence-collective-ne-suffit-pas>

de se sentir tous près les uns des autres et de faire en sorte que les compétences et les actions développées se relient pour les meilleures prises de décisions possibles.

Conclusion

Ce texte n'a pas été rédigé dans le but de présenter un quelconque résultat de travail de recherche de terrain ou d'étude de cas. Il a justement fait suite à une volonté de proposer une réflexion qui contribue à l'effort de placer le concept de crise dans un champ de vision académiquement plus profitable sur le plan épistémologique d'abord. Nous avons aussi voulu ici qu'aborder la crise d'une autre manière nous est d'un intérêt considérable face à la nouvelle configuration spatiale complexe (celle de l'imbrication entre le global et le local) de notre époque. Cette thématique de la crise a de même éveillé en nous une étincelle de réflexion, celle qui a déjà pu entraîner le philosophe français Edgar MORIN à formuler certains de ces discours marquants. Celle-ci s'agit de nous rendre plus conscients des nombreux liens complexes qui existent, voire coexistent, entre tous les êtres, y compris l'homme et la nature ; et entre les différents aspects que peut revêtir la réalité, en l'occurrence sociale. Cette dernière prise de conscience nous a fait déboucher à la réflexion sur l'importance de l'extension de l'usage du concept d'intelligence collective au-delà du niveau organisationnel mais tout aussi dans l'ambition d'une réforme de l'éducation. En revanche, devant ce très grand défi, l'auteur que nous avons même susmentionné a avoué faire de son mieux à l'égard de la conscientisation des acteurs de la complexité du monde présent dont les courants globalisants font illustration ; ce qui sous-entend qu'il reste encore du travail nécessitant beaucoup d'efforts communs et solidaires. Notre présente contribution ne représente encore qu'un centimètre d'avancée dans cet élan. Il nous arrive aussi donc de se demander comment déployer des efforts de concert, dans une atmosphère moins tendue, face aux différentes inégalités sociales, sur une échelle locale ou globale, qui pourraient accentuer l'éloignement entre les acteurs en plus des cloisonnements sectoriels et disciplinaires ?

Bibliographie

- Chiquet, B.M. (2019) « Pourquoi l'intelligence collective ne suffit pas ». Harvard Business Review. Consulté le 31-03-2022 à l'adresse <https://www.hbrfrance.fr/chroniques-experts/2019/03/24863-pourquoi-lintelligence-collective-ne-suffit-pas>
- Cuturello, P. et Rinaudo, C. (2002) « Mode d'articulation du 'Local' et du 'Global' dans les dynamiques d'identité urbaine. Mise en image et mise en critiques de la 'Côte d'Azur' » [Rapport de recherche] URMIS. Halsh-01104090.
- Devigne, M. et Geffroy, B. (2012), « Articuler le global et le local ». In Bretesché, S., & Krohmer, C. (Eds.), « Fragiles compétences ». *Presses des Mines*. doi :10.4000/books.pressesmines.1376
- Dobry, M. (2009). « Sociologie des crises politiques : La dynamique des mobilisations multisectorielles », *Presses de Sciences Po*.
- DUBAR (Claude). - *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris : PUF (Le lien social, VII), 2000. - 239 p
- Guénon, R. (1994) *La Crise du Monde moderne*, Ed. Folio.
- Ilich, Ivan, (1973), *La convivialité*, trad. française, Paris, éditions du Seuil, in *Œuvres complètes*, (2004), Paris, Fayard.
- Morin, E., 1968. « Pour une sociologie de la crise », *Communication, La prise de la parole*, numéro thématique, pp. 2-16
- Revault d'Allones, M. (2013) « Ce que dit la 'crise' de notre rapport au temps », *Vie Sociale*, N°2, pp. 39-51. www.cairn.info consulté le 25/08/2022.
- Soubiran, J. « C., Dubar. La crise des identités. L'interprétation d'une mutation. », *L'orientation scolaire et professionnelle* [Online], 30/2 | 2001, Online since 21 July 2016, connection on 31 March 2022. URL : <http://journals.openedition.org/osp/5231> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/osp.5231>
- Tordjman, H. (2009) « La crise contemporaine, une crise de la modernité technique », *Revue de la régulation*, N°10, <http://doi.org/10.4000/regulation.9456> www.openedition.journals.com consulté le 20/08/2022
- Wiewiorka, M.(2009) « La sociologie et la crise : Quelle crise et quelle sociologie ? » *Cahier International de Sociologie*, n°217, pp. 181-198

MEDIAGRAPHIE

USI Events. (2014, 20 Juin). Le défi de la complexité-Edgar Morin, à l'USI [Vidéo]. Youtube.
URL : <https://www.youtube.com/watch?v=6UT57Jm371w>

AFD – Agence Française de Développement. (2020, 30 Novembre). Edgar Morin : Agir dans la complexité, la voix d'Edgar Morin. [Vidéo]. Youtube.
<https://www.youtube.com/watch?v=ComvKQ0zHdA>

II. Les femmes et les crises

L'itinéraire militant d'Adèle Blanche-Schweig une syndicaliste féministe défenseuse du droit au travail féminin durant la crise économique des années 1930

Marie Videbien (Doctorante en histoire contemporaine, Université d'Angers)

DOI : 10.5281/zenodo.7414042

Résumé

Dans une démarche prosopographique, notre article se concentrera sur l'impact de la Grande Dépression, la trajectoire individuelle d'Adèle Blanche-Schweig et les différentes résistances qu'elle a mises en œuvre au sein de différents cercles militants afin de contrer l'offensive. Dans un premier temps, nous retracerons son parcours avant la Grande Dépression, en nous focalisant sur l'essor de son groupement et la mise en place de ses réseaux, puis sur les répercussions de la crise économique des années 1930 dans sa vie personnelle et militante. Dans un second temps, nous analyserons les modalités d'actions instaurées par Adèle Blanche-Schweig pour protéger le droit au travail féminin, par le biais de son propre groupement, ainsi que de manière générale, au sein des institutions du travail. Enfin, dans une dernière partie, nous reviendrons sur les différentes mobilisations auxquelles elle a participé au sein d'associations féministes. Par le prisme de cette analyse d'une figure militante, nous interrogerons les mobilisations à la fois individuelles et collectives mises en place afin de garantir la liberté économique et sociale des femmes, mais également les résistances auxquelles cette féministe a été confrontée.

Abstract

From a prosopographical approach, this article focuses on the individual trajectory of activist Adèle Blanche-Schweig, and the various forms of resistance that she implemented within activist circles to counter this offensive policy against women's right to work. First, we retrace the career of this trade unionist before the Great Depression, focusing on the growth of her group, the establishment of her networks, and subsequently the repercussions of the economic crisis of the 1930s on her personal and militant life. Second, we analyze the methods of action Adèle Blanche-Schweig introduced through her own group and generally within labor institutions to protect women's right to work. Finally, we consider the various mobilizations that she participated in within feminist associations. Through analyzing this militant figure, we question the mobilizations, both individual and collective, enacted to guarantee the economic and social freedom of women as well as the resistance with which this feminist was confronted.

I- Adèle Blanche-Schweig, une figure militante du droit au travail des employées au début du XX^e siècle

Une activiste pionnière dans la syndicalisation des employées de bureau

Augustine Brocard, dite Adèle Blanche-Schweig, naît au sein d'une famille d'ouvriers parisiens en 1859¹. Confrontée dès l'âge de sept ans au monde du travail, elle parvient, en suivant des cours du soir, à améliorer sa condition sociale : elle est embauchée à l'âge de 18 ans comme sténodactylographe, un emploi alors réservé aux femmes issues de la bourgeoisie. Toutefois, le décès de son mari Louis Schweig, survenu en 1889, la laisse subvenir seule aux besoins d'une enfant en bas âge. Ses douloureuses expériences personnelles la sensibilisent à la question du travail féminin, qu'elle considère comme un droit fondamental au nom de l'amélioration de la condition sociale et politique des femmes. Cette certitude la conduit à intégrer différentes organisations féministes qui réclament l'émancipation économique et civique des femmes à la fin du XIX^e siècle, telles que la Ligue française pour le droit des femmes (LFDF), l'une des plus anciennes associations de ce type, aux méthodes radicales, ou encore le Conseil national des femmes françaises (CNFF), une fédération féministe regroupant, dès sa création, près d'une trentaine d'associations féminines ou philanthropiques². En 1900, Adèle Blanche-Schweig fonde, en collaboration avec la journaliste Marguerite Durand, le Syndicat féminin des caissières, comptables, employées aux écritures et employées de commerce et partie similaires, afin de pallier la faible syndicalisation des femmes travaillant dans le secteur tertiaire³. En sa qualité de fondatrice, Adèle Blanche-Schweig joue un rôle prépondérant dans l'aspect juridico-social de cette organisation : l'adresse du syndicat est enregistrée à son domicile personnel et elle est réélue successivement, durant plus de 30 ans, au poste de présidente⁴. Par sa position, Adèle Blanche-Schweig influence la mouvance idéologique du syndicat. L'activiste s'inscrit dans un courant de pensée inspirée du solidarisme, une doctrine développée à la fin du XIX^e siècle qui prône l'intervention de l'État et la collaboration de classes afin de pallier les inégalités sociales. Ainsi, Adèle Blanche-Schweig encourage cette coopération de classes dans la gestion du syndicat, notamment en proposant aux chefs d'entreprises d'offrir du matériel technique à l'organisme. L'engagement féministe est un pilier fondateur de l'identité du Syndicat des caissières-comptables, qui se trouve inscrit dans les statuts de l'organisme⁵. Adèle Blanche-Schweig inscrit aussi le syndicat dans des organisations féministes telles que le CNFF⁶. La syndicaliste régit la dynamique sociale de l'organisation en mobilisant à la fois ses réseaux féministes et ceux liés au milieu du travail, afin d'assurer au syndicat des soutiens solides pour son épanouissement financier et social. Ainsi, Auguste Mesureur, ancien ministre du Commerce, est nommé président d'honneur du

¹ Archives nationales (AN). Base Léonore, Dossier SCHWEIG. Consulté le 28 mars 2022. À l'adresse : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/341846>.

² Klejman, L et Rochefort, F. (1989). *L'Égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques des femmes. p. 189.

³ Les femmes sont minoritaires dans les organisations syndicales au début du XX^e siècle, représentant moins de 12 % des syndiqués. Guilbert, M. (1966). *Les Femmes et les organisations syndicales*. Paris : CNRS. p. 26.

⁴ Bibliothèque Marguerite Durand (BMD), DOS BLA. Dossier documentaire d'Adèle Blanche-Schweig.

⁵ Selon le statut n° 7 du Syndicat des caissières-comptables et employées aux écritures, l'un des objectifs de cet organisme et de ses membres est « de prendre part à tous les congrès où seront discutées les questions professionnelles intéressant l'amélioration de la Femme en général, l'émancipation de la pensée féminine et de l'élévation de son rôle dans la société, au point de vue professionnel, économique et social ». BMD. 331. SYN. Dossier du syndicat des caissières-comptables et employées aux écritures.

⁶ Centre d'archives du féminisme (CAF), 2 AF 3. Fonds d'archives du CNFF. Comité d'initiative, réunions 1900 et 1901.

Syndicat des caissières-comptables⁷. Ce syndicat, exclusivement féminin, se caractérise par un large éventail de services proposés aux travailleuses, tels que l'accès à des vestiaires collectifs ou une mutuelle⁸. Mais cette organisation se focalise principalement sur la professionnalisation de ses adhérentes, en leur dispensant gratuitement des formations diversifiées, par exemple en comptabilité ou en sténographie, ou encore des cours de langues auprès de formateurs agréés. Par le choix et la qualité de ses formations, ce groupement est particulièrement populaire auprès des travailleuses et rassemble près de 3 200 adhérentes en 1912, ce qui en fait le syndicat le plus important de la capitale en nombre d'employées, selon *Le Petit Parisien*⁹.

Sous les auspices d'Adèle Blanche-Schweig, le syndicat atteint une longévité admirable pour une organisation exclusivement féminine. En 1927, la syndicaliste est décorée de la Légion d'honneur en tant que l'«une des fondatrices de l'organisation et de l'enseignement professionnel féminin»¹⁰.

La précarisation d'Adèle Blanche-Schweig et du Syndicat des caissières-comptables durant la crise économique des années 1930

À la fin des années 1920, Adèle Blanche-Schweig est une figure emblématique du droit au travail féminin. Malgré cette reconnaissance des pouvoirs publics, la syndicaliste est confrontée à de grandes difficultés pour assurer la subsistance de son organisation durant la crise économique des années 1930. Ses adhérentes ont du mal à honorer leurs cotisations en raison de l'instabilité financière dans laquelle elles se débattent. Adèle Blanche-Schweig a elle-même été touchée par une vague de licenciements et doit faire face à sa propre paupérisation, comme elle le confie à son amie Marguerite Durand en 1934 : « Mais fin septembre je suis comprise dans la grande mesure de licenciement et je n'ai aucune retraite. J'ai vécu au jour le jour et je ne puis plus assurer la vitalité de notre groupement¹¹. » Cette missive révèle la dure réalité de la vie de cette travailleuse âgée, semblable à celle d'autres collègues féminines : en effet, la réforme des retraites de 1930 instaure une pension complète pour les employés des secteurs administratifs, à condition d'avoir exercé une activité salariale continue durant 30 ans. Or, ce profil professionnel est contraignant pour les femmes, notamment mariées, car leurs taux d'activité diffèrent selon le cadre familial auquel elles sont assujetties¹². Les travailleuses sont ostracisées du système de retraites dès le début du XX^e siècle, victime d'un manque de reconnaissance de leurs activités professionnelles et leurs fonctions sociales par un état-providence patriarcal, « laissant leurs vieillesse sous le signe de la dépendance et de l'assistance. » (Feller : 1998¹³).

⁷ BMD. 331 Syn. Dossier du syndicat des caissières-comptables.

⁸ *Idem*.

⁹ « Le repos hebdomadaire » *Le Petit Parisien*, 28 juillet 1906.

¹⁰ À N. Base Léonore. Dossier des membres de l'ordre national de la Légion d'honneur. Dossier Schweig. Consulté le 28 mars 2022. À l'adresse : <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/341846>.

¹¹ BMD. 0.91 BLA. Correspondances d'Adèle Blanche-Schweig. Lettre d'Adèle Blanche-Schweig à Marguerite Durand. 28 juillet 1934.

¹² Feller, E. (1998). « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 7, consulté le 20 mars 2022, à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/cli0.353>.

¹³ *Idem*.

Subissant de graves problèmes financiers, Adèle Blanche-Schweig orchestre alors une riposte contre cette campagne à l'encontre de l'emploi féminin, et ce à travers différents mécanismes, que nous étudierons ici.

II- Les actions d'Adèle Blanche-Schweig au sein des instances syndicales et des institutions du travail

Créer un espace de sociabilité militant afin de défendre le travail féminin

Pour défendre l'activité professionnelle des femmes, Adèle Blanche-Schweig utilise, dans un premier temps, les activités de son propre groupement par le biais de son bureau de placement. Dans une lettre datant de 1935, la militante informe son amie Cécile Brunschvicg – l'une des principales figures militantes du mouvement féministe réformiste – des activités de son syndicat, afin que celle-ci transmette ces informations à son entourage, et particulièrement à ses « protégées¹⁴ ». Le droit au travail des femmes est l'un des fers de lance du combat féministe de Cécile Brunschvicg, qui a dirigé la section du travail du CNFF pendant plus de quinze ans, œuvrant notamment à l'admission des travailleuses dans la fonction publique. Outre ses activités au sein des milieux féministes, cette militante est également à l'initiative de nombreux projets concernant l'accès des femmes au sein de carrières professionnelles. Par exemple, la création, en 1917, de l'École des surintendantes d'usines, qui marque un tournant dans le fonctionnement des services sociaux en France¹⁵. En juin 1936, Cécile Brunschvicg est l'une des premières femmes nommées au premier gouvernement de Léon Blum, en tant que sous-secrétaire d'État à l'Éducation. De par ses responsabilités et son engagement à défendre le travail des femmes, cette militante est un atout majeur dans le combat syndical d'Adèle Blanche-Schweig. La politicienne a exhaussé le vœu de la fondatrice du Syndicat des caissières-comptables, en jouant un rôle d'intermédiaire entre la syndicaliste et des travailleuses. En témoigne le fait qu'une certaine Mme Vargas adresse une lettre à la secrétaire d'État, dans le but de remercier chaleureusement Adèle Blanche-Schweig de lui avoir trouvé un emploi¹⁶. D'une manière générale, la correspondance personnelle de la femme politique, durant les années 1930, indique des sollicitations constantes de la part de particuliers afin de décrocher un emploi dans les milieux administratifs. Cette diffusion des activités syndicales auprès de personnalités politiques permet de lutter contre l'inactivité des femmes, tout en assurant l'existence de son syndicat par le recrutement de nouvelles adhérentes.

Par ailleurs, les fêtes syndicales offrent à Adèle Blanche-Schweig l'opportunité d'affirmer l'identité de sa lutte pour la défense du travail féminin. En effet, à chaque anniversaire du syndicat, la présidente organise des réceptions durant lesquelles des personnalités politiques et féministes rendent hommage à cet organisme et à ses membres, à travers des remises de médailles. Parmi les invités récurrents de ces fêtes, notons la présence de l'avocate Suzanne Grinterberg, vice-présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes et reconnue pour

¹⁴ CAF. 1 AF 536. Fonds Cécile Brunschvicg. Relations avec les particuliers : correspondances. Lettre d'Adèle Blanche-Schweig à Cécile Brunschvicg. 20 mai 1935.

¹⁵ Formaglio, C. (2014). « *Féministe d'abord : Cécile Brunschvicg (1877-1946)* ». Rennes. Presses universitaires de Rennes. p. 108.

¹⁶ CAF. 1 AF 538. Fonds Cécile Brunschvicg. Relations avec les particuliers : recherche d'une situation professionnelle. Lettre de Mme Vargas à Cécile Brunschvicg. 2 novembre 1935.

être à la fois la fondatrice de l'Association des femmes juristes et la première femme admise à la direction de la Confédération des travailleurs intellectuels. En raison de leurs compositions et de la présence de politiciens, ces réjouissances collectives, rapportées dans la presse, légitiment le travail des employées. C'est au cours de ces événements qu'Adèle Blanche-Schweig invite l'un de ses opposants, Charles Richet. Cet universitaire, militant pour le suffrage féminin et proche des milieux féministes, publie un article dans le journal conservateur *Le Matin* en novembre 1931, dans lequel il exhorte les femmes à regagner leurs foyers au nom de la protection du travail masculin, donnant ainsi le coup d'envoi de la campagne contre le droit au travail des femmes (Bard : 1993. p. 612¹⁷). La syndicaliste souhaite le confronter à ses propres allégations lors de la 32^e assemblée générale de son syndicat. C'est ce qu'elle explique à son amie Elisabeth Fonsèque, présidente de l'association féministe l'Amélioration du sort de la femme :

« Réservez-nous le 13 décembre votre présence officielle, à notre 32^e assemblée générale aux arts et métiers à 14 heures. Suzanne Grinterg parlera du boycottage féminin. J'invite Richet ! Joignez-vous à moi pour qu'il vienne au milieu de nous toutes exposer sa théorie, que nous réfuterons, bien entendu. PS : Convoquez le 13 vos adhérentes aux arts et métiers à 14 h¹⁸. »

Ces célébrations sont des vecteurs de liens sociaux entre les féministes et leurs sympathisants, qui offrent un espace militant inédit dans la défense du travail des femmes.

Défendre la professionnalisation des femmes à travers les institutions sociales : l'exemple des commissions départementales du travail

Les actions d'Adèle Blanche-Schweig pour la défense du travail féminin dépassent le cadre du Syndicat des caissières-comptables et s'inscrivent, plus largement, au sein des instances publiques. En effet, la syndicaliste siège au sein de diverses commissions du travail, comme la commission départementale des comités des apprentis ou la commission départementale du travail de la Seine, dont elle est vice-présidente depuis 1912¹⁹. Cet organisme, créé par le préfet de la Seine au début du XX^e siècle, regroupe des délégués issues de divers syndicats ou de groupes coopératifs à la fois ouvriers et patronaux, afin de statuer sur la réglementation concernant le travail des femmes et des mineures. Au début des années 1920, les commissions départementales se réunissent annuellement pour décider d'une politique commune, afin d'améliorer la prise en charge nationale des travailleuses. Adèle Blanche-Schweig, par son statut de doyenne au sein de la commission de la Seine, devient une oratrice récurrente durant ces congrès. Ainsi, en 1933, lors du XII^e Congrès des commissions du travail, la présidente du Syndicat des caissières-comptables, alors rapporteuse de la commission de la Seine, exprime la nécessité, pour les femmes, de subvenir à leurs propres besoins par le travail : « Il ne s'agit plus de dire que c'est sur l'homme que doit reposer le poids de la famille, et qu'il doit gagner assez pour subvenir à tous les besoins et permettre ainsi à sa femme de rester au foyer pour donner aux enfants tous les soins nécessaires. C'est un fait : la majorité des femmes, filles, veuves ou femmes mariées sont dans l'obligation de travailler, non par caprice, mais par

¹⁷ Bard, C. (1993). *Les féminismes en France. L'intégration des femmes dans la cité 1914-1940*. Paris : thèse d'État sous la direction de la professeure Perrot, M. p. 612

¹⁸ Bibliothèque Marguerite Durand BMD. 0.91 BLA. Correspondance d'Adèle Blanche-Schweig. Lettre d'Adèle Blanche-Schweig à Elisabeth Fonsèque. 7 novembre 1931.

¹⁹ « Notre enquête sur les femmes dans les commissions administratives. » dans *La Française*, 8 février 1913.

nécessité²⁰. » Elle conclut son discours en formulant un vœu pour l'égalité salariale et l'accès des employées à l'ensemble des métiers du secteur tertiaire. Le plaidoyer d'Adèle Blanche-Schweig est fortement critiqué par l'ensemble des congressistes présents. L'un des représentants patronaux, le préfet de la Seine, M. Villey, récuse cette vision égalitariste des sexes au nom de différences biologiques ne garantissant pas une qualité de travail égale entre hommes et femmes. Il partage le vœu de Mlle Lafeuille, la déléguée du Syndicat chrétien des employées qui, s'il reconnaît le droit au travail féminin en raison des nécessités économiques, reste attaché au modèle de la femme au foyer – un modèle social profondément ancré chez les organisations syndicales chrétiennes²¹. La vision égalitariste défendue par Adèle Blanche-Schweig, prônant des conditions de travail identiques pour les deux sexes, est fortement controversée dans l'entre-deux-guerres, à la fois au sein des instances du travail, féministes et syndicales. Au début du XX^e siècle, de nombreux acteurs sociaux, s'inscrivant dans une pensée essentialiste, avaient défendu la nécessité de conditions de travail différentes selon les sexes. Il en avait découlé des mesures législatives qui les excluaient *de facto* de certains métiers²². Par exemple, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, établie en 1892, empêchait ces dernières d'exercer certains emplois valorisés, tels que la typographie²³. Durant l'entre-deux-guerres, la CGT axe sa politique sociale sur la défense des mesures protectionnistes à l'égard du travail féminin, comme cette loi de 1892²⁴. Les milieux féministes, fortement influencés par un schéma de pensée essentialiste, réclament des droits sociaux spécifiques pour les travailleuses. Seule une minorité de féministes, dont Adèle Blanche-Schweig, soutiennent l'universalité des conditions de travail, mettant en exergue l'individualité des travailleuses avant leur état matrimonial. À ce titre, la syndicaliste milite au sein de l'Open Door Council français, la branche locale d'une association féministe internationale luttant pour l'abrogation de l'ensemble des lois protectrices concernant le droit féminin²⁵.

Toutefois, à la suite d'après discussions, les deux vœux d'Adèle Blanche-Schweig et de Marguerite Lafeuille sont fusionnés, afin de répondre aux attentes des différentes parties, et l'égalité salariale est acceptée. L'année suivante, lors du XIV^e Congrès des commissions départementales du travail, Adèle Blanche-Schweig intervient au nom de la liberté du travail féminin, avec l'appui du comité exécutif de la commission départementale du travail, ainsi que de M. Beaud, président de cette commission ainsi que du conseil général de la Seine, et fervent allié du Syndicat des caissières-comptables^{26 27}.

²⁰ « Pour l'égalité des sexes dans les questions du travail » dans *La Française*, 18 mars 1933.

²¹ Ratto, M. et Gauthier, A. (1996). « Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936 ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, (3). À l'adresse : <https://journals.openedition.org/cliio/465>. Sur le sujet des militantes au sein des syndicats chrétiens, voir : Chabot, J. (2003). *Les débuts du syndicalisme chrétiens en France (1899-1944)*. Lyon, Presses universitaires de Lyon.

²² Zancarini-Fournel, M. (1995). « Archéologie de la loi de 1892 en France ». Dans Auslander, L. et Zancarini-Fournel, M. (1995). *Différences des sexes et protection sociale*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes. p. 75-92.

²³ Chaignaud, F. *L'affaire Berger-Levrault : le féminisme à l'épreuve (1897-1905)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. p. 87.

²⁴ Frader, L.(1995.) *Histoire des féminismes, différences et « identités » de classe en France au XX^e*. Dans EPHESIA, (Coord). (1995). *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris : La Découverte. p. 360

²⁵ BMD. DOS 331 OPE, Dossier Open Door.

²⁶ « Pour la défense du travail féminin » dans *La Française*, 29 septembre 1934.

²⁷ Augustin Beaud était régulièrement invité en tant que représentant du conseil municipal de Paris. BMD. 331 SYN. Dossier du syndicat des caissières-comptables.

L'engagement de la syndicaliste au sein de la commission du travail contrebalance les mesures offensives portées à l'encontre de l'activité professionnelle féminine. Elle revendique une universalité des droits au travail, une idéologie encore minoritaire dans les institutions sociales. Mais ses interventions publiques sont surtout efficaces au sein des associations féministes dans lesquelles elle milite.

III- Les moyens d'action d'Adèle Blanche-Schweig au sein des mouvements féministes

Les meetings féministes : affronter les détracteurs du travail féminin

Face à l'offensive contre le travail féminin, les organisations féministes se mobilisent en développant des réseaux centrés sur cette question, à l'instar du Groupement des femmes fonctionnaires. Mais les militantes cherchent en priorité à confronter publiquement les détracteurs de l'emploi féminin. Ainsi, en janvier 1932, la Ligue française pour le droit des femmes (LFDF), une association féministe aux idées radicales, organise le premier meeting pour le droit au travail afin de riposter contre les propos de Richet. Adèle Blanche-Schweig, alors membre du comité central de la Ligue, y participe en qualité de présidente du Syndicat des caissières-comptables, parmi d'autres personnalités liées aux sphères du travail comme Jeanne Bouvier, une ouvrière du textile et ancienne responsable cégétiste. Notons également l'intervention de politiciens comme Justin Godard, maire de Lyon, sénateur du Rhône et président de cette séance. Au cours de cette conférence, Adèle Blanche-Schweig constate que de nombreuses femmes sont dépendantes de leur emploi et rappelle que dans son syndicat, quatre cinquièmes des adhérentes n'ont pas de mari²⁸. Ces propos décrivent une réalité sociale du début du XX^e siècle : les femmes seules représentent près de 10 % de la population française. Dans les métiers du tertiaire, elles forment près de 33 % de la masse salariale, soit l'un des taux les plus élevés de l'ensemble des métiers confondus²⁹. Cette forte proportion de femmes seules, dans ces corps de métiers, est plurifactorielle : ces emplois de bureaux font appel, selon les discours patronaux, à de prétendues vertus féminines, comme la dextérité. Ces métiers sont alors perçus comme des emplois respectables pour les femmes, qui y évoluent au sein d'espaces de travail clos et non mixtes³⁰.

Près de trois ans plus tard, en décembre 1934, Adèle Blanche-Schweig participe à une autre conférence de la LFDF relative au droit au travail féminin. L'objectif de cette manifestation est de confronter un autre détracteur, René Leuret, dans un débat contradictoire. Cet ancien typographe, membre du Parti socialiste, a proposé en novembre 1934, devant la Chambre, de remplacer les travailleuses œuvrant dans les usines par des chômeurs masculins. Au cours de cette conférence, il est confronté aux discours de syndicalistes féministes membres de la LFDF, telles qu'Adèle Blanche-Schweig, Henriette Coulmy (affiliée au Syndicat de l'habillement) et Charlotte Bonnin, une activiste prépondérante du droit au travail des femmes fonctionnaires affiliée au Syndicat des PTT. Adèle Blanche-Schweig légitime ses propos en rappelant sa

²⁸ « La femme et le droit au travail. » *Le Droit des Femmes*, février 1932.

²⁹ Dauphin, C. (1991). *Femmes seules*. Dans Fraisse, G. et Perrot, M. (Dir.). *Histoire des Femmes en occident : Le XIX^e siècle*. Paris : Perrin. p. 519.

³⁰ Pezerat, P et Pouban, D. (1984). *Femmes sans maris : Les employées des postes*. Dans Farge, A. et Klapisch-Zuber C. (1984). *Madame ou Mademoiselle : Itinéraires de la solitude féminine 18^e-20^e siècle*. Paris : Montalba. p. 122.

fonction au sein de la commission du travail, et déclare : « Le droit au travail constitue pour les femmes la première et la plus suprême des libertés³¹. » Cette phrase admet le droit au travail comme une nécessité économique, mais aussi un choix volontaire de la part des femmes. Face à ces propos, René Lebret se rétracte et le congrès se conclut par une résolution condamnant les propos du ministre du Travail, et affirme la solidarité entre les travailleuses.

Ces conférences sont primordiales pour la campagne pour le droit au travail féminin, car des intervenantes comme Adèle Blanche-Schweig, grâce à leurs aptitudes et à leurs expériences militantes, discréditent dans la cité le discours des politiciens sur le retour des femmes au foyer, ainsi que les stéréotypes de genre liés à cette image d'Épinal. L'influence des organisations féministes telles que la LFDF garantit le bien-fondé de ces conférences par la présence de personnalités politiques, confronte directement les adversaires du droit au travail féminin et offre à ces manifestations une grande visibilité dans la presse.

Membre du Comité de liaison et de défense pour le droit au travail féminin

Ces manifestations ponctuelles ne suffisent pas et les intervenantes réclament une action collective, ce qui débouche, à la fin de l'année 1935, sur la création du Comité de liaison et de défense pour le travail féminin. Si la genèse de ce projet démarre à l'occasion d'un meeting du Groupement des femmes fonctionnaires, le Comité voit le jour grâce à l'initiative du CNFF. Ce dernier, durant l'entre-deux-guerres, fédère près de 165 groupements ou associations, devenant ainsi l'organisation féministe comptant le plus grand nombre de membres. De par son fonctionnement et ses réseaux, le CNFF dispose des ressources nécessaires pour mettre en place le Comité. Cet organisme a pour but « de se réunir chaque fois que des menaces ou des atteintes seraient portées contre le droit de la femme au travail, afin de mettre en commun toutes les possibilités d'actions de leurs associations. Les moyens d'action du Comité sont, essentiellement, les démarches auprès des pouvoirs publics ou des autorités qualifiées³² ». La première action du Comité consiste à adresser une missive à Marius Roustan, le ministre de l'Éducation, ce dernier ayant pour volonté d'imposer un quota concernant les candidates aux différents concours publics, dans le but de réduire le personnel féminin.

Afin d'avoir un fort impact auprès du ministère, le CNFF contacte une trentaine de collectifs politiques et syndicaux. Près d'une dizaine de syndicats sont sollicités, dont la Fédération de l'habillement CGT et le Syndicat unifié du réseau PLM (Paris Lyon Marseille), qui appartient à la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies. Toutefois, malgré ces requêtes auprès des organisations syndicales, il semble que seuls deux syndicats apparaissent parmi la liste des 21 associations signataires de la lettre adressée à Marius Roustan, dont le Syndicat des caissières-comptables. Cette victoire en demi-teinte auprès des groupements du travail résulte de divers paramètres : d'abord, il existe des discordances entre les organisations à propos des revendications du futur Comité. Par exemple, le Syndicat unifié du réseau PLM, fidèle aux principes radicaux défendus au sein de la CGT, exige l'abrogation totale des décrets-lois, tandis que les membres du CNFF demandent une abolition progressive³³. Ensuite l'absence de syndicats traduirait une méfiance, de la part

³¹ « Les femmes et le droit au travail ». *Le Droit des Femmes*, janvier 1935.

³² CAF, 1 AF 286. Fonds Cécile Brunshvicg. Comité de liaison pour la défense du travail féminin.

³³ CAF, 1 AF 286. Fonds Cécile Brunshvicg. Comité de liaison pour la défense du travail féminin : relations entre les membres correspondances. Lettre du syndicat unifié PLM du 17 décembre 1935.

d'acteurs syndicaux de sensibilités diverses, de s'associer officiellement à une association féministe dont les leaders sont issus de la bourgeoisie et proches des instances étatiques. Cette réticence de la part des responsables syndicaux à l'encontre des associations féministes est visible dans l'entre-deux-guerres. Parmi ces responsables, on retrouve même ceux qui sont favorables à l'interventionnisme de l'État dans la question sociale, comme Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT. Ce dernier, pourtant membre d'honneur du CNFF et un membre influent de OIT, condamne en 1929 la création de l'Open Door Concil, et particulièrement les « suffragistes » qui s'opposent aux mesures protectionnistes règlementant le travail féminin³⁴. Cet esprit dénigrateur interpelle les féministes, dont Cécile Brunschvicg, qui désapprouve les propos de Jouhaux³⁵. Si la crise et ses répercussions sur le travail féminin occasionnent un rapprochement entre les milieux féministes et syndicaux, il semble subsister des tensions sous-jacentes entre les différents organismes. Enfin, théorisons que la première action du Comité, qui consiste à solliciter Marius Roustan, cristallise les intérêts communs des organisations luttant contre la précarité des emplois des femmes fonctionnaires, désintéressant de fait les responsables syndicaux issues d'autres secteurs d'activités, comme les métiers du textile. Ainsi, en raison de la conjoncture idéologique, les syndicats signataires de la missive sont des organisations déjà adhérentes au Conseil, et militant de longue date aux côtés d'Adèle Blanche-Schweig.

Mais la syndicaliste ne se contente pas d'intégrer le Comité, elle souhaite étendre la démarche du CNFF au sein de la commission du travail dans laquelle elle œuvre. Elle demande à Cécile Brunschvicg d'envoyer à Gaston Pinot, alors vice-président de la commission exécutive des commissions départementales du travail, la lettre adressée à Marius Roustan, ce afin de défendre ce projet lors du XV^e Congrès national des commissions du travail prévu à Mulhouse en 1936³⁶. Cette lettre met en lumière son rôle d'intermédiaire entre les différents organismes sociaux et militants. Du fait de son poste à responsabilités dans les commissions du travail, Adèle Blanche-Schweig favorise la propagation d'un réseau militant en faveur de la professionnalisation des femmes au sein de ces structures, parfois réfractaires à ces initiatives.

Conclusion

Le parcours d'Adèle Blanche-Schweig éclaire les moyens de résistance possibles face à l'offensive portée à l'encontre de l'emploi féminin. En raison de sa condition sociale et de son âge avancé, cette pionnière de la syndicalisation des femmes est particulièrement fragilisée durant la dépression économique. Cette précarité personnelle se répercute sur sa vie militante, et le Syndicat des caissières-comptables périclité. Malgré cela, la syndicaliste met en place des stratégies militantes. Présidente d'un groupement autonome lui octroyant une grande liberté d'action, elle est à l'initiative de sociabilités militantes visant à soutenir l'emploi féminin. Son implication au sein des commissions départementales du travail lui permet de défendre l'universalité du droit au travail, une pensée minoritaire dans les instances du travail de l'entre-deux-guerres. Bien qu'elle n'appartienne à aucune organisation syndicale, le soutien de son réseau féministe et corporatif lui permet de s'inscrire au sein d'une mobilisation collective, afin

³⁴ Natchkova, N. et Schoeni, C. (2008) « Qui a besoin de protéger les femmes ? La question du travail de nuit. » *Travail, genre et société*. n° 20. p. 111-128.

³⁵ Brunschvicg, C. « À propos du congrès de la CGT. » dans *La française*, 5 octobre 1929.

³⁶ CAF, 1 AF 286. Fonds Cécile Brunschvicg. Comité de liaison pour la défense du travail féminin : relations entre les membres : correspondances. Lettre d'Adèle Blanche-Schweig au comité, non datée.

de confronter directement les adversaires du travail féminin. Certes, les modalités d'action d'Adèle Blanche-Schweig ont peu d'effet sur le long terme. Toutefois, cette personnalité publique engagée à défendre le respect du droit au travail féminin contribue à discréditer le modèle de l'homme seul pourvoyeur de la famille véhiculé par le pouvoir politique et, ce faisant, à interroger les normes sociales établies durant la crise économique.

Bibliographie

- BARD, C. (1995). *Les filles de Marianne, Histoire des féminismes de 1914 à 1944*. Paris : Fayard.
- BARD, C. (1993). *Les féminismes en France. L'intégration des femmes dans la cité 1914-1940*. Paris : thèse d'État sous la direction de la professeure Perrot, M.
- CHABOT, J. (2003). *Les débuts du syndicalisme chrétiens en France (1899-1944)*. Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- CHAIGNAUD, F. *L'affaire Berger-Levrault : le féminisme à l'épreuve (1897-1905)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- DAUPHIN, C. (1991). *Femmes seules*. Dans Fraisse, G. et Perrot, M. (Dir.). *Histoire des Femmes en occident : Le XIX^e siècle*. Paris : Perrin.
- FELLER, E. (1998). « Les femmes et le vieillissement dans la France du premier XX^e siècle ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*. n° 7. [Journals.openedition.org](https://doi.org/10.4000/cli0.353), à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/cli0.353>.
- FORMAGLIO, C. (2014). « *Féministe d'abord : Cécile Brunshvicg (1877-1946)* ». Rennes. Presses universitaires de Rennes.
- FRADER, L. (1995.) *Histoire des féminismes, différences et « identités » de classe en France au XX^e*. Dans EPHESIA, (Coord). (1995). *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris : La Découverte. p. 358-362
- GARDEY, D. (2004). *La Dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employées de bureau 1890-1930*. Paris : Belin.
- GUILBERT, M. (1966). *Les Femmes et les organisations syndicales*. Paris : CNRS.
- Jacquemond, L-P. (2016). *L'Espoir brisé. 1936, les femmes et le Front populaire*. Paris : Belin.
- KLEJMAN, L et Rochefort, F. (1989). *L'Égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques des femmes.
- MAYEUR, F. (1979). *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*. Paris : Hachette.
- MACHU, L. (2013) « Genre, conventions collectives et qualifications dans l'industrie française du premier XX^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°38, pp. 41-59.
- NATCHKOVA, N. et SCHOENI, C. (2008) « Qui a besoin de protéger les femmes ? La question du travail de nuit. » *Travail, genre et société*. n° 20, p. 111-128.

- PEZERAT, P et Pouban, D. (1984). *Femmes sans maris : Les employées des postes*. Dans Farge, A. et Klapisch-Zuber C. (1984). *Madame ou Mademoiselle : Itinéraires de la solitude féminine 18^e-20^e siècle*. Paris : Montalba. p.117-163.
- POGGIOLI, M. (2012). « À travail égal, salaire égal ? » *La CGT et les femmes au temps du Front populaire*. Dijon : Édition universitaire de Dijon.
- RATTO, M. et Gauthier, A. (1996). « Les syndicats féminins libres de l'Isère 1906-1936 ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, (3). *Journals.openedition.org*, à l'adresse : <https://journals.openedition.org/clio/465>.
- SCHOENI, C. (2012). *Travail féminin : retour à l'Ordre !*. Lausanne : Antipodes.
- THÉBAUD, F. (2017). *Une traversée du siècle : Marguerite Thibert, femme engagée et fonctionnaire internationale*. Paris : Belin.
- TILLY L. et SCOTT, J. (2002). *Les femmes, le travail et La famille*. Paris : Payot.
- ZANCARINI-FOURNEL, M. (1995). « Archéologie de la loi de 1892 en France ». Dans AUSLANDER, L. et ZANCARINI-FOURNEL, M. (1995). *Différences des sexes et protection sociale*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes. p. 75-92.

III. Les crises dans la philosophie et la littérature

L'exemplarité dans les temps sombres. Une étude introductive sur le rapport entre exemplarité, vertu et républicanisme

Francisco Gordillo, (Enseignant de philosophie dans le secondaire et vacataire à l'université Catholique de Lille)

DOI : 10.5281/zenodo.7414087

Résumé

Cet article se livre à une étude de la théorie de l'exemplarité d'Alessandro Ferrara (Ferrara, 2008), théorie qui prend appui sur une interprétation de la faculté de juger développée dans la troisième critique de Kant. S'il est question, pour Ferrara, d'examiner la manière dont l'exemplarité peut être à l'origine des changements institutionnels, nous nous demanderons, quant à nous, s'il est possible d'envisager l'exemplarité des vies politiques non pas tant dans un horizon de changement institutionnel que dans une réflexion sur l'action dans des « temps sombres », selon l'expression d'Arendt, dans lesquels aucune évolution institutionnelle n'est envisageable.

Abstract

This article examines Alessandro Ferrara's theory of exemplarity (Ferrara, 2008), which is based on an interpretation of the faculty of judgment developed in Kant's Third Critique. While Ferrara's aim is to examine the way in which exemplarity can be the source of institutional change, we will ask whether it is possible to consider the exemplarity of political lives not so much in terms of institutional change as in terms of reflection on action in "dark times", as Arendt put it, in which no institutional change is possible.

Introduction

Nous voulions découvrir comment les auteurs contemporains traitent la question de l'exemplarité et nous avons trouvé, presque par hasard, l'étude remarquable d'Alessandro Ferrara, parue en 2008, qui propose d'une part un cadre théorique pour rendre compte des exemples, et d'autre part met cette théorie en perspective avec certains courants et thèmes centraux dans la philosophie politique contemporaine. Dans ce travail, nous souhaitons discuter de l'exemplarité à partir des questions qu'a suscitées la lecture de cet ouvrage, à l'aide d'une réflexion sur quelques auteurs qui servent de référence au travail de Ferrara.

Disons d'emblée, et dans les termes de l'auteur, l'essentiel de cette théorie : pour Ferrara, la solution pour composer et ordonner une société plurielle est à chercher dans ce qu'il nomme, dans un langage largement emprunté à Kant, la validité normative du jugement réflexif des phénomènes exemplaires. Nous nous attacherons, brièvement, à comprendre cette formule un brin abstruse, en en présentant les notions clés ainsi que la manière dont elles s'articulent.

Premières notions de la théorie de l'exemplarité de Ferrara

Commençons par les phénomènes dits *exemplaires*. Les exemples se présentent comme une fusion du domaine de l'être avec celui du devoir être. Dans l'ensemble très divers des phénomènes qui manifestent une telle fusion, Ferrara s'intéresse en particulier à ceux dont l'appréciation ne renvoie pas à un modèle préétabli par rapport auquel le caractère exemplaire serait ou non vérifié. C'est le cas par excellence des œuvres d'art exemplaires, c'est-à-dire, des chefs-d'œuvre dont on reconnaît la perfection sans faire appel à un idéal esthétique à l'aune duquel ils seraient mesurés. Reconnaître un chef-d'œuvre revient à reconnaître son authenticité et sa perfection : il est, en effet, comme il devrait être. Toutefois, la manière dont on réfléchit sur la perfection d'une œuvre d'art n'est pas comparable à la façon dont, par exemple, on reconnaît la perfection éminemment technique d'une montre. De fait, les exemples qui intéressent Ferrara sont des occurrences singulières qui s'avèrent irréductibles à un idéal général, ou plutôt qui portent chacune son propre idéal. L'expérience de leur singularité, ainsi que de leur authenticité, notion importante à laquelle on reviendra bientôt, est donc indissociable de leur appréciation.

Compte tenu de la définition des exemples proposée par Ferrara, de quelle façon pouvons-nous juger de la perfection, de la beauté, ou plus généralement de l'exemplarité d'un phénomène ? On ne saurait y parvenir à travers un mode de réflexion qui procède par la recherche des règles et principes généraux susceptibles d'être appliqués au phénomène que l'on juge. Dans le langage kantien adopté et adapté par cet auteur, c'est par un jugement réflexif plutôt que par un jugement déterminant qu'on doit saisir la qualité exemplaire des choses. Ce qu'il faut retenir de la distinction entre les jugements déterminant et réflexif, c'est l'aspect non contraignant des conclusions auxquelles ce dernier aboutit. On ne saurait contraindre quiconque apprécie une œuvre d'art à reconnaître logiquement sa perfection esthétique. En effet, pour reprendre l'exemple précédent, on n'adhère pas à la conclusion d'un jugement réflexif à propos d'une œuvre d'art de la même manière qu'on serait contraint à accepter la conclusion logique d'un théorème, ou même un jugement objectif sur l'excellence fonctionnelle d'un objet tel qu'une montre. Toutefois, la portée d'un jugement réflexif n'en reste pas moins universelle, en conformité avec le projet kantien de montrer que l'appréciation d'une œuvre d'art n'est pas reléguée exclusivement à la sphère subjective.

On avancera d'un pas dans la compréhension de la valeur normative du jugement réflexif des exemples si l'on se demande comment il se fait qu'un jugement de ce type puisse recueillir l'adhésion d'autrui. Autrement dit, comment la reconnaissance d'une œuvre d'art, d'une vie ou d'une action comme exemplaires peut-elle être partagée par plusieurs personnes ? C'est une étape cruciale et délicate de l'argumentation de Ferrara, que nous n'approfondirons cependant pas dans les limites de cette étude. En deux mots, Ferrara fait appel à la notion kantienne de *sensus communis* pour expliquer comment le jugement réflexif peut être compris par d'autres individus et susciter leur adhésion (l'emploi de la forme latine visant à distinguer la notion kantienne du sens courant de l'expression).

Il convient d'observer, néanmoins, que Ferrara donne une interprétation propre de cette notion kantienne. Alors que Kant définit le *sensus communis* essentiellement comme une faculté naturelle de l'esprit humain, Ferrara met l'accent sur les implications pratiques de cette notion pour le jugement et la conduite de la vie. Pour lui, le *sensus communis* signifie la capacité à percevoir l'authenticité singulière de certains phénomènes. Il s'agit donc de reconnaître le perfectionnement ou l'accomplissement de la vie lors du contact avec les phénomènes exemplaires. Autrement dit, quand on juge et que l'on reconnaît l'exemplarité d'un phénomène

en vertu de son authenticité, on accède, par l'imagination et la réflexion, à un sens d'intensification de la vie¹ et à l'enrichissement de ses possibilités. Ainsi, en reconnaissant une vie, une œuvre ou une action comme authentiques et exemplaires, notre vie elle-même est concernée, et nous réfléchissons en même temps aux possibilités de son épanouissement. Le jugement réflexif est la manière appropriée de reconnaître l'exemplarité dans le monde, et d'intégrer les exemples dans la construction de notre propre identité et de notre vie². Le *sensus communis* est alors une capacité toujours déjà engagée dans une réflexion sur la conduite de la vie, toujours déjà tournée vers un horizon pratique. Elle est donc davantage qu'une faculté de l'esprit disponible d'emblée à tous. Penser sur les exemples, c'est aussi éduquer la capacité à juger les phénomènes non exemplaires du monde, et examiner notre propre vie, tout en nous engageant vers son épanouissement dans le monde.

En définissant le rôle joué par le *sensus communis* dans le jugement réflexif, Ferrara prend ses distances à la fois vis-à-vis de la perspective trop naturaliste qu'il attribue à Kant, et vis-à-vis d'une lecture herméneutique qui, comme chez Gadamer, fait dépendre l'acquisition de ce 'sens' (le *sensus communis*) exclusivement de l'appartenance à un héritage traditionnel donné³. On voit donc comment l'argumentation de Ferrara fait du jugement des exemples un mode de réflexion privilégié sur les possibilités pratiques d'épanouissement de la vie, aussi bien collective qu'individuelle. Ainsi, pour répondre à la question que nous avons posée sur l'adhésion au jugement d'autrui, c'est bien le *sensus communis* qui promeut le consensus autour d'un jugement sur l'exemplarité d'une chose. Mais il convient d'insister sur deux points : premièrement, on n'aboutit pas au consensus en imposant le jugement comme une vérité logique ou un constat objectif ; on y parvient plutôt par la persuasion. Deuxièmement, ce travail de persuasion s'inscrit dans une réflexion collective qui pense les possibilités de la vie collective elle-même. Ainsi, Ferrara transpose le thème des exemples et le jugement réflexif du domaine esthétique, où Kant les avait originellement placés, à la sphère pratique, où ces notions l'aident à traiter certains thèmes contemporains de philosophie politique, comme on le verra bientôt.

Ferrara débat avec Arendt : un plaidoyer pour l'incertitude dans le jugement des exemples

Pour conclure la présentation de ce cadre théorique, il convient de situer la démarche de Ferrara par rapport à celle d'Arendt, qui le précède et lui ressemble par certains points. Ferrara en effet reste tributaire de la façon dont Arendt s'est approprié, avant lui, la troisième Critique, pour élaborer sa propre philosophie du jugement, restée toutefois inachevée. De fait, Arendt explore la première les possibilités philosophiques de l'application du jugement esthétique de Kant dans les domaines éthique et politique. Dans la leçon qu'elle consacre à ce sujet, l'accent est mis sur l'articulation entre jugement, imagination et communication dans le monde. Le jugement est l'activité de l'esprit qui d'un côté prend part à la pluralité du monde humain, à travers la communication des raisons et des opinions, et qui de l'autre permet à l'individu qui l'exerce d'adopter le point de vue d'autrui par l'imagination. Tout en reconnaissant sa dette

¹ Ou *promotion of life*, chez Ferrara, ou encore *Beförderung des Lebens* chez Kant.

² « We all have a sense of what it means for our identities to flourish or to stagnate », (Ferrara, 2008: 60).

³ Cette tentative de faire échapper le *sensus communis* aussi bien à l'approche naturaliste qu'à celle du particularisme, qu'il soit herméneutique ou relativiste, n'a pas convaincu la critique de manière générale. On voit mal, en effet, comment accorder à cette notion une place à la fois non-naturelle et pré ou trans-culturelle.

vis-à-vis d'Arendt, Ferrara regrette qu'elle soit restée à mi-chemin de son projet, essentiellement à cause d'une lecture de Kant qui laisse peu de liberté au jugement réflexif, et qui par conséquent renferme l'usage public des exemples dans une représentation trop rigide.

Achevons cette présentation théorique en évoquant la critique de Ferrara à Arendt et en ajoutant deux précisions sur l'exemplarité. Pour Arendt, un Grec pourrait juger du courage d'une action quelconque en ayant simplement à l'esprit, par l'imagination, l'exemple d'Achille, si Achille est tenu comme un exemple notoire de cette vertu. Ferrara soutient, lui, que cette description du rôle accompli par l'exemple ne tient pas compte ni de l'incertitude ni de la richesse de possibilités comprises par le jugement réflexif. Conceptuellement, Arendt aurait assimilé le statut des exemples à celui des concepts que Kant nomme *schemata*. Ainsi, chez Arendt, on reconnaît cette action comme courageuse à partir du courage exemplaire d'Achille de la même manière qu'on reconnaît qu'un certain objet donné à la vue est une table à partir d'un concept, ou *schemata*, d'une table. Une telle représentation néglige l'incertitude inhérente à l'interprétation des actions humaines. Ainsi, pour un Grec, mais pour nous aussi, le courage exemplaire d'Achille n'est pas une donnée fixe de la tradition. Au contraire, cet exemple de courage doit donner l'occasion de confronter des jugements et de débattre, au sujet de son ampleur, et surtout de son sens. Cela me permet de compléter mon aperçu théorique par deux remarques. Premièrement, l'exemplarité n'est jamais donnée tout entière et à tout jamais par l'action. Bien au contraire, elle est *créée* et retravaillée constamment par les leçons tirées du jugement. Deuxièmement, l'exemplarité d'une vie, d'une action ou d'une œuvre se présente toujours de manière holistique, c'est-à-dire comme un tout symbolique irréductible à une liste objective de critères de vérification. C'est bien pour cela que l'exemplarité des phénomènes ne relève jamais d'une certitude objective, et que tout recours à des exemples dans les jugements moraux et politiques reste incertain malgré leur pertinence.

L'essentiel de la théorie de l'exemplarité selon Ferrara ayant été exposé, il devient désormais possible d'étudier comment elle se rapporte à deux des principaux courants de la philosophie politique contemporaine, à savoir le libéralisme, notamment celui qui s'inspire de l'œuvre de Rawls, et le républicanisme. En vérité, il s'agira plutôt, comme on le verra, de discuter la tentative de Ferrara de faire dialoguer ces deux courants à travers sa philosophie de l'exemplarité.

Ferrara et Rawls : les sources exemplaires des normes rawlsiennes.

Commençons par le rapport que cette philosophie entretient avec Rawls. C'est le Rawls du *Political Liberalism* qui intéresse notre auteur, car cette œuvre représente, à ses yeux, « l'effort le plus extraordinaire pour incorporer la reconnaissance du pluralisme dans le cœur de la conception libérale de la justice »⁴. Notre intention, dans cette sous-partie, est de montrer que le dialogue entre la pensée libérale et le thème de l'exemplarité se fait à travers le problème de l'explication des sources de normativité dans les sociétés démocratiques, caractérisées par le pluralisme des visions du monde. Dans *Political Liberalism*, c'est dans la sphère de la raison publique que les partisans des différentes conceptions du bien exposent leurs arguments afin d'établir les principes qui détermineront la conception de justice de leur société. On qualifie alors de *raisonnables* les arguments admis dans cette sphère. Les critères d'admission des arguments dans le débat public sont détaillés par Rawls et repris tels quels par Ferrara, et nous

⁴ (Ferrara, 2008: 65).

nous bornerons à remarquer à ce sujet que l'originalité de *Political liberalism*, par rapport à la *Theory of Justice* qui le précède, réside dans l'acceptation d'arguments présentés dans les termes des différentes visions particulières du monde (les « doctrines compréhensives », dans le langage de Rawls), ceci à condition que ces arguments visent à renforcer l'idéal de la raison publique. Partant des conditions théoriques présupposées par Rawls dans l'élaboration de la raison publique, Ferrara s'interroge sur la manière dont les membres de cette société parviendront à sélectionner les arguments qui seront en mesure de fonder une conception commune de la justice. Autrement dit, comment dans l'exercice proposé par Rawls, où l'on part de certaines vérités partagées et d'une pluralité de visions non partagées, peut-on arriver à des principes acceptés par tous les membres de la société et valables comme norme fondant la justice ?

Ferrara écarte dès le départ la possibilité d'une solution qui serait apportée par un point de vue neutre ou extérieur à la pluralité des conceptions particulières de la société. Pour que les principes de justice soient construits de l'intérieur, ils doivent tout d'abord être compatibles avec chacune de ces visions de monde, puis ils doivent être acceptés par les membres de la société en tant que normes qui régissent la vie collective. Il n'est pas difficile d'entrevoir le rôle que l'exemplarité peut alors jouer, en promouvant l'adhésion à certains principes ou arguments au détriment d'autres propositions débattues. Ainsi, l'élaboration des principes de justice est assimilée par Ferrara à la sélection des arguments qui s'avèrent les plus raisonnables parmi les arguments raisonnables. En s'appuyant sur un passage de Rawls qui converge avec la définition de l'exemplarité qu'on a évoquée plus haut, Ferrara soutient que certains arguments sont sélectionnés parce que, « étant donné notre histoire et la tradition de notre vie publique, ils sont les plus raisonnables pour nous »⁵. Donc, si l'argument *p* est retenu parmi les plus raisonnables, ce n'est pas par une imposition logique, ou en raison d'une vérité morale externe, mais parce qu'il exprime de manière plus exemplaire les moyens d'épanouissement de cette société tout en respectant les différences qui y coexistent. Plus encore, en adoptant des principes fondés sur des arguments exemplaires, c'est la société elle-même qui retravaille et recrée collectivement son identité. Malgré la diversité des visions des membres de cette société, ceux-ci seraient capables de parvenir ensemble à une sélection d'arguments et de principes grâce à la mise en commun des jugements politiques. Ferrara considère alors ces jugements comme analogues à ceux qui, dans le domaine esthétique, mobilisent le *sensus communis* pour saisir l'exemplarité des œuvres d'art. La force normative des principes de justice n'est donc pas une force extérieure au débat sur la justice, mais une force analogue à celle que les exemples exercent sur chacun d'entre nous pris individuellement.

Exemplarité et républicanisme : conséquences d'une perspective « rawlsienne »

Voyons à présent ce qu'il en est du rapport entre l'exemplarité et le républicanisme. On pouvait attendre de la lecture d'un chapitre intitulé « le républicanisme politique et la force de l'exemple » un effort pour associer l'exemplarité aux thèmes chers au républicanisme, effort du moins comparable à celui dont Ferrara fait preuve, comme on l'a vu, pour rendre visible la force de l'exemplarité dissimulée dans les articulations conceptuelles de la théorie de Rawls. Loin s'en faut. Ce chapitre propose en réalité une comparaison entre ce courant et le libéralisme qui nous laisse, pour ainsi dire, sur notre faim quant aux possibles développements d'une pensée de l'exemplarité dans le champ du républicanisme. Plus encore, cette comparaison

⁵ (Ferrara, 2008: 73)., citant Rawls, *PL*, p.28.

parvient à des conclusions qui n'éclairent guère la question, si débattue, de la spécificité du républicanisme par rapport au libéralisme.

La question qui traverse toute l'argumentation de Ferrara sur le républicanisme est celle de la pertinence de ce courant pour une théorie politique qui s'occupe des sociétés démocratiques plurielles. On est à vrai dire dès le départ un peu étonné par sa présentation introductive du républicanisme, où les auteurs les plus représentatifs du courant, tels Pettit et Skinner, sont mis sur le même plan que des auteurs qui n'ont approché le républicanisme que de manière secondaire, tels Ackerman, Susstein ou encore Michelman. Il est ensuite question de comprendre la spécificité du républicanisme par rapport au libéralisme. La portée de la contribution que Ferrara apporte à cette épineuse question est d'emblée réduite par son choix de mettre en perspective le républicanisme presque uniquement avec le libéralisme de Rawls, mais cela semble après tout cohérent avec l'intérêt qu'il porte à cet auteur. Sur ce point, il s'appuie sur l'importance que Rawls accorde aux bases du respect de soi et à la dignité parmi les biens premiers, pour soutenir que les rapports de domination sont incompatibles avec le concept de liberté présupposé par cet auteur. Il n'y aurait pas, du coup, un contraste si marqué entre la notion de liberté défendue par le républicanisme et celle que le libéralisme préconise, du moins dans la lignée rawlsienne. La spécificité du républicanisme, et donc sa pertinence propre pour les discussions contemporaines, sont à chercher ailleurs que dans la notion de liberté. Ferrara arrive alors à une explication pour le moins étonnante de la pertinence actuelle du républicanisme qui, au lieu d'éclairer les traits spécifiques de ce courant, se rapproche de façon frappante des remarques qu'il formule à propos de Rawls :

« La pertinence durable du républicanisme pour la théorie politique au vingt-et-unième siècle, et le défi qu'implicitement il pose au libéralisme, peuvent être mieux compris comme une propension à une forme d'universalisme où le bien-fondé des principes généraux est remplacé par la force de l'exemple et par le bien-fondé argumentatif de l'exemplarité : exemplarité des institutions, des organisations et régimes politiques, des normes et de tout ce qui exige pareillement notre consentement, non moins que les œuvres d'art, en vertu de leur capacité à mettre en branle l'imagination (politique, en ce cas) par leur exceptionnelle congruence avec elles-mêmes »⁶.

Ces lignes évoquent trop la façon dont Ferrara rapproche sa théorie de l'exemplarité du libéralisme de Rawls pour que nous puissions y trouver des pistes pour cerner la singularité du républicanisme. En effet, en quoi, parce qu'il proposerait la reconnaissance de l'exemplarité de certaines institutions politiques comme un accès privilégié à l'universalisme, ce courant défierait-il le projet libéral, si le libéralisme procède déjà lui-même, du moins dans sa version rawlsienne et de l'avis même de Ferrara, à la sélection des principes qui fondent les institutions politiques à partir de leur exemplarité ? Or, nous l'avons vu, la raison publique opère déjà ce cheminement vers l'universel, élaborant les principes de justice à travers la sélection des arguments les plus raisonnables, c'est-à-dire les plus exemplaires compte tenu des problèmes

⁶ (Ferrara, 2008: 116), « The enduring relevance of republicanism for political theory in the twenty-first century, and the challenge that it implicitly poses to liberalism, can be better understood as a propensity toward a form of universalism where the cogency of general principles is replaced by the force of the example and the argumentative cogency of exemplarity: the exemplarity of institutions, political arrangements and regimes, norms and the like that demand our consent, no less than works of art, by virtue of their capacity to set the (in this case, political) imagination in motion by virtue of their exceptional self-congruence ».

suscités au long du processus de construction de l'identité d'une société. Quelle place spécifique attribuer alors au républicanisme ?

Tout compte fait, chez Ferrara, la particularité du républicanisme se trouve dans le goût qu'il cultive pour l'analyse de l'histoire et dans l'aversion à l'égard des modèles abstraits pour rendre compte de la réalité. D'un côté, le Rawls de *Political Liberalism* nous fournit un modèle abstrait de construction des institutions respectant le fait du pluralisme, modèle qui sert pour la critique des institutions établies. De l'autre, le républicanisme fournit à la culture politique des citoyens le goût pour la réflexion historique et le jugement politique, afin d'évaluer ces mêmes institutions. Dans les deux cas, on aurait recours à la force de l'exemplarité, soit en proposant des fondements pour la normativité, soit en cultivant le jugement politique dans la conduite de l'État ainsi que dans la vie civique. Un tel portrait des possibilités théoriques de l'exemplarité n'est pas inexact, mais il paraît assez peu attentif à certains des thèmes privilégiés par le républicanisme qui me semblent pourtant plus directement liés à la question des exemples. C'est le cas notamment des vertus, thème pratiquement absent de l'ouvrage de Ferrara.

Cette inattention s'explique, à mes yeux, par l'intérêt presque exclusif que Ferrara porte à la valeur normative des exemples, et tout particulièrement (soit dit en passant, à l'encontre d'Arendt et de Kant), à la normativité des institutions. On en voudrait pour preuve l'exemple historique qu'il évoque à la fin de son chapitre sur le républicanisme, à savoir celui de la proposition du *New Deal* par le président Roosevelt. La valeur exemplaire du *New Deal* se loge à ses yeux dans la nouvelle représentation de l'équité que ce programme politique illustre, parvenant à surmonter le consensus en vogue autour du *laissez-faire*. Ceci est indéniable, cependant rien n'est dit sur les vertus politiques déployées par Roosevelt pour que soit approuvé et mené à bien ce programme ambitieux et innovateur. Chez Ferrara, la force de l'exemple est une force de transformation des institutions, par la réflexion et l'imagination. Cette force n'aurait-elle pas quelque chose à nous apprendre sur les vertus, elles aussi exemplaires, requises pour accomplir les actions mues par ces idées innovatrices et exemplaires ? Il semble qu'une discussion sur le rapport entre les exemples et les vertus est tout aussi nécessaire, mais elle doit partir d'une philosophie de l'exemplarité moins attachée à recueillir la portée normative des exemples, et plus attentive, en revanche, à comprendre la richesse propre d'un type particulier d'exemples, à savoir les exemples de vie. Le caractère exemplaire de certaines vies et les leçons qu'elles peuvent comporter, même si leur exemplarité n'est peut-être pas traduisible immédiatement dans le registre normatif, me semblent devoir être considérés.

La force de l'exemple pourrait-elle remplir une fonction autre que celle de dévoiler une nouvelle vision du monde capable d'inspirer de nouvelles lois et institutions ? Pour aborder cette dernière question nous discuterons nous discuterons sommairement la pensée d'Arendt sur les vies politiques, pensée qui nous donne quelques pistes pour l'élaboration d'une philosophie de l'exemplarité des vies, philosophie qui, s'exerçant dans le jugement des vies et des actions, contribuerait à la réintroduction de la notion de vertu dans le républicanisme à travers la notion d'exemplarité.

Arendt : la marginalité lucide dans les temps sombres

Nous concluons cette étude, d'une exemplaire vélocité, par un retour à un texte étrangement peu commenté d'Arendt, et spécialement peu dans les analyses de sa philosophie du jugement. Il s'agit du texte concernant Lessing qui ouvre le recueil où Arendt se penche sur des personnages du début du XX^e siècle pour la plupart, recueil intitulé *Men in Dark Times*⁷. Nous voulons suggérer, dans ces remarques finales, que le portrait de Lessing dressé par Arendt dans ce texte offre un jugement politique d'une vie exemplaire dans des temps sombres. Cela va sans dire, il ne s'agit que d'une vie exemplaire parmi d'autres formes de vie possibles dans un tel contexte. Les temps sombres sont les époques d'obscurcissement du monde humain. Pour Arendt, le monde humain est l'intervalle constitué d'œuvres et de discours qui se forme entre les hommes quand ceux-ci dialoguent et agissent en manifestant leur pluralité. L'existence du monde humain est une condition de la vie proprement humaine, mais on peut observer que la préservation du monde à l'usage des hommes n'obéit pas aux mêmes principes que la préservation de l'humanité des hommes. En effet, l'humanité de l'homme décline dans la mesure où ses actions et sa pensée se figent dans la fidélité irréfléchie aux vérités héritées ; le monde, en revanche, devient impropre aux besoins humains s'il ne dispose pas d'une base de vérités assez stable pour donner aux hommes un cadre relativement sûr et constant. L'obscurcissement du monde a lieu quand une époque alimente excessivement la défiance à l'égard des paroles dans le monde, dévoilant la fragilité des vérités partagées et minant l'assurance intérieure des hommes à propos du monde. Pour des raisons distinctes et à des degrés divers, l'époque des totalitarismes aussi bien que la nôtre sont, selon Arendt, des temps sombres, car la constance du monde est menacée d'une part par le mensonge politique et la défiance envers le domaine politique, d'autre part par l'ascension du modèle scientifique de connaissance, qui soumet tout savoir commun au mouvement ininterrompu de l'investigation savante. Dans un tel contexte, on voit mal comment la force de l'exemple pourrait inspirer la transformation des institutions de la manière qu'envisage Ferrara.

Pour Arendt, l'époque où Lessing vécut n'était pas moins sombre, du moins pour ceux qui pressentaient les dangers que les versions les plus hâtives et les plus extrêmes du rationalisme des Lumières représentaient pour la confiance dans le monde humain⁸. Dans un tel contexte, Lessing a fait preuve d'une indépendance exemplaire vis-à-vis des doctrines en vogue, en se retirant du monde au nom de la liberté de pensée et de la préservation du caractère proprement humain des rapports individuels, tous les deux menacés par l'ambition de l'appropriation de la vérité affichée par le rationalisme. Mais si cette retraite du monde montrait une réconciliation impossible avec son temps, il ne s'agissait pourtant pas d'une fuite introspective hors du monde. Lessing a pris ses distances vis-à-vis d'un monde qu'il tenait pour spirituellement corrompu sans toutefois le nier complètement. En effet, à travers son œuvre, ses amitiés et les nombreuses polémiques dans lesquelles il s'est engagé, il entretenait un rapport à la fois constant et marginal avec ce monde, et à ses yeux ce rapport le définissait bien plus que sa vie intérieure. En outre, sa prise de distance par rapport à son époque allait de paire avec un rejet de la quête de la vérité comme seul horizon de la pensée ; par sa position marginale ainsi que par ses œuvres, autrement dit par son exemple, il invitait ses contemporains à l'exercice constant et dialectique d'une pensée indépendante :

⁷ Nous suivons la traduction française : Arendt, H.(1974), *Vies politiques*, Paris : Gallimard.

⁸ Selon Arendt, Lessing « considérait la tyrannie de ceux qui tentent de dominer la pensée par le raisonnement et la ratiocination, par la nécessité de l'argumentation, comme plus dangereuse pour la liberté que l'orthodoxie », (Arendt, 1974 :17)

« (...) sa pensée n'était pas une quête de la vérité, parce que toute vérité, qui est le résultat d'un processus de pensée, met nécessairement un terme au penser comme pure activité. Les *fermenta cognitionis* semés dans le monde par Lessing, n'étaient pas faits pour communiquer des connaissances, mais pour inciter les autres au penser par soi-même, et ce, sans autre dessein que de provoquer un dialogue entre penseurs. » (Arendt, 1974 : 18).

L'exemplarité de Lessing tient donc à son refus de sacrifier à l'ambition moderne de recherche rationnelle de la vérité deux des principales dimensions de la vie humaine, à savoir la liberté et l'amitié. A ses yeux, c'est avant tout à travers le dialogue libre entre amis que les hommes préservent le caractère humain de leur vie et humanisent le monde, car

« le dialogue (...), si imprégné qu'il puisse être du plaisir pris à la présence de l'ami, se soucie du monde commun, qui reste « inhumain » en un sens très littéral, tant que des hommes n'en débattent pas constamment. Car le monde n'est pas humain pour avoir été fait pas des hommes, et il ne devient pas humain parce que la voix humaine y résonne, mais seulement lorsqu'il est devenu objet de dialogue » (Arendt, 1974 : 34).

Finalement, c'est surtout par contraste avec le sentiment de fraternité qu'Arendt exalte le zèle dont Lessing fait preuve à l'égard amitié :

« Un homme du tempérament de Lessing n'avait guère de place en une telle époque et en un monde si étroit ; (...) lui, qui aimait la polémique au point de la rechercher, ne pouvait pas plus supporter la solitude que la proximité excessive d'une fraternité qui effaçait toutes les distinctions. Il n'allait jamais jusqu'à rompre réellement avec un adversaire ; son seul souci était d'humaniser l'inhumain par un parler incessant et toujours ranimé sur le monde et les choses du monde. Il voulait être l'ami de beaucoup d'hommes, mais le frère d'aucun » (Arendt, 1974 : 40).

Pour conclure, il faut souligner que l'attitude exemplaire de Lessing telle qu'Arendt la dépeint ne semble pas mobiliser l'imagination vers un perfectionnement normatif, pas plus qu'elle ne nous livre la clé d'une nouvelle manière de comprendre notre identité collective, comme nous serions tentés de l'attendre de phénomènes exemplaires dans les termes où Ferrara les définit. Mais en ce que cette attitude illustre une résistance marginale à la corruption du monde en faveur d'une action et d'une pensée libres, l'exemple de Lessing pourrait bien confirmer l'importance d'une pensée sur l'exemplarité qui s'intéresserait aux thèmes chers au républicanisme.

Plus encore, la défense de l'amitié comme relation politique par excellence, que cet exemple illustre, attire aussi notre attention vers une caractéristique propre au jugement des vies exemplaires. En effet, c'est à travers la réflexion sur ces vies que l'on s'approche le plus de la conversation et de l'amitié avec les hommes anciens, dans l'esprit du fameux passage de la lettre de Machiavel du 10 décembre 1513. Tout cela renvoie à une dimension personnelle de la réflexion politique dont on ne saurait sous-estimer l'importance, et qu'une philosophie de l'exemplarité pourrait, croyons-nous, contribuer à incorporer parmi les débats contemporains.

Conclusion

Nous avons entamé notre étude avec une lecture de l'ouvrage de Ferrara sur la « force de l'exemple », qui constitue une des tentatives les plus abouties d'intégrer la question de l'exemplarité dans le débat contemporain en philosophie politique. Chez Ferrara, nous l'avons vu, il s'agissait de proposer une philosophie de l'exemplarité en prolongeant et en adaptant les réflexions de Kant et Arendt à propos du jugement réflexif ; les phénomènes exemplaires seraient reconnus en tant que tels à travers un jugement qui n'aboutit jamais à des conclusions logiquement contraignantes, qui mobilise l'adhésion à travers l'accord avec le *sensus communis* développé chez les individus, et qui garde néanmoins une considérable part d'incertitude, l'exemplarité faisant constamment l'objet de débats. Ainsi définies, l'exemplarité et la pratique de jugement qui l'accompagne se présentent comme un précieux apport à la résolution des questions éthiques et politiques suscitées par les sociétés modernes, marquées par la pluralité des valeurs et des visions de monde. Nous nous sommes alors intéressés à la contribution que cette théorie serait à même d'offrir aux problèmes soulevés par le républicanisme, et nous sommes attardés, afin de mieux comprendre les limites de cette contribution, aux analyses de Ferrara sur la place de l'exemplarité dans le libéralisme Rawlsien. A la fin de ce parcours, l'interprétation que Ferrara donne du républicanisme nous semble trop redevable à une lecture de ce courant qui en souligne la convergence avec le libéralisme rawlsien. Même si elle n'est pas sans intérêt, cette démarche est lourde en conséquences pour sa théorie de l'exemplarité ; celle-ci est placée au fondement à la fois des principes rawlsiens de justice et des principes qui assurent l'équilibre et la santé institutionnelle qui préoccupent le républicanisme.

A nos yeux, on perd ainsi l'apport que le jugement des vies et actions exemplaires offre au développement des vertus chez les citoyens. Dans la deuxième étape de notre étude, nous avons recherché chez trois des auteurs qui servent de référence à Ferrara les pistes pour combler ce pan négligé des phénomènes exemplaires, et ces lectures ont présenté, pour ainsi dire, trois visages exemplaires typiques. Tout d'abord, le visage charismatique qui, chez Weber, fonde et organise des mouvements réformateurs ou révolutionnaires aux marges de la société, dotés d'une grande force exemplaire aussi bien dans le cercle étroit des premiers adeptes qu'à l'échelle de la société entière. Ensuite, le visage excentrique qui incarne une vision originale du monde et combat, par son exemple même d'indépendance, la tendance autodestructive d'uniformisation de l'esprit et des conduites. Enfin, le visage marginal de l'écrivain libre-penseur qui contribue, par son exemple, à la restauration du monde humain en cultivant l'amitié et l'exercice de la pensée à travers le dialogue. A nos yeux, à partir de ces trois « portraits » exemplaires il doit être possible de mieux situer le rôle de l'exemplarité dans l'action, dans les sphères politique et sociale, en posant les bases d'une théorie de l'exemplarité dans les sociétés modernes. On remarquera qu'une telle théorie peut se placer sous le signe de la marginalité, ce qui semble révélateur du caractère pluriel de ces sociétés, ainsi que de l'emprise des institutions sur la vie collective qui les caractérise. Après tout, il est possible qu'en cas de crise, dans un tel contexte, la vertu exemplaire ne vienne pas du haut des montagnes, comme chez Machiavel⁹, mais des marges exclues ou retirées du monde humain.

⁹ Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, II, V.

Bibliographie

ARENDT, H. (1968), *Vies politiques*. Paris : Gallimard, 1974.

FERRARA, A., *The Force of the Example*. New York: Columbia University Press, 2008.

FERRARA, A., « Two notions of Humanity and Judgement for Human Rights », *Political Theory*, vol.31, n.3, 2003.

KANT, I. (1790), *Critique de la faculté de juger*, Paris : Vrin, 1989.

MACHIAVEL, N. (1531), *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Paris: Gallimard, collection « Bibliothèque de philosophie », 2004.

MILL, J. S. (1859), *De la liberté.*, Paris : Gallimard, collection « Folio Essais », 1990.

RAWLS, J., *Political Liberalism*, New York: Columbia UP, 1993.

WEBER, M. (1922), *Economie et Société*, tome 1. Paris : Plon, collection « Agora Classiques », 1971.

La guerre, la littérature et l'art : la crise comme inspiration

Fatima Zahrae El Moatacime (Doctorante en Lettres et Sciences Humaines, Université Moulay Ismail)

DOI : 10.5281/zenodo.7414163

Résumé

Youssef Amine Elalamy est un auteur marocain d'expression française. Son dernier roman *C'est beau la guerre*, publié en 2019, transcrit les multiples souffrances vécues par les réfugiés syriens. Cet auteur, qui ne cesse de rappeler que l'actualité présente sa source première d'inspiration pour rédiger ses œuvres, choisit cette fois la guerre comme thème. Son œuvre embrasse les différents aspects de la souffrance endurée par des Syriens dès le commencement de la guerre jusqu'à la prise de la décision cruciale, notamment quitter la Syrie vers d'autres pays. Le mot « guerre », qui adopte comme premier sens un désordre ou trouble, migre de ce sens pour signifier désormais « une lutte armée entre groupes humains ou entre Etats. » (Assoun, 2016 : 87). Or dans le cas de la guerre civile, ces conflits se déroulent dans un seul pays. Ce genre de conflits engendre plusieurs conséquences, dont la migration constitue l'une des plus récurrentes. L'on quitte sa terre natale pour retrouver la vie, la paix et la sérénité. Parmi les réfugiés qui ont eu la chance de quitter la terre des conflits vers de nouveaux horizons, les artistes font une part peu revisitée et souvent négligée. Dans *C'est beau la guerre*, l'auteur consacre une considérable partie à cette question du rôle de l'art dans les camps des réfugiés. Un comédien se retrouve dans le camp obligé de déclarer sa fonction. Entre peur et doute, il hésite de décliner le type de son travail de peur qu'il ne soit exclu et rapatrié. En s'inspirant de la guerre et des douleurs des réfugiés, l'auteur réussit à créer un personnage artiste qui lui-même puise ses ressources d'inspiration dans la crise et les souffrances des autres. Les conflits tragiques qui ont entraînés des familles à des campements hors de leurs pays s'avèrent une matière intéressante pour la création artistique.

Abstract

Youssef Amine Elalamy is a French-speaking Moroccan author. His latest novel *C'est beau la guerre*, published in 2019, transcribes the multiple sufferings experienced by Syrian refugees. This author, who constantly reminds us that current events are his primary source of inspiration, this time chooses war as a theme. His work embraces the different aspects of the suffering endured by Syrians from the beginning of the war until the crucial decision of leaving Syria. The word "war", which adopts disorder or trouble as its first meaning, migrates from this meaning to "an armed struggle between human groups or between States". But in the case of civil war, these conflicts take place in a single country. This type of conflict has several consequences, of which migration is one of the most recurrent. We leave our native land to find life, peace and serenity. Among the refugees who have had the chance to leave the land of conflict towards new horizons, artists play a role that is often neglected. In *C'est beau la guerre*, the author devotes a considerable part to the role of art in the refugee camps. An actor finds himself in the camp obliged to declare his job. Between fear and doubt, he hesitates to decline the type of his work for fear that he will be excluded and repatriated. Inspired by the war and the pains of refugees, the author succeeds in creating an artist character who himself draws his

resources of inspiration from the crisis and suffering of others. The tragic conflicts that have led families to camps outside their countries are proving to be an interesting subject for artistic creation.

A la recherche de la vie sereine

S'expatrier, être obligé de quitter sa terre natale à la recherche de la vie ; telle est l'ultime décision des réfugiés. L'auteur précise qu'ils ont besoin de retrouver la sérénité et la sécurité, autrefois garanties, et qui ne font plus aujourd'hui qu'un rêve ou une illusion. Endurer les amertumes et les horreurs de la guerre civile : mort, perte des chers et les traumatismes liés à la violence, mobilise les citoyens à prendre le risque du départ. Le chemin de l'exil présente le dernier refuge afin de fuir l'horreur. Partir et préserver sa vie ont désormais le même sens. *C'est beau la guerre* retrace le parcours d'un des réfugiés rescapés de la terre des conflits qui ont pu arriver sains et saufs à l'autre rivage.

« Nous étions arrivés à bon port et sans perdre la moindre vie. Miraculeusement, nous avons réussi à nous extraire des griffes du Docteur, à échapper à la guerre, à braver et vaincre la mer qui n'était plus à présent qu'une mer d'huile à peine ridée. Les tranchants des vagues, eux, avaient tous disparu » (Elalamy, 2019 : 125)

Après avoir dépassé le périple de la mer avec succès, le narrateur, non dépourvu d'étonnement, exprime sa joie incommensurable après avoir atteint une terre sécurisée. Lui et les autres ont gardé leur vie intacte :

« En courant sur le sable, il aurait aussi fallu arracher un de ces parasols sur son passage, [...] le tenir fermé entre les doigts comme on tient un calame et écrire en caractères géants sur le sable mouillé le mot

VIVANTS » (Elalamy, 2019 : 125)

VIVANTS, le mot écrit en majuscule dans le but d'exacerber l'excitation, le bonheur et finalement la consolation d'avoir accompli une mission difficile. Toutefois, la satisfaction offerte par cet exploit ne dure que quelques minutes. Les réfugiés ont réussi à préserver leurs vies, mais la liberté reste un rêve loin d'atteinte. Les gardes côte interviennent pour dissiper la joie. Comme le déclare le narrateur : « Les gardes côte nous avaient repérés et avaient alerté la police qui nous attend de pied ferme » (Elalamy, 2019 : 131). La police s'occupe des réfugiés, elle les envoie dans des camps où chacun se trouve obligé de décliner sa fonction précédente. Ils subissent un interrogatoire et répondent à plusieurs questions afin de leur accorder une fonction au sein du campement, et de suite participer à la vie active dans le pays d'arrivée. Médecin, infirmier ou même chef cuisinier tous reprennent leur travail comme jadis. Parmi ces réfugiés, un artiste se retrouve dans le camp obligé de déclarer sa fonction. Entre crainte et doute, il hésite de décliner son véritable travail de peur qu'il ne soit rapatrié. Il s'agit d'un comédien qu'on essaiera ensemble de découvrir et élucider son rôle dans un tel endroit.

Un comédien dans le camp des réfugiés !

La vie au sein du camp exige que l'on soit « utile ». Les réfugiés reprennent leurs métiers d'avant, ils essaient de servir la nouvelle société à laquelle ils appartiennent désormais, après être déclarés officiellement des « SPF ou Sans Patrie Fixe » (Elalamy, 2019 : 135). Ils sont invités à participer et contribuer avec leurs expériences pour assurer l'harmonie dans le campement :

« On nous a demandé si on savait faire quelque chose, si on avait un métier, des aptitudes ou peut-être même un don caché que nous pourrions mettre à profit pour nos camarades dans le camp.» (Elalamy, 2019 : 135-136)

A l'instar des autres, le protagoniste se voit dans l'obligation de déclarer sa profession. Il le fait d'une manière indirecte ou plutôt énigmatique, laissant ainsi à son interlocutrice la mission de deviner. Ses réponses sont mystérieuses comme : « je sais réparer les vivants.¹ » (Elalamy, 2019 : 137), « je sais ressusciter les morts. » (Elalamy, 2019 : 137) avant d'avouer qu'il est un artiste, et précisément un comédien. Ce roman met en scène un personnage qui est chargé d'interpréter d'autres personnages. Grâce à lui le lecteur découvre les enjeux de la création qu'un acteur polyvalent met en œuvre pour incarner des différents caractères.

En quoi consiste le métier du comédien ? Et comment le personnage s'en servira-t-il dans sa situation actuelle ?

De prime abord, il est important de définir le métier du comédien. L'acteur est celui qui joue des rôles variés sur scène. Il est amené à se laisser s'imprégner par l'autre afin de pouvoir le représenter fidèlement :

« Comme le dit Diderot, c'est pour le comédien, investi d'une responsabilité publique, faire abnégation de soi, parvenir à se distraire de soi, bref oublier sa propre personne au profit du personnage collectif.» (Tassin, 2014 : 53)

L'acteur est supposé faire une étude exhaustive du personnage, savoir cerner ses caractéristiques, le faire sortir de la fiction à la réalité, en d'autre terme, lui insuffler la vie.

« Le comédien rêverait son personnage, le laisserait se déployer à l'intérieur de lui-même dans une dynamique qui en passe par l'incarnation corporelle du personnage : ses gestes et activités, le rythme du texte, ses traits d'expression...» (Guénoun, 2015 : 53)

La méthode que le comédien doit suivre est résumée dans la citation précédente, il s'agit de sortir et quitter soi-même pour jouer un autre. S'effacer pour pouvoir assimiler le personnage et le reproduire ou le représenter. Arriver à convaincre le spectateur par la vraisemblance du caractère joué sur scène ; tel est le but ultime du comédien. Dans *C'est beau la guerre* le comédien affirme :

¹ *Ibid.*, 137.

« J'ai appris à jouer des rôles, à incarner toutes sortes de personnages. [...]Je me ferai tout petit, si petit que j'en deviendrai invisible ; et l'absent, lui, n'en sera que plus grand. Je lutterai contre moi-même, contre mes manies, mes mimiques et mes tics. Je me déferai de mon visage puis de mon corps entier et je porterai les siens comme un habit taillé sur mesure et qui m'ira à la perfection. » (Elalamy, 2019 : 139-140)

Il incarne les rôles des personnes qui n'ont plus d'existence que dans les souvenirs de leurs proches encore en « vie ». Acteur dépourvu d'un texte, accoutrement ou accessoires, il se voit dans l'obligation de chercher des sources d'inspiration et mettre en œuvre sa maîtrise de l'art dramatique. Il s'arme surtout de son imagination et sa créativité. Sa technique repose sur un processus mnémotechnique. Il puise ses ressources dans les souvenirs gardés dans la mémoire des présents pour incarner les absents.

Le processus de l'incarnation s'étale sur une durée non négligeable. Il commence par la stimulation grâce à des questions qui réveillent quelques souvenirs. Ensuite, l'acteur prête attentivement l'oreille aux récits racontés afin d'esquisser les traits du personnage. Comme l'explique, d'ailleurs, en essayant de découvrir le premier personnage qu'il doit interpréter :

« Pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours, je l'ai interrogée [une des femmes qui ont sollicité l'aide du comédien] et elle m'a parlé de son enfance, sa vie d'avant la guerre, sa rencontre avec Sami, son mariage, la naissance et le mutisme de leur unique enfant. Je la laissais parler, je l'écoutais, je m'effaçais.» (Elalamy, 2019 : 145-146)

Pour créer le personnage, le comédien met en œuvre d'autres outils qui constituent une source d'informations nécessaires et suffisantes. Parmi ces outils il recourt souvent à la photographie et surtout au portrait. Accroché au mur, cette représentation témoigne à la fois une présence/absence. Le rôle du comédien est d'exploiter les détails manifestant dans cet outils pour ressusciter le personnage et compenser son absence par une présence simulée et momentanée. La pose, les traits du visage et les grimaces sont tous des indices que le comédien collecte pour confectionner l'interprété. Parallèlement à l'usage du portrait, l'acteur utilise dans un seul cas les vêtements d'une victime de la guerre. Ce déguisement offert par la femme du défunt ajoute un effet de vraisemblance à la scène comme le déclare l'acteur : « Lorsqu'elle me remit les vêtements en m'implorant de les porter, ce n'était pas le costume de Houssame mais sa peau que j'avais l'impression d'enfiler» (Elalamy, 2019 : 172). L'accoutrement s'avère un accessoire essentiel pour réussir l'interprétation. Ajoutant à cela le travail du comédien dévoué et le résultat c'est la résurrection des morts. En parlant du personnage le narrateur explique :

« Il n'y avait plus la moindre déchirure, la moindre blessure et plus aucune trace du sang. La mort avait fui à reculons. Toutes les balles avaient quitté le corps, elles le recousaient ; elles ne faisaient pas souffrir, elles soulageaient ; elles ne donnaient pas la mort, elles la chassaient. Sur l'eau du miroir, il était là et il avait fière allure, confiant joyeux et bien vivant. Je n'avais même plus besoin de jouer. J'avais entièrement disparu. J'étais lui.» (Elalamy, 2019 : 173)

La représentation qui se donne à voir offre l'occasion au spectateur à visiter voire revivre une phase du passé. Cet aperçu rétrospectif possède un effet thérapeutique, car la figure médiatique de l'artiste invite le spectateur à observer et purifier les passions et enfin vivre un effet de catharsis.

La fonction thérapeutique de l'art

C'est beau la guerre est une esquisse de la condition des réfugiés. Il décrit la détresse qui règne dans le campement comme le remarque le narrateur : « Regardez toutes ces femmes qui ne sont pas mortes, mais qui souffrent de l'absence et continuent à mourir jour après jour. » (Elalamy, 2019 : 139). L'intervention du comédien apporte une lueur d'espoir. En s'inspirant de la crise vécue par chacune des femmes qui ont sollicité son aide, l'acteur réussit à inviter des absents, les réincarner et les laisser emprunter son corps.

l'interprétation des rôles recommandés entraîne-t-elle le comédien dans un nouveau rapport à soi et à l'autre ?

La réponse est OUI.

« L'acteur sait que le jeu est faux. Cette assurance de désidentification consciente permet qu'une part en lui se laisse emporter par cette fiction. Il peut s'imaginer qu'un autre, quelque part, croit réellement à ce qui est en train de se passer sur scène.» (Guénoun, 2015 : 53)

Etant donné que l'art est une modalité privilégiée de l'expression, le processus créateur de l'acteur transforme une souffrance en une transcendance. Il s'agit d'apporter un côté esthétique aux traumatismes causés par la guerre et ainsi répondre à un besoin de soin. Cette capacité thérapeutique que l'art possède console les moments difficiles de la vie, en l'occurrence le deuil, la séparation, etc.

Le comédien investit son corps et l'espace-temps pour mettre en scène un spectacle dans lequel le spectateur s'implique profondément. En se laissant imprégner par une part de cette « fiction » l'acteur crée une aura d'échange. L'énergie de vie qui se joue dans le processus artistique influence aussi bien l'acteur que le spectateur. Elle glisse du visible à l'intime et élucide la source du trouble. D'ailleurs, l'acteur le déclare lors de la répétition du dernier rôle:

« Après tout, j'avais moi-même subi les pires horreurs de la guerre et peut être qu'en acceptant d'être le souffre-douleur de cette femme, réussirais-je à devenir mon propre exutoire. Je pourrais alors enfin tourner la page.» (Elalamy, 2019 : 202)

Conclusion

En s'inspirant de la guerre et des douleurs des réfugiés, l'auteur réussit à créer un personnage artiste qui lui-même puise ses ressources d'inspiration dans la crise et les souffrances des autres. Les conflits tragiques qui ont entraînés des familles à des campements hors de leurs pays s'avèrent une matière intéressante pour la création artistique. Le jeune réfugié met en œuvre sa vocation de comédien pour faire réfléchir, pleurer ou même purifier son spectateur. Il s'agit de redonner la vie à des histoires enfouies dans les souvenirs de quelques femmes. La maîtrise de l'art dramatique confère à cet interprète la possibilité de guérir et réparer les vivants. Grâce à l'art, l'énergie de la vie s'anime encore dans le campement. Sollicité plusieurs fois, ce comédien interprète des rôles variés et console les cœurs des migrants. La figure de l'acteur est le meilleur représentant de l'empathie car elle partage la douleur et le chagrin des victimes de la guerre.

Bibliographie

Œuvre :

ELALAMY, Y A. (2019). *C'est beau la guerre*, Casablanca, éd. Le Fennec.

Articles :

ABDELOUAHED, H. (2019). « L'art face à la barbarie », *L'Esprit du temps* « Topique ». Cairn, [L'art face à la barbarie | Cairn.info](#)

ASSOUN, P-L. (2016) « Pulsion de destruction et mort en acte. Clinique du sujet de guerre », dans *Erès, La clinique lacanienne*. Cairn, à l'adresse [Pulsion de destruction et mort en acte. Clinique du sujet en guerre | Cairn.info](#)

CHRISTAK, A. (2019). « Le pouvoir désamiénant de la rencontre avec l'œuvre d'art », *L'Esprit du temps* « Topique ». Cairn, à l'adresse [Le pouvoir désaliénant de la rencontre avec l'œuvre d'art | Cairn.info](#)

CLIT, R. (2019). « Les arts, leurs cadres, leur pouvoir et la psychanalyse », *L'Esprit du temps* « Topique ». Cairn, à l'adresse [Les arts, leurs cadres, leur pouvoir et la psychanalyse | Cairn.info](#)

DE VINCENZO, M et MORA, M. (2019). « La création face à la répression : l'œuvre d'art comme poïèsis de la conscience », *L'Esprit du temps*, « Topique ». Cairn, à l'adresse [La création face à la répression : l'œuvre d'art comme poïèsis de la conscience | Cairn.info](#)

GUÉNOUN, T. (2015). « Le personnage : figure de l'autre en soi », *Recherches en psychanalyse*. Cairn, à l'adresse [Le personnage, figure de l'autre en soi | Cairn.info](#)

TASSIN, É. (2014). « Ce que l'action fait à l'acteur. Notes sur la théâtralité de l'action politique » dans *Tumultes*. Cairn, à l'adresse [Ce que l'action fait à l'acteur | Cairn.info](#)

IV. Le droit et les crises

De l'exil à l'hospitalité : le défi de l'accueil des déplacés d'Ukraine en France

Lucie Feutrier-Cook, (Experte en Migration et Droits humains | Consultante, Juge assesseure CNDA pour UNHCR, Chargée d'enseignement, Formatrice)

DOI : 10.5281/zenodo.7414204

Résumé

La guerre en Ukraine qui a éclaté aux portes de l'Europe le 24 février 2022 a projeté sur les routes plusieurs millions d'exilés supplémentaires et nous a montré qu'en quelques mois, les pays européens étaient capables d'accueillir bien plus qu'à l'accoutumée. Cette actualité singulière, portée par un élan de solidarité hors du commun, vient interroger plus que jamais nos politiques d'accueil, bousculées par l'activation inédite d'un nouveau mécanisme de protection d'envergure européenne. Malgré un dispositif de protection bien plus favorable que le droit d'asile, l'accueil de grande ampleur des déplacés d'Ukraine s'accompagne de multiples défis en Europe comme en France. Une occasion, de se préparer pour l'avenir à accueillir mieux et dignement au-delà de l'urgence du moment.

Abstract

The war in Ukraine, which broke out on the doorsteps of Europe on February 24, 2022, has forced several million exiles to leave the country and demonstrated that within a few months, European countries are capable of receiving far more refugees than usual. This singular event, driven by an extraordinary surge of solidarity, has raised more questions than ever about reception policies, which have been shaken up by the unprecedented activation of a new European-wide protection mechanism. Despite a protection system more favorable than the right to asylum, the large-scale reception of displaced persons from Ukraine is not without numerous challenges for Europe and France. This is an opportunity to prepare for the future to better receive more refugees with greater dignity beyond the emergency of the moment.

1. La situation des déplacés Ukrainiens, des pays voisins aux arrivées en France

Tout comme la Syrie depuis 2011, l'Ukraine se vide de sa population lorsqu'elle n'est pas prise au piège. C'est à ce jour, le plus grand mais surtout le plus rapide mouvement de population enregistré depuis la Seconde guerre mondiale.

La situation depuis l'Ukraine

Selon les chiffres du Haut-Commissariat des réfugiés pour les Nations Unies en date du 4 juillet 2022¹, plus de 7,5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, et près de 8,4 millions ont franchi la frontière et sont arrivées dans les pays voisins. Aujourd'hui, le flux s'est sensiblement ralenti, moins de 50 000 ressortissants ukrainiens quittent chaque jour leur pays, contre environ 200 000 dans les premières semaines du conflit. La grande majorité d'entre eux

¹ Portail opérationnel relatif à la Situation en Ukraine, 06 juillet 2022, <https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine> UNHCR, Factsheet, « Ukraine situation, Refugees from Ukraine across Europe », 30 juin 2022, 1-6

sont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Elles n'aspirent qu'à une seule chose, comme la plupart des personnes réfugiées ayant dû tout quitter en quelques heures, retourner chez elles dès que possible, auprès de leurs proches et de leurs biens. C'est pourquoi, elles souhaitent souvent s'établir dans les pays les plus proches.

Un accueil dans les pays voisins européens

Comme le rappelle Matthieu Tardis du Centre migrations et citoyennetés de l'Institut français des relations internationales (IFRI) « *L'Europe vit aujourd'hui ce que d'autres régions du monde connaissent depuis le début du 21^e siècle* »². Au mois de juin 2022, plus de 6 millions de réfugiés ukrainiens ont été enregistrés à travers l'Europe, dont près de 3 millions bénéficient de la protection temporaire en Europe³.

Comme toujours, les premiers pays d'accueil ne sont pas les pays lointains mais des pays voisins. La Pologne, avec plus de 3,5 millions d'arrivées est de loin le premier pays à accueillir à bras ouverts⁴, devant la Hongrie, la Roumanie et la Moldavie. Pour l'heure, les pays européens non limitrophes qui les accueillent le plus sont l'Allemagne (867 000) et la République tchèque (388 000). L'Italie, quant à elle, enregistre environ 141 000 Ukrainiens, l'Espagne 125 000, et la France encore moins. En ce début de mois de juillet 2022, la France accueille environ 96 000 personnes ukrainiennes⁵, un chiffre qui a donc progressivement augmenté et qui devrait se stabiliser autour des 100 000 personnes, tel qu'annoncé par les autorités françaises en mars 2022⁶. Bien que cette analyse puisse évoluer, on constate que la France a fait tout d'abord figure de pays de transit, notamment vers l'Espagne et d'autres pays de l'Union, puis finalement pays de destination et d'installation dans une moindre mesure cependant. Dans tous les cas, la France reste un pays de deuxième ligne, et pourrait même voir un certain nombre d'Ukrainiens quitter le territoire pour rentrer en Ukraine ou s'en rapprocher en repartant notamment dans un pays proche comme l'Allemagne ou la Pologne.

La liberté de circulation des personnes ukrainiennes a également été largement facilitée dans l'espace Schengen, par une décision de la Commission européenne⁷ prise concomitamment le 4 mars 2022 et venant fixer des lignes directrices opérationnelles « pour la gestion des frontières extérieures afin de faciliter le franchissement des frontières entre l'UE et l'Ukraine ». Une majorité des Ukrainiens, détenteurs d'un passeport biométrique, bénéficiait d'ailleurs déjà d'un accès aménagé au territoire de l'Union européenne en raison de leur exemption de visa mise en œuvre en mai 2017⁸. En mars 2022, la Commission a pris une décision venant assouplir, entre autres, les conditions d'entrée sur le territoire européen « en raison de

² Tardis, M. (2022). « Accueil des réfugiés d'Ukraine », *Le Monde*, 25 juin 2022, https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/05/17/accueil-des-refugies-d-ukraine-l-europe-vit-ce-que-d-autres-regions-du-monde-connaissent-depuis-le-debut-du-xxi-siecle_6126504_3232.html

³ Portail opérationnel Situation en Ukraine, du 06 juillet 2022, op.cit.

⁴ Ibid

⁵ Chiffre du ministère de l'Intérieur du 04 juillet 2022, basé sur le nombre de cartes ADA délivrés par l'OFII pour les personnes bénéficiaires de la protection temporaire

⁶ Annonce du ministre de l'Intérieur du 14 mars 2022 à l'issue d'une réunion de la Cellule interministérielle de crise créée sur l'accueil des Ukrainiens

⁷ COM Commission, 2022/ C 104 I/01, 4 mars 2022 : JOUE n° C 104, 4 mars 2022

⁸ Règlement (UE) 2017/850 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation.

circonstances exceptionnelles et imprévues »⁹. Par ailleurs, la gratuité des lignes ferroviaires de plusieurs pays, mise en place pendant les premiers mois du conflit, a permis de faciliter de nombreux déplacements entre les Etats membres.

Bien que la situation en Ukraine reste très instable, il s'opère un phénomène de retours, dont le nombre est évalué en juin 2022 par le Haut-Commissariat des Nations Unies à environ 3 millions¹⁰. Ces mouvements dits « pendulaires » consistent en des allers-retours effectués par les personnes entre la Pologne et l'Ukraine, motivés par différentes raisons : visiter des membres de leur famille, les aider à sortir du pays, vérifier l'état de leurs biens, tenter de retrouver une activité. La Pologne s'attend néanmoins à continuer à recevoir des ressortissants ukrainiens compte tenu du nombre grandissant de déplacements forcés au sein du pays, des destructions massives et de l'intensification des hostilités.

2. La protection temporaire, un statut européen inédit

La protection temporaire est un nouveau statut protecteur qui se distingue du droit d'asile et dont le contenu a été activé pour la première fois en mars 2022 pour les Ukrainiens fuyant le conflit ayant éclaté le 24 février.

Les contours et le cadre de la protection temporaire

Le 4 mars 2022, à peine une semaine après le déclenchement de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, l'Union européenne, par une décision de son Conseil, a ordonné¹¹ pour la première fois l'activation du mécanisme de protection temporaire prévu par la directive du Conseil datant de 2001¹² afin d'accueillir les personnes fuyant le conflit en Ukraine. Ce dispositif de protection était resté jusque-là en sommeil, faute d'accord entre les Etats membres, et ce même lors du pic d'arrivées enregistré en 2015 en Europe¹³.

Adoptée en juillet 2001, dans le contexte des déplacements de population engendré par les conflits d'Ex-Yougoslavie et du Kosovo, cette directive vise alors un double objectif : accorder une protection immédiate aux personnes déplacées dans le cadre d'une arrivée massive pour éviter la saturation des dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile et une longue attente pour les personnes en besoin de protection. Ce mécanisme a donc vocation à alléger la charge pesant sur le système d'asile des pays européens tout en assurant une prise en charge accélérée et facilitée des personnes concernées. L'autre vœu de ce texte, est également d'assurer un équilibre entre les efforts consentis par les pays de l'Union même si elle ne prévoit aucune répartition obligatoire.

Pour la première fois, les Etats membres parviennent à s'entendre, notamment sur la caractérisation d'« afflux massif », condition jugée pleinement remplie dans le cas du conflit

⁹ Dispositions de l'article 9 du code frontières Schengen

¹⁰ Portail opérationnel Situation en Ukraine, du 06 juillet 2022 : <https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine>

¹¹ Déc. 2022/382 du Conseil, 4 mars 2022 : JOUE n° L 71, 4 mars

¹² Dir. 2001/55/CE du Conseil, 20 juill. 2001, JOUE n° L 212, 7 août 2011 dite « Directive protection temporaire »

¹³ En 2015, l'Europe enregistre un pic d'arrivées historique de 1,3 millions de personnes, originaires principalement de Syrie, d'Afghanistan et d'Irak (OIM).

ukrainien en se fondant, entre autres, sur les données du Haut-Commissariat des réfugiés pour les Nations Unies. Au-delà du volume de déplacements et de leur particulière célérité, une préoccupation majeure semble avoir motivée la décision du Conseil : le risque évident et imminent d'une embolisation des institutions de l'asile compte tenu de la liberté de circulation dont jouissent les Ukrainiens exemptés de visa¹⁴. Cet accès direct au territoire de l'Union semble avoir poussé inexorablement les Etats à prendre conscience de ce flux imminent, qu'il semblait sans doute préférable d'accompagner et d'encadrer suivant les dispositions existantes. Enfin, et surtout, on ne peut négliger la part des considérations politiques qui, à l'évidence, a prévalu à l'activation de cette nouvelle forme de protection.

La protection temporaire est donc un dispositif législatif européen à caractère exceptionnel, complémentaire du droit d'asile. En France, le droit d'asile s'articule autour de trois formes de protection : la protection conventionnelle (qui ouvre droit au statut de réfugié) reposant sur les critères de la Convention de Genève¹⁵, à toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de « sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » ; la protection subsidiaire pour toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux de croire qu'elle encourt dans son pays un risque réel de subir de traitements inhumains ou dégradants, d'être soumis à la peine de mort ou à une violence aveugle liée à un conflit armé¹⁶ ; enfin il existe l'asile constitutionnel qui peut être octroyé également à « toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté »¹⁷. La protection temporaire s'ajoute donc à cet éventail, tout en s'en distinguant nettement. C'est en effet une forme de protection à laquelle seuls les Ukrainiens et les personnes étrangères résidants en Ukraine, peuvent accéder, leur ouvrant rapidement une batterie de droits auxquels peuvent classiquement prétendre les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale. A noter que les personnes fuyant l'Ukraine peuvent également déposer¹⁸ une demande d'asile dans le cadre habituel de la procédure de droit d'asile prévue par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda).

La protection temporaire ne relève donc pas de la protection internationale qu'elle soit conventionnelle ou subsidiaire. La directive européenne¹⁹ qui l'encadre ne parle pas, d'ailleurs, de « réfugiés » mais de « déplacés ». Ce terme peut prêter à confusion en ce qu'il fait écho à celui de « déplacés internes », consacré pour qualifier les personnes forcées à se déplacer au sein de leur pays. Un même terme, donc, pour deux situations et deux définitions distinctes, raison pour laquelle il semble important d'utiliser le vocable de « déplacés d'Ukraine » pour éviter tout amalgame.

¹⁴ L'exemption de visa dont bénéficient les ressortissants ukrainiens leur permet de « circuler librement dans l'Union pendant une période de 90 jours ».

¹⁵ Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés dite « Convention de Genève ».

¹⁶ Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes définies par l'article L. 512-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) : la peine de mort ou une exécution; la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants; pour des civils, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

¹⁷ Alinéa 4 du préambule de la Constitution de 1946

¹⁸ L'article 17 de la directive rappelle que « les bénéficiaires de la protection temporaire doivent avoir la possibilité de déposer une demande d'asile à tout moment ».

¹⁹ Dir. 2001/55/CE du Conseil, 20 juill. 2001, JOUE n° L 212, 7 août 2001

Pour guider les Etats membres dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, une série de décisions suivent la décision du Conseil de l'Union. Pour n'en citer que quelques-unes, notons, par exemple, les lignes directrices opérationnelles²⁰ adoptées en mars 2022 par la Commission européenne, ainsi que la résolution du Parlement européen d'avril 2022 relative à « la protection accordée par l'Union européenne aux enfants et aux jeunes qui fuient en raison de la guerre en Ukraine »²¹ ou encore les orientations présentées par la Commission en juin 2022 pour l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et à la formation. Pour ce qui est de la procédure de délivrance du statut de protection temporaire, celle-ci est en revanche laissée largement à l'appréciation des États.

Les personnes éligibles à la protection temporaire

En France, les dispositions issues de la directive dite Protection temporaire ont été transposées avec retard dans le droit interne par une réforme datant de 2003²². La décision du Conseil du 4 mars 2022, déclenchant l'application de la protection temporaire est, quant à elle, accompagnée de plusieurs instructions détaillant les modalités pratiques d'application de la protection en France. Une première instruction ministérielle du 10 mars 2022²³ vient notamment préciser le champ d'application de la protection temporaire²⁴ et les droits associés à ce statut. Ainsi, selon l'instruction, les personnes éligibles à la protection temporaire sont : les Ukrainiennes et Ukrainiens ayant quitté leur pays après le 24 février 2022 ; les personnes réfugiées en Ukraine qui y résidaient avant le 24 février 2022 et les membres de leur famille ; les personnes étrangères qui ont une résidence légale et permanente en Ukraine et qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays dans des conditions sûres et durables. Sont donc exclues du dispositif, sauf décision contraire d'un État membre : les personnes avec une résidence permanente en Ukraine, mais qui peuvent retourner de façon durable et sans danger dans leur pays ou région d'origine, même si elles n'y ont pas vécu depuis des années ; les personnes qui résident en Ukraine de façon non permanente comme les demandeurs d'asile pas encore reconnues réfugiées, les étudiant.es, les travailleurs migrants ; et les personnes en situation irrégulière en Ukraine²⁵.

Le premier constat que l'on peut dresser est l'interprétation pour le moins restrictive par la France de la décision du Conseil de l'Union, en particulier s'agissant du sort des étrangers résidant en Ukraine mais ne disposant pas d'un titre de séjour de longue durée. C'est notamment le cas des étudiants internationaux se trouvant sur le sol ukrainien lorsque le conflit a éclaté, dont on estime le nombre à environ 61 000²⁶, et qui ne disposaient pas d'une résidence permanente. Ces étudiants, une fois arrivés en France, peuvent éventuellement accéder à une autorisation provisoire de séjour de très courte durée (un mois), parfois non renouvelée, et risquent même dans certains cas d'être privés de toute forme de droit au séjour. D'autres pays, parmi nos voisins, ont quant à eux fait un choix plus souple comme l'Espagne ou encore le

²⁰ Communication de la Commission, 2022/C 126 I/01, 21 mars 2022 : JOUE n° C 126, 21 mars

²¹ Résolution du Parlement n° 2022/2618, 7 avril 2022

²² Loi no 2003-1119 du 26 novembre 2003 *relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité*

²³ Instr. 10 mars 2022, NOR : INTV2208085J

²⁴ L'article 2 de la décision du Conseil du 4 mars 2022 introduisant une protection temporaire au regard de la situation en Ukraine détermine les catégories éligibles au regard de différents critères.

²⁵ Instruction, op.cit.

²⁶ Communiqué de presse de l'UNESCO du 29 mars 2022, « Ukraine, l'UNESCO se mobilise pour soutenir la continuité éducative », 02 juillet 2022, <https://www.unesco.org/fr/education/emergencies/ukraine>

A noter que la grande majorité des étudiants étrangers en Ukraine seraient originaires d'Inde.

Portugal, et admettent à la protection les étudiants étrangers d'Ukraine, sans plus de restriction. Notons par ailleurs, que les étrangers résidents permanents en Ukraine, ne sont pas non plus éligibles à la protection, dès lors qu'ils peuvent retourner dans leur pays dans des conditions sûres et durables. Dans ces deux cas, l'appréciation est laissée à la discrétion des préfets, ce qui constitue un angle mort tout à fait préoccupant, laissant craindre des interprétations divergentes, sources d'un traitement disparate d'un territoire à l'autre. La détermination des conditions du retour dans le pays d'origine dépend en effet des capacités de l'instance chargée par l'instruction d'analyser les conditions du retour – ici les préfets - qui doivent convoquer la personne concernée à un entretien au cours duquel il sera procédé à l'examen de sa « situation individuelle »²⁷. Enfin, une autre conséquence notable de cette interprétation restrictive est une logique de sélection et de refoulement aux frontières, ayant entraîné des refus d'entrée d'étudiants étrangers venant d'Ukraine, et dans certains cas des mesures d'enfermement à leur arrivée en Pologne. Ces catégories de « laissés pour compte » qui fuient pourtant les mêmes raisons, la même source d'insécurité, nous interrogent et donnent à voir les prémices d'une protection temporaire à plusieurs vitesses. Suite à l'hétérogénéité des pratiques constatées et des interrogations montantes, un moratoire sur les expulsions des étudiants d'Ukraine a finalement été annoncé le 3 juillet 2022 par le préfet chargé de l'accueil des Ukrainiens, Joseph Zimet, précisant que les expulsions d'étudiants étrangers ayant trouvé refuge en France étaient gelées depuis le 18 juin 2022, et le seraient jusqu'au mois de septembre.

Les droits ouverts par la protection temporaire

La protection temporaire permet aux personnes qui en bénéficient de recevoir une protection immédiate dans les pays de l'Union européenne. Elles peuvent, notamment, conformément à l'instruction précitée²⁸ obtenir rapidement un permis de séjour (en pratique une autorisation provisoire de séjour d'une durée de six mois renouvelable), travailler, disposer d'un hébergement, prétendre à un accompagnement social, recevoir la même aide financière que celle octroyée aux demandeurs d'asile (Allocation pour demandeurs d'asile - ADA), bénéficier de certaines prestations sociales comme l'APL, accéder aux soins médicaux (Puma et CSS) sans délai de carence, et avoir accès à l'éducation et/ou à la formation professionnelle.

Protection temporaire européenne versus protection internationale

Face au contenu singulier de la protection temporaire, l'une des premières questions qui nous vient à l'esprit est de savoir si au fond cette nouvelle protection européenne est plus favorable que la protection internationale ? Du point de vue des effets dans le temps, il est certain, comme son nom l'indique, que cette forme de protection reste avant tout temporaire, et n'est donc pas pérenne. Ce statut est réévalué périodiquement (tous les six mois) et ainsi renouvelable pour une durée maximale de trois ans²⁹. Elle peut par ailleurs être révoquée à tout moment si les Etats membres estiment que la situation dans le pays d'origine est redevenue favorable.

²⁷ Viel, C. (2022). « La protection temporaire au prisme du conflit ukrainien », *Dictionnaire permanent Droit des étrangers*, Bulletin n°322-1, Numéro spécial, 1-44.

²⁸ Instr. 10 mars 2022, NOR : INTV2208085J

²⁹ L'article 4 de la Directive prévoit la durée de la protection. La durée initiale est fixée à un an, elle peut ensuite être prorogée à deux reprises, pour des périodes de six mois chacune.

Du point de vue de l'ouverture des droits, la protection temporaire, est assurément bien plus avantageuse que la protection internationale. Elle permet d'accéder de façon quasi instantanée à la batterie de droits classiquement ouverts aux demandeurs d'asile et aux bénéficiaires de la protection internationale. Rappelons que les demandeurs d'asile bénéficient, le temps de leur procédure, des conditions matérielles d'accueil, en particulier : un hébergement, une aide financière (ADA), un accompagnement administratif et social spécifique, dans le cadre du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile géré par l'Office français pour l'immigration et l'intégration (OFII)³⁰. Dans les faits, l'accès à l'ensemble de ces droits est parfois difficile, retardé dans le temps, et souvent inégale. Pour ne citer que quelques exemples de divergences de traitement, notons que contrairement aux Ukrainiens, l'accès aux soins pour les demandeurs d'asile ne peut se faire qu'au bout d'un délai de carence de 3 mois³¹. Près de 35% des demandeurs d'asile ne sont pas hébergés dans une structure dédiée. Ils devront par ailleurs attendre plusieurs mois, voire une à deux années de procédure, avant d'accéder à une protection et à l'ouverture des droits y afférents comme la possibilité de travailler, se former, apprendre le français ou encore accéder à un logement autonome. La protection temporaire présente ainsi des avantages indéniables en termes d'accès aux droits, et permet une véritable propulsion dans la protection et le droit commun. Enfin, autre avantage non négligeable, il est possible pour les Ukrainiens, conformément à la décision du Conseil de l'Union, de choisir l'État membre dans lequel ils souhaitent s'établir. Cette liberté d'établissement est un point favorable de taille qui diffère là aussi considérablement du caractère directif du Règlement « Dublin »³², réglementation à laquelle doivent se conformer les demandeurs d'asile, les contraignant à solliciter la protection dans le premier Etat traversé. En d'autres termes, aucun mécanisme de détermination d'un Etat responsable n'a été prévu par la directive. Pour les Ukrainiens, c'est le principe de la libre installation qui prime.

Bien que la protection temporaire offre aux Ukrainiens un dispositif indéniablement plus favorable que celui applicable aux demandeurs d'asile et réfugiés en général, leur accueil s'accompagne néanmoins de multiples défis et difficultés.

3. Les défis de l'accueil des déplacés d'Ukraine en France : un accueil sur mesure, en cours de fabrication

L'accueil des déplacés Ukrainiens représente un véritable défi pour l'Europe, et pour la France qui s'est engagée à accueillir 100 000 personnes. Même si ce chiffre paraît modeste par rapport aux efforts consentis par d'autres Etats, cela représente presque l'équivalent du nombre de demandeurs d'asile arrivant annuellement en France. Cela constitue une véritable prouesse en termes d'hébergement, d'accompagnement, d'ouverture des droits et d'insertion, alors que nos capacités d'accueil pour les demandeurs d'asile ne sont déjà pas à la hauteur des enjeux. Au même titre que les demandeurs d'asile, les déplacés d'Ukraine fuyant la guerre ont des besoins

³⁰ L'OFII est chargé de cet accueil et de l'orientation vers un hébergement dédié, en s'appuyant sur des opérateurs associatifs retenus par l'Etat pour prendre en charge ces différents volets. Le dispositif repose sur un pré accueil géré par des structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA), qui s'occupent en lien avec l'OFII de l'orientation (et à défaut d'hébergement du lien avec le 115) et de l'accompagnement social et administratif. Une fois la protection internationale obtenue, les SPADA peuvent continuer l'accompagnement des bénéficiaires pendant encore six mois.

³¹ Décret n° 2019-1531 du 30 décembre 2019 relatif à la condition de résidence applicable aux demandeurs d'asile pour la prise en charge de leurs frais de santé

³² Règl. (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil, 26 juin 2013

similaires. Les conditions d'accueil sont tout autant déterminantes et doivent répondre à de nombreux besoins urgents : d'informations et d'orientation, d'hébergement, d'accès aux soins, de scolarisation pour les enfants, d'accompagnement dans les premiers jours comme dans la durée, favorisant la stabilisation et si nécessaire l'intégration.

L'organisation du dispositif d'accueil des déplacés d'Ukraine en France

Le dispositif d'accueil des Ukrainiens est encadré en France par plusieurs instructions ministérielles³³ et piloté par une cellule interministérielle de crise coordonnée par le préfet Joseph Zimet depuis le 10 mars 2022. Un schéma national d'accueil et d'hébergement d'au moins 100 000 places a été annoncé, invitant à conjuguer les efforts communs des collectivités, bailleurs, associations et secteur privé mais aussi des solutions d'hébergement citoyen.

S'agissant de l'accès à l'hébergement et au logement, l'instruction adressée aux préfets crée un schéma d'accueil spécifique aux bénéficiaires de la protection temporaire qui s'articule en trois étapes³⁴. Dans un premier temps, les personnes doivent en principe être accueillies dans des hébergements d'urgence dits SAS, de très courte durée, à proximité des lieux d'arrivée, puis être dans un second temps orientées vers une solution de premier accueil, de type hébergement collectif, et enfin accéder à des logements autonomes. Les préfetures sont en charge de la structuration des solutions d'hébergement sur leur territoire, qu'il s'agisse des dispositifs SAS, des logements remontés via les collectivités ou des propositions d'hébergement citoyen³⁵. Dans une instruction adoptée le 23 mai 2022³⁶, la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), propose également un plan d'action destiné à accélérer l'accès au logement, afin d'atteindre les 7 500 logements occupés d'ici la fin du mois de juin 2021 au niveau national³⁷. Comme toujours, il s'agit de répartir les personnes à l'échelle de la région et, en cas de saturation régionale, d'activer un dispositif de "desserrement".

S'agissant de l'accompagnement social, une ou plusieurs associations référentes ont été désignées par les préfets dans chaque département « pour assurer l'accompagnement des personnes qui ne seront pas hébergées dans un site pris en charge par une association assurant un accompagnement social ou pas les CCAS »³⁸. Ces associations sont responsables de l'accompagnement aux démarches administratives, à l'accès aux droits et de la coordination de l'hébergement citoyen selon un cahier des charges élaboré par la DIHAL. Par exemple, pour les hébergements *ad hoc*, un « accompagnement social adapté » est confié à une association ou

³³ Instr., 22 mars 2022, NOR : LOGI2209326C

³⁴ Mise à l'abri en hébergement SAS d'urgence (hôtel ou gymnase), près des lieux d'arrivées permettant un hébergement de quelques jours, prise en charge humanitaire avant orientation ; Puis des centres d'hébergement *ad hoc* (structure de grande capacité en diffus et collectif), adossé à un accompagnement social et un accès aux droits ; et enfin des logements à plus long terme (3 mois minimum) - logement autonome ou hébergement citoyen mis à disposition gratuitement ou à un prix modique par les collectivités locales, les bailleurs sociaux ou des citoyens qui sont recensés dans une base de données . Une association agréée par département est chargée d'accompagner les personnes, de faire de l'intermédiation locative.

³⁵ Plateforme parrainage.refugies.info mise en service le 8 mars 2022

³⁶ Instr., 23 mai 2022, NOR : TREU2215578C

³⁷ Selon le Dihal, sur les 73 000 déplacés ukrainiens hébergés en France au 16 mai 2021, 15 000 sont en hébergement collectif, 8 000 sont accueillies dans le cadre du dispositif de l'hébergement citoyen et environ 50 000 seraient hébergés chez des particuliers, en dehors des dispositifs pilotés par les pouvoirs publics.

³⁸ Instr., 22 mars 2022, NOR : LOGI2209326C

au centre communal d'action sociale (CCAS)³⁹. Pour ce qui est des hébergements citoyens, une association spécialisée est retenue comme « opérateur chargé d'organiser l'hébergement citoyen » et de l'accompagnement social du ménage hébergé chez les particuliers⁴⁰.

Sur le volet administratif, des « Guichets Ukraine » ou « Guichet unique d'accueil des ressortissants ukrainiens » ont été ouverts au sein des préfectures pour centraliser les démarches, notamment l'enregistrement et la délivrance de l'autorisation de séjour, ainsi que la remise de la carte de paiement de l'ADA par les agents de l'OFII. Dans certains territoires, un lieu de pré-accueil a été mis en place faisant office de structure de premier accueil à l'image des SPADA. A Paris, par exemple, l'association France terre d'asile (FTDA) a ouvert tout de suite un lieu dédié, « Accueil Ukraine », permettant un aiguillage adapté en fonction des situations et en particulier l'orientation vers des solutions de mise à l'abri ou d'hébergement d'urgence. Mais cette organisation est restée localisée, et n'a pas été forcément déployée dans tous les départements.

Sur le volet de l'accès à l'emploi, les mesures pour faciliter l'insertion professionnelle des Ukrainiens sont particulièrement nombreuses. Après avoir rectifié par décret⁴¹ l'autorisation automatique de travail dès l'obtention de l'autorisation provisoire de séjour (APS), plusieurs dispositions ont été adoptées via une instruction interministérielle⁴². Ce texte encourage tout d'abord les préfectures à délivrer dès l'arrivée « un premier niveau d'information sur l'accompagnement vers l'emploi » et à identifier immédiatement les déplacés ukrainiens souhaitant travailler par le biais d'un formulaire⁴³ qui leur permettra ensuite d'être recontactées directement par Pôle emploi pour leur faire des propositions. L'instruction propose également toute une batterie de dispositions accommodantes, pour lever autant que possible les éventuels freins, comme par exemple la mise à disposition de places gratuites en crèche, la scolarisation immédiate des enfants, l'accès à un compte bancaire sur simple présentation de l'autorisation provisoire de séjour (APS), le bénéfice de la gratuité ou d'un tarif réduit dans les transports ainsi que la possibilité de conduire avec un permis ukrainien « dans la limite de validité de leur APS ». Nombreux sont également les acteurs du monde de l'entreprise à avoir pris des engagements, comme la Fédération des entreprises d'insertion (FEI) proposant d'accompagner par exemple 10 000 Ukrainiens d'ici fin juin 2022.

Pour ce qui est de l'accès à la formation, plusieurs initiatives⁴⁴ sont proposées comme les formations en ligne et des ateliers pour faciliter l'apprentissage du français à visée professionnelle. La possibilité de poursuivre des études supérieures en France est également encadrée par une circulaire du ministère de l'enseignement supérieur datée du 22 mars 2022 qui prévoit, entre autres⁴⁵ une intégration des étudiants ukrainiens pour la rentrée de 2022 via « Campus France »⁴⁶. Enfin, s'agissant de l'apprentissage du français, un décret du 28 avril 2022⁴⁷ introduit la possibilité pour les bénéficiaires de la protection temporaire de suivre la

³⁹ Viel, C. (2022). « La protection temporaire au prisme du conflit ukrainien », op.cit.

⁴⁰ Instr., 22 mars 2022, op.cit.

⁴¹ Décret n° 2022-468 du 1er avril 2022

⁴² Instr. n° DGEFP/ DGEF/2022/109, 14 avr. 2022

⁴³ Disponible en annexe 2 et 3 de l'instruction du 14 avril 2022 ainsi que par le lien <https://deplacesukrainiens.pole-emploi.fr/>.

⁴⁴ Instr. n° DGEFP/ DGEF/2022/109 op.cit.

⁴⁵ Circ. DGESIP, 22 mars 2022

⁴⁶ Viel, C. (2022). « La protection temporaire au prisme du conflit ukrainien », op.cit.

⁴⁷ D. n° 2022-726, 28 avr. 2022 : JO, 29 avr. 2022

formation linguistique en français existant déjà dans le cadre du parcours personnalisé d'intégration proposé par l'OFII.

Les défis de l'accueil des déplacés d'Ukraine en France

Malgré ce dispositif haute couture pour les déplacés d'Ukraine, les défis de la mise en œuvre concrète de leur accueil restent conséquents. Tout d'abord, les arrivées perlées et par voies variées ont rendu particulièrement difficile l'orientation. La France fait figure, pour le moment de pays de deuxième ligne, et est apparue dans les premières semaines du conflit, comme un pays de transit plus qu'un pays d'établissement. D'ailleurs, jusqu'à la fin du mois d'avril 2022, le nombre d'arrivées observé et l'ancrage des personnes semblaient si incertains que l'objectif d'accueillir dans l'hexagone 100 000 personnes paraissait bien loin. A cet égard, les dispositifs mis en place dans les gares parisiennes et de l'Est de la France, gérés conjointement par la Croix rouge française et la SNCF, illustraient parfaitement ce phénomène, donnant à voir un ballet de passages, transits et demi-tours, pour se rendre ailleurs en France mais aussi en Espagne, en Grande Bretagne, en Irlande, voire revenir en Allemagne. Par ailleurs, les modalités d'arrivées des ressortissants ukrainiens ont également posé des difficultés supplémentaires. Quelques jours après l'éclatement du conflit, des arrivées perlées par voiture, train ou bus, ont été observées via quelques points d'entrée principaux. Dans ces conditions, la capacité à capter et orienter les Ukrainiens vers les dispositifs existants a constitué dans les premiers mois un défi d'envergure nationale, accentué par un manque de visibilité et de lisibilité du dispositif et l'absence de lieux de pré-accueil.

La tentative d'institutionnalisation de l'hébergement citoyen, grande nouveauté du dispositif d'accueil des déplacés d'Ukraine, repose sur une capacité de mobilisation des particuliers hors du commun, ainsi qu'une volonté tout à fait inédite de l'Etat d'encadrer ces initiatives privées. Si l'idée n'est pas nouvelle et a été déjà expérimentée par le passé, la nouveauté réside aujourd'hui dans la prise en compte des propositions issues de la société civile au sein du schéma global d'accueil organisé par la puissance publique. A cette fin, les milliers⁴⁸ de places d'hébergement identifiées chez les particuliers ont été recensées, examinées, expertisées au cas par cas pour en évaluer l'adéquation⁴⁹ ainsi que la qualité. Face à cet élan de solidarité, tout l'enjeu consistait à organiser et surtout encadrer et accompagner les solutions d'hébergement citoyen, ce qui n'a pas été sans difficulté. Plusieurs textes⁵⁰ ont tenté d'apporter un cadre à cet hébergement d'un nouveau genre, puis des opérateurs associatifs ont été désignés. Car s'il y a bien un domaine dans lequel on ne peut s'improviser, c'est de recevoir chez soi une famille de réfugiés, et ce dans la durée. De multiples déconvenues sont évidemment apparues, conduisant certains hébergeurs mais aussi des déplacés à mettre fin à une cohabitation trop difficile à supporter. Mal préparé et faiblement encadré, l'hébergement chez un tiers citoyen est voué à l'échec, montrant ici les limites de cette solution, qui pose par ailleurs un réel questionnement en termes d'égalité de traitement. Ce n'est que lorsque cette expérimentation est arrivée à bout de souffle, qu'une mesure d'allocation à l'adresse des hébergeurs a finalement été annoncée au

⁴⁸ Plus de 91 000 propositions d'hébergement citoyen collectées au mois d'avril 2022.

⁴⁹ Un dispositif numérique de « Recensement des offres d'hébergement pour les déplacés d'Ukraine » piloté par la DGEF a été mis en place pour recenser les offres d'hébergement et de logement pour les déplacés en vue de réaliser l'appariement entre ces offres et les demandes d'hébergement.

⁵⁰ Arr. 15 mars 2022, NOR : INTV2208514A : JO, 29 mars 2022

début du mois de juillet 2022. Ainsi, le tableau de l'accueil des déplacés d'Ukraine est donc, sur certains volets, assez contrasté.

La question des moyens déployés pour accueillir près de 100 000 personnes est tout à fait centrale. On observe que c'est en se reposant avant tout sur la générosité des particuliers, que les pouvoirs publics ont réussi à répondre aux premiers besoins et à élaborer rapidement un mécanisme d'accueil conséquent. Mais cette formule était-elle la plus adaptée ? Peut-elle tenir dans la durée ? Au-delà des solutions d'hébergement, tout l'enjeu résidait également dans le déploiement de forces supplémentaires pour gérer le volet de l'accueil concret et de l'accompagnement, du guichet des préfectures aux équipes sociales des associations. A cet égard, la plupart des acteurs ont dû œuvrer durant les premiers mois à moyens constants, ce qui a constitué une prouesse technique et humaine de tous les instants. Il est pourtant nécessaire de penser l'accueil au-delà de l'urgence du moment, de définir une organisation et des moyens à la hauteur des enjeux et s'inscrivant dans la durée ⁵¹.

Finalement, les défis de l'accueil des déplacés ukrainiens sont avant tout ceux d'un dispositif en cours de structuration, bâti à la hâte, qui se cherche, et dont l'architecture n'est pas encore aboutie. Toutes les pièces ne sont pas encore assemblées. Aussi, dans les premiers mois du dispositif, tous les opérateurs associatifs n'étaient pas encore désignés, et un maillage subtil devait également s'arrimer entre tissu associatif, initiatives privées et autorités, sous la coordination des préfets. Dans ce modèle en cours de fabrication, le niveau local, à l'échelle des territoires, a joué un rôle de premier plan, apportant des réponses rapides et concrètes aux besoins des populations. Les communes, les villes, en lien avec les associations, ont été comme toujours des actrices centrales, des pivots plus flexibles et plus agiles pour accueillir. Un constat qui n'est pas nouveau, mais qui a eu l'occasion de faire encore une fois ses preuves en cette période singulière d'accueil de grande ampleur.

Dans ce contexte inédit, il s'agit de nous interroger sur la notion d'« accueil » et de conjurer les phénomènes à géométrie variable. L'enjeu principal est en effet d'éviter l'écueil du système à plusieurs vitesses qui mettrait en concurrence les personnes présentant des besoins de protection pourtant similaires. L'objectif étant de garantir un accueil digne pour toutes les personnes en demande de protection et que l'élan de solidarité déployé puisse bénéficier à toutes et à tous, sans discrimination⁵².

4. Transformer cette prouesse de l'accueil des déplacés ukrainiens en une promesse d'un accueil plus digne pour tous

L'enjeu qui paraît le plus important mais aussi le plus incertain, est de parvenir à transformer cette prouesse de l'accueil des déplacés ukrainiens, porté par un élan hors du commun, en une promesse d'un accueil plus inclusif et digne pour tous, sans choix, sans hiérarchie, sans tri.

⁵¹ Doyen, P. et Saglio-Yatzimirsky, C. (2022). « Migrants, d'une crise à l'autre, Epuisement ou transformation politique ? » *Fondation Jean Jaurès Editions*, Une société fatiguée ? Note thématique N°2, 1-19.

⁵² Doyen, P. et Saglio-Yatzimirsky, C. (2022). op.cit.

Un élan de solidarité hors du commun

Il faut saluer cette bulle de solidarité qui s'est spontanément formée autour de l'accueil des Ukrainiens. Du citoyen prêt à héberger au sommet de l'Etat français, tout le monde s'est senti convoqué par l'envie d'aider. C'est une scène assez spectaculaire à observer, lorsque la solidarité vient mailler tous les échelons de la société. D'ordinaire, c'est d'ailleurs assez rare que tous les acteurs soient alignés sur la même fréquence. Aujourd'hui, toute la communauté européenne est au diapason⁵³, révélant un moment particulier de résonance. Dans ce contexte, on ne peut toutefois s'empêcher de s'interroger, tout comme l'on fait de nombreuses voix, sur la hiérarchisation des crises et des réfugiés qui s'opère sous nos yeux. Les Ukrainiens fuient pourtant la violence et l'insécurité au même titre que les Afghans, les Syriens, les Somaliens, les Ethiopiens, les Yéménites et encore d'autres nationalités. Quelle est la différence ? Pourquoi la mobilisation de 2022 est-elle plus développée qu'en 2015 lors de l'arrivée des Syriens ? L'émotion partagée est certainement plus forte, car la guerre est à nos portes ; il y a une proximité, une forme d'identification avec le peuple ukrainien qui se fait. Ce sont aussi des familles, des femmes accompagnées de leurs jeunes enfants et de leurs bébés ; leur nombre est important et leur déplacement forcé particulièrement rapide et intense. C'est la construction d'une émotion politique, une alchimie qui s'opère. Mais l'émotion ne vient pas seule. Cette gestion différenciée repose sur un cadre juridique distinct qui a été construit et pensé à l'avance, un modèle de protection anticipé, proposant un traitement spécifique plus favorable par rapport aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, dont les Ukrainiens sont les premiers à pouvoir bénéficier. Mais comment faire pour s'extraire de cette logique à plusieurs vitesses ? Comment transformer cet élan pour qu'il profite au plus grand nombre ?

Faire un travail de mémoire, se saisir des apprentissages et de leurs effets vertueux

Ce n'est pas le premier élan de solidarité. Il y a déjà des précédents dans l'histoire de l'accueil, dont le dernier date de 2015, année du pic d'arrivées d'environ 1,3 millions de personnes en Europe⁵⁴. A l'époque, le devoir d'hospitalité et l'enjeu de l'accueil avaient également eu un certain écho, provoqué notamment par une onde de choc médiatique⁵⁵. En réponse aux arrivées, l'hébergement citoyen s'était alors considérablement développé, sous l'impulsion du préfet Jean-Jacques Brot chargé de l'accueil des Syriens et des Irakiens⁵⁶. La réponse étatique avait été également marquée par la création de plusieurs milliers de places d'hébergement supplémentaires⁵⁷, notamment dans le cadre du « Plan Migrants » adopté le 17 juin 2015 pour faire face à l'augmentation de la demande d'asile. Le dispositif avait ainsi été renforcé, tout en restant toujours en deçà des besoins.

Il y a de riches enseignements à tirer des « crises », véritables concentrés de créativité, où émergent des innovations, des transformations, des solutions trouvées dans l'urgence qu'on peut aisément transposer ou faire perdurer dans le temps. Les nouvelles dynamiques issues du privé et de la société civile peuvent être maintenues, voire amplifiées. A cet égard, on peut

⁵³ Ibid

⁵⁴ Principalement originaires de Syrie mais également d'Afghanistan, d'Irak, d'Erythrée, du Soudan.

⁵⁵ Publication de la photo du petit Aylan Kurdi âgé de 3 ans, dont le corps sans vie a été retrouvé sur une plage turque de Bodrum en septembre 2015 et ayant produit une onde de choc dans le cadre de ce que l'on nommé « la crise migratoire ».

⁵⁶ Arrivant avec un Visa D dans le cadre d'instructions spécifiques

⁵⁷ Plus de 11 000 places créées dont 5500 pour les réfugiés

espérer que les nouvelles places dénichées pour les déplacés d'Ukraine puissent être conservées et redéployées afin de muscler l'ensemble du dispositif d'accueil, tout comme les moyens humains en matière d'accompagnement sur des volets aussi essentiels que l'accompagnement social, l'accès aux soins, mais aussi l'insertion professionnelle.

Croire en notre capacité d'accueil

L'élan actuel est la preuve que lorsqu'une réelle volonté émerge, il existe un potentiel d'accueil hors du commun qui peut être mobilisé à tous les échelons de la société. La question n'est alors plus celles des moyens, mais celle de l'intention. L'ampleur de la mobilisation démontre que l'accueil sur le territoire français de près de 100 000 personnes en un temps record est tout à fait possible. Cela montre, d'une part, que la France en est capable, qu'elle a les moyens d'absorber la « crise migratoire » si elle le décide, et d'autre part, que les acteurs de l'hébergement, État et préfectures en lien avec les bailleurs sociaux, les associations et les particuliers, ont la possibilité de se coordonner pour accueillir dignement de nombreuses populations. Cela montre aussi notre capacité d'adaptation, de réponse immédiate et concertée à l'échelle territoriale.

L'enjeu est désormais d'unifier les accueils pour ne pas créer de concurrence entre les publics. Tendre vers une normalisation par le haut, et faire en sorte que les bénéficiaires des effets accélérés de la procédure de protection temporaire ouverte aux Ukrainiens puissent profiter aux autres réfugiés. C'est l'opportunité d'aller plus loin afin d'accueillir plus et surtout d'accueillir mieux toutes les personnes exilées, en veillant à la qualité et à l'égalité de traitement, occasion de renforcer les capacités et l'efficacité de notre schéma d'accueil au niveau national. Même si la protection temporaire vient créer un régime juridique autonome, nous pouvons espérer qu'elle vienne impacter positivement l'ensemble de notre modèle, notamment en termes de moyens⁵⁸.

Anticiper les crises et les déplacements forcés

Enfin et surtout, il faut anticiper et créer des mécanismes qui résistent aux renversements d'actualité. Les mouvements de population et crises sont malheureusement appelés à perdurer voire à se multiplier. Il est donc impératif de créer des politiques d'accueil robustes qui soient capables de survivre dans le temps et de faire face aux différents flux d'arrivées. Cela nécessite des moyens et des structurations pensées pour l'avenir, et non à court terme. L'anticipation contribuera ainsi à garantir un accueil digne et inconditionnel, calibré à la hauteur des besoins et surtout à la hauteur des enjeux.

N'oublions pas qu'à cet instant précis, où nous nous mobilisons comme jamais en Europe pour accueillir les Ukrainiennes et les Ukrainiens fuyant la guerre, il y a plus de 100 millions de personnes déracinées dans le monde, 100 millions qui n'ont eu d'autre choix que de quitter leur foyer. Un nombre qui bat des records chaque année. Au-delà du conflit en Ukraine, d'autres sévissent depuis des années, et de nouveaux succéderont. C'est pour cela que des moyens

⁵⁸ Viel, C. (2022). « La protection temporaire au prisme du conflit ukrainien », op.cit.

supplémentaires doivent être alloués aux dispositifs d'accueil de toutes les personnes en besoin de protection, qu'elles viennent d'Ukraine ou d'autres régions.

Ainsi, comme d'autres Etats de l'Union, notre pays vit un moment historique, un rendez-vous avec l'Humanité, avec l'Histoire, une rencontre à ne pas manquer, au cours de laquelle nous bâtissons un nouveau modèle de protection et d'accueil d'envergure européen, un objet qui s'échafaude dans l'urgence, qui se cherche et se transforme. Cet accueil inédit des Ukrainiens est une opportunité à saisir pour relever le plus grand défi qui est aujourd'hui le nôtre, celui de l'accueil digne de toutes les personnes exilées dont le nombre n'a jamais été aussi important dans le monde. Il faut se préparer pour l'avenir, pour accueillir mieux, pour accueillir dignement, au-delà de l'émotion du moment.

Bibliographie

Arr. 15 mars 2022, NOR : INTV2208514A : JO, 29 mars 2022

Circ. DGESIP, 22 mars 2022

COM Commission, 2022/ C 104 I/01, 4 mars 2022 : JOUE n° C 104, 4 mars 2022

Convention du 28 juillet 1951 *relative au statut des réfugiés* dite « Convention de Genève »

Déc. 2022/382 du Conseil, 4 mars 2022 : JOUE n° L 71, 4 mars 2022

Déc. n° 2019-1531 du 30 décembre 2019 *relatif à la condition de résidence applicable aux demandeurs d'asile pour la prise en charge de leurs frais de santé*

Dir. 2001/55/CE du Conseil, 20 juill. 2001, JOUE n° L 212, 7 août 2001

Convention du 28 juillet 1951 *relative au statut des réfugiés*

Instr., 10 mars 2022, NOR : INTV2208085J

Instr., 22 mars 2022, NOR : LOGI2209326C

Instr., 14 avr. 2022, NOR : DGEFP/ DGEF/2022/109

Instr., 23 mai 2022, NOR : TREU2215578C

Loi no 2003-1119 du 26 novembre 2003 *relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité*

Règl. (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil, 26 juin 2013

UNESCO, Communiqué de presse, 29 mars 2022, « Ukraine, l'UNESCO se mobilise pour soutenir la continuité éducative », 02 juillet 2022, <https://www.unesco.org/fr/education/emergencies/ukraine>

UNHCR, Factsheet, « Ukraine situation, Refugees from Ukraine across Europe », 30 juin 2022, 1-6

UNHCR, Rapport, « Global Trends, Forced displacement in 2021 », Juin 2022, 1-48.

UNHCR, Communiqué de presse, « Les chiffres du déplacement forcé dans le monde atteignent un nouveau record », 16 juin 2022

UNHCR, Portail opérationnel relatif à la Situation en Ukraine, 06 juillet 2022, <https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine>

DOYEN, P. et SAGLIO-YATZIMIRSKY, C. (2022). « Migrants, d'une crise à l'autre, Epuisement ou transformation politique ? » *Fondation Jean Jaurès Editions, Une société fatiguée ?* Note thématique N°2, 1-19.

TARDIS, M. (2022). « Accueil des réfugiés d'Ukraine », *Le Monde*, 25 juin 2022, https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/05/17/accueil-des-refugies-d-ukraine-l-europe-vice-que-d-autres-regions-du-monde-connaissent-depuis-le-debut-du-xxi-siecle_6126504_3232.html

VIEL, C. (2022). « La protection temporaire au prisme du conflit ukrainien », *Dictionnaire permanent Droit des étrangers*, Bulletin n°322-1, Numéro spécial, 1-44.

